

Sommaire

I. Données de cadrage

Démographie.....	p.3
Activité/emploi.....	p.4
Revenus/minimas sociaux.....	p.5
Logement.....	p.6

II. Le logement des personnes défavorisées

L'accès au logement.....	p.7
Le maintien dans le logement.....	p.8
L'habitat indigne.....	p.9
La précarité énergétique.....	p.10

III. Les dispositifs d'hébergement et de logement adapté

L'offre d'hébergement et de logement adapté.....	p.11
L'activité du 115.....	p.13
L'activité du SIAO.....	p.14
Les publics spécifiques.....	p.15

Synthèse.....	p.16
---------------	------

Lexique.....	p.17
--------------	------

I. Données de cadrage

Démographie

	CA Toulon Provence Méditerranée	Var	PACA	France Métropolitaine
Population en 1998	317 240	555 926	3 298 836	49 711 853
Population en 2006	421 130	985 098	4 815 229	61 399 719
Population en 2011	422 405	1 012 735	4 916 069	63 070 344
Poids dans la population totale du Var	41,7%	-	-	-
Evolution annuelle moyenne de la population entre 2006 et 2011	+0,1%	+0,6%	+0,4%	+0,5%
Evolution annuelle moyenne de la population entre 1998 et 2011	+0,7%	+1,4%	+0,9%	+0,6%

source : INSEE-RP 2011.

Proportion de 0-14 ans dans la population totale	15,7%	16,2%	17,1%	18,3%
Proportion de 15-29 ans dans la population totale	17,4%	15,7%	17,2%	18,3%
Proportion de 30-44 ans dans la population totale	18,0%	18,1%	19,0%	19,9%
Proportion de 45-59 ans dans la population totale	19,7%	20,1%	20,1%	20,1%
Proportion de 60-74 ans dans la population totale	17,4%	18,3%	16,2%	14,4%
Proportion de 75 ans et plus dans la population totale	11,9%	11,5%	10,4%	9,1%

source : INSEE-RP 2011.

Indices de vieillissement	1,36	1,37	1,15	0,96
---------------------------	------	------	------	------

source : INSEE-RP 2011.

Proportion de personnes vivant seules parmi l'ensemble des ménages	38,4%	34,0%	35,2%	34,3%
Proportion de familles monoparentales parmi l'ensemble des ménages	9,9%	9,0%	10,0%	8,7%
Proportion de couples sans enfant parmi l'ensemble des ménages	27,0%	30,2%	26,8%	27,1%
Proportion de couples avec enfant(s) parmi l'ensemble des ménages	22,1%	24,3%	25,2%	27,3%
Proportion de ménages sans famille parmi l'ensemble des ménages	2,6%	2,5%	2,8%	2,6%

source : INSEE-RP 2011.

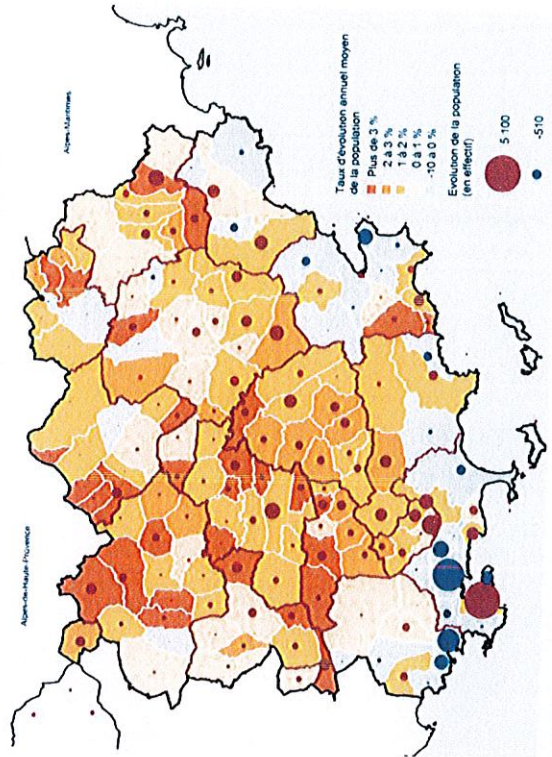
Proportion de ménages d'1 ou 2 personnes	72,3%	70,2%	68,7%	67,4%
Proportion de ménages de 3 ou 4 personnes	23,2%	25,0%	26,0%	26,5%
Proportion de ménages de 5 personnes et plus	4,5%	4,8%	5,3%	6,2%

source : INSEE-RP 2011.

Taille moyenne des ménages	2,10	2,18	2,20	2,25
----------------------------	------	------	------	------

source : INSEE-RP 2011.

Evolution annuelle de la population entre 2006 et 2011



source : INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- EPCI le plus peuplé du département ;
- Croissance démographique plus faible que la moyenne varoise ;
- Légère surreprésentation des 15-29 ans ;
- Surreprésentation des isolés, avec et sans enfant.

Activité/emploi

	CA Toulon Provence Méditerranée	Var	PACA	France Métropolitaine
Nombre de 15-64 ans	261 079	618 694	3 089 699	40 625 960
Actifs occupés	59,5%	60,4%	60,8%	63,7%
Chômeurs	10,1%	9,8%	9,8%	8,9%
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés	9,9%	8,8%	10,1%	10,1%
Retraités, préretraités	9,3%	10,3%	8,6%	8,8%
Autres inactifs	11,1%	11,0%	10,8%	8,5%

source : INSEE-RP 2011.

Proportion des actifs de 15-64 ans au chômage	14,5%	13,9%	13,8%	12,3%
Proportion de 15-64 ans inactifs (hors retraités et étudiants)	13,7%	13,5%	13,3%	10,5%
Proportion de 15-64 ans sans emploi (hors retraités et étudiants)	26,3%	25,5%	25,3%	21,5%

source : INSEE-RP 2011.

	CA Toulon Provence Méditerranée	Var	PACA	France Métropolitaine
Nombre de 15-64 ans actifs occupés	155 322	372 672	1 876 739	25 867 193
En contrat précaire	14,1%	13,0%	13,0%	13,1%
En CDI	74,5%	72,3%	73,7%	76,1%
Non salariés	11,4%	14,7%	13,3%	10,8%
En temps partiel	17,3%	17,3%	17,4%	17,0%

source : INSEE-RP 2011.

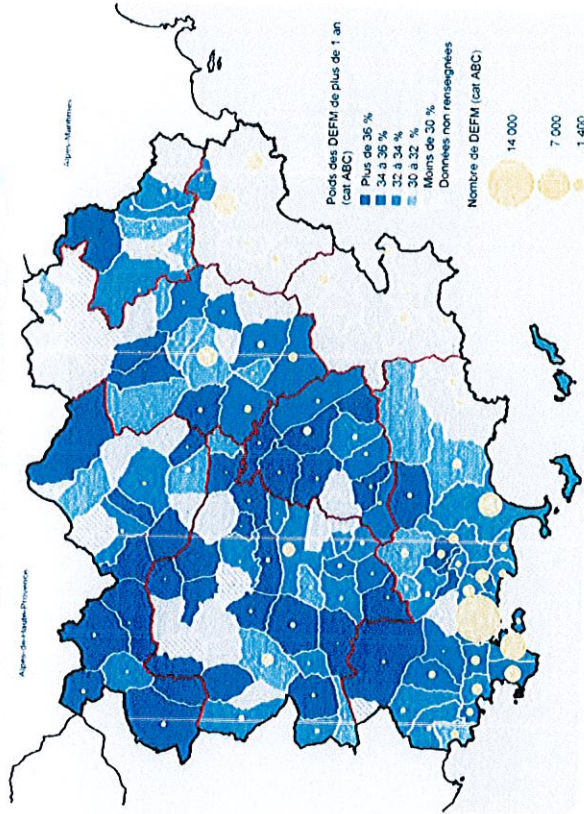
Nombre de DEFEM de longue durée	10 464	23 400	133 100	1 627 800
Proportion des DEFEM de longue durée parmi l'ensemble des DEFEM cat-ABC	33,9%	31,4%	35,4%	37,7%

sources : Pôle Emploi, DARES, 2011.

Principales caractéristiques :

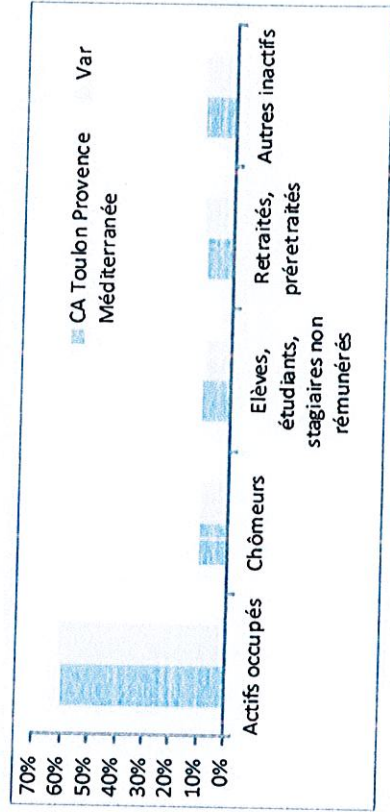
- Proportion assez élevée d'étudiants par rapport à la moyenne varoise ;
- Niveaux d'inactivité et de chômage plus élevés que la moyenne départementale ;
- Proportion importante d'actifs occupés en emploi précaire ;
- Part importante des DEFEM de longue durée.

Nombre et proportion des DEFEM de longue durée en 2011



source : Pôle Emploi, DARES, 2011.

Répartition des 15-64 ans selon le type d'activité en 2011



source : INSEE-RP 2011.

Revenus/minimas sociaux

	CA Toulon Provence Méditerranée	Var	PACA	France métropolitaine
Médiane du revenu disponible par unité de consommation 1 ^{er} décile (en euros) du revenu disponible par unité de consommation	19 191 € 9 733 €	19 611 € 10 137 €	19 406 € 9 728 €	19 786 € 10 503 €

source : INSEE-Dgflp, CNAF, CNAV, CCMSA, 2012.

Proportion de ménages fiscaux non-imposés	38,0%	36,6%	37,0%	36,0%
---	-------	-------	-------	-------

source : INSEE-Dgflp, CNAF, CNAV, CCMSA, 2012.

	CA Toulon Provence Méditerranée	Var	PACA	France métropolitaine
De l'ensemble de la population	16,7%	15,3%	16,9%	14,3%
Des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans	24,8%	23,1%	24,1%	21,9%
Des ménages dont le référent fiscal est âgé de 60 à 74 ans	13,0%	11,4%	13,0%	10,1%
Des ménages dont le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus	9,9%	9,9%	11,7%	10,2%
Des ménages propriétaires de leur logement	6,7%	7,8%	7,9%	6,8%
Des ménages locataires de leur logement	28,3%	26,8%	28,5%	26,4%

source : INSEE-Dgflp, CNAF, CNAV, CCMSA, 2012.

Nombre de personnes couvertes par la CAF	193 942	447 817	2 276 570	29 692 054
Nombre de personnes couvertes par les allocataires à bas revenus	69 691	148 364	803 094	8 854 700
Nombre de personnes couvertes par un allocataire à bas-revenu / nombre de personnes couvertes par la CAF	35,9%	33,2%	35,3%	29,8%
Nombre de personnes couvertes par les allocataires travailleurs à bas-revenus	32 436	74 386	-	-
Nombre de personnes couvertes par les allocataires travailleurs à bas-revenus / nombre de personnes couvertes par la CAF	16,7%	16,7%	-	-

source : CAF83 2013.

Nombre de personnes couvertes par les allocataires logement	96 028	194 088	1 051 267	12 660 188
Nombre de personnes couvertes par les allocataires logement / nombre de personnes couvertes par la CAF	49,5%	43,4%	46,2%	42,6%

source : CAF83 2013.

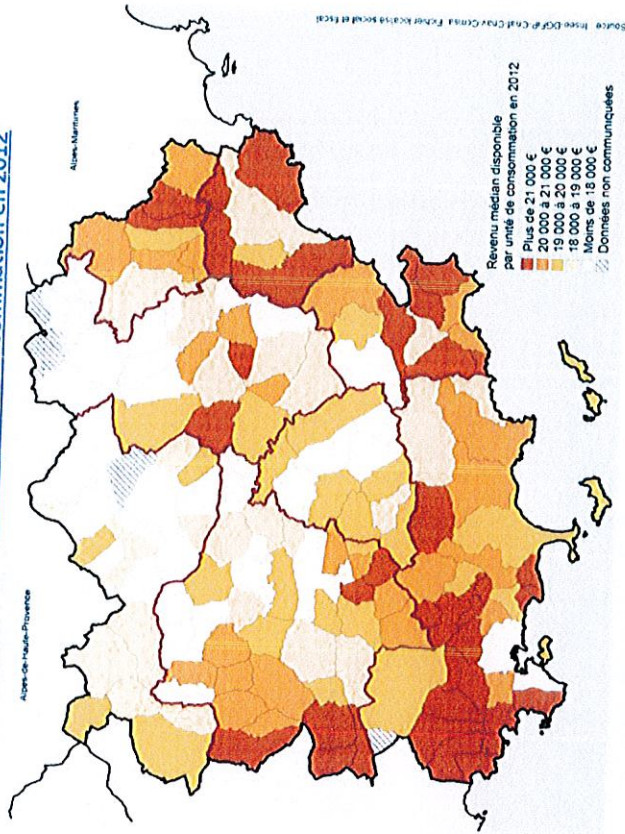
Nombre de personnes couvertes par le RSA	37 911	75 327	407 094	4 369 299
Proportion de 0-64 ans couverts par le RSA	11,6%	9,6%	10,4%	8,4%
Proportion de 0-64 ans couverts par le RSA socle	7,3%	5,9%	6,7%	5,1%

sources : CAF83 2013, INSEE-RP 2011.

Nombre d'allocataires de l'AAH	8 528	16 155	79 303	955 854
Proportion d'allocataires de l'AAH parmi les 20-64 ans	3,7%	2,9%	2,8%	2,6%

sources : CAF83 2013, INSEE-RP 2011.

Revenu médian disponible par unité de consommation en 2012



source : INSEE-Dgflp, CNAF, CNAV, CCMSA, 2012.

Principales caractéristiques :

- Taux de pauvreté important, notamment pour les ménages dont le référent a moins de 30 ans ou entre 60 et 74 ans ;
- Médiane et 1^{er} décile du revenu disponible par unité de consommation relativement faible ;
- Forte couverture par les prestations sociales.

Logement

	CA Toulon-Provence Méditerranée	Var	PACA	France Métropolitaine
Nombre de logements	242 034	668 646	2 889 649	32 859 694
Proportion de résidences principales	81,0%	67,8%	75,4%	83,2%
Proportion de résidences secondaires	11,6%	26,1%	17,3%	9,5%
Proportion de logements vacants	7,4%	6,1%	7,3%	7,3%

source : INSEE-RP 2011

Nombre de résidences principales	196 074	453 459	2 179 281	27 347 624
Proportion de résidences principales type maisons	35,1%	50,4%	42,4%	56,0%
Proportion de résidences principales type appartements	64,3%	48,8%	55,9%	42,2%
Proportion de résidences principales type autre	0,5%	0,9%	1,7%	1,8%

source : INSEE-RP 2011

Nombre de résidences principales dans un bâtiment à usage autre qu'habitation pour 1 000 habitants	4,4	4,4	-	-
Nombre de résidences principales dans une construction provisoire pour 1 000 habitants	0,9	3,2	-	-

source : INSEE-RP 2011

Proportion dans les résidences principales	CA Toulon-Provence Méditerranée	Var	PACA	France Métropolitaine
Des propriétaires occupants	52,6%	59,1%	54,5%	57,8%
Du locatif privé non-meublé	30,9%	27,1%	27,5%	22,8%
Du locatif privé meublé	2,7%	2,5%	3,1%	2,4%
Du locatif HLM	10,9%	7,8%	11,4%	14,6%
Des ménages logés gratuitement	3,0%	3,6%	3,6%	2,5%

source : INSEE-RP 2011

Proportion de résidences principales de 1 ou 2 pièces	22,7%	20,0%	22,5%	18,2%
Proportion de résidences principales de 3 ou 4 pièces	58,7%	56,0%	55,1%	46,2%
Proportion de résidences principales de 5 pièces ou plus	18,6%	24,0%	22,4%	35,5%

source : INSEE-RP 2011

Proportion de rés. principales en sur-occupation légère	3,5%	3,6%	-	-
Proportion de rés. principales en sur-occupation lourde	1,2%	1,2%	-	-

source : FLOCOM 2013

Prix loyer privé (€/m² HT HC)	11,5 €	11,7 €	-	-
Prix loyer social (€/m² HT HC)	5,5 €	5,5 €	-	-
Prix ancien - appartement (€/m²)	2 754 €	3 174 €	-	-
Prix ancien - maison (€/lot)	367 279 €	385 274 €	-	-

sources : Clemeur 2015, RPLS 2014, Min.not PERVAL 2013.

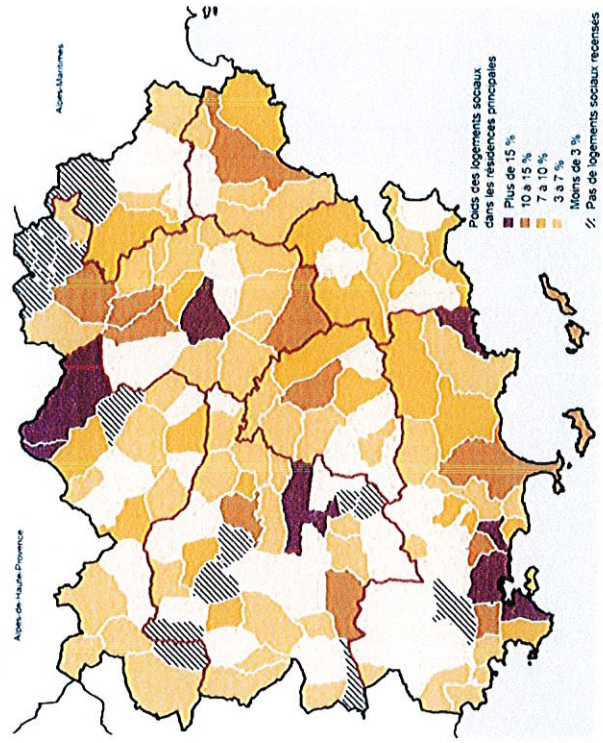
Nombre de logements sociaux	30 423	50 829	-	-
Nombre de logements sociaux pour 1 000 habitants	70,9	49,3	-	-

source : DDTM83 2014.

Proportion des financements des logements sociaux	CA Toulon-Provence Méditerranée	Var	PACA	France Métropolitaine
F>77 PLA d'intégration	1,0%	1,5%	-	-
F>77 PLA LM / PLATS / PLAI	1,3%	1,8%	-	-
F<77 (80) HLMIO	49,2%	41,4%	-	-
F>77 PLA social / PLA ordinaire	24,5%	29,2%	-	-
Autres financements	23,9%	26,1%	-	-

source : RPLS 2014.

Proportion de logements sociaux parmi les résidences principales en 2014



sources : DDTM83 2014, INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- Proportion importante de logements sociaux et de locataires du parc privé par rapport à la moyenne départementale ;
- Grande majorité de résidences principales ;
- Poids élevé des appartements ;
- Prix de l'ancien relativement faibles, en particulier pour le collectif.

II. Le logement des personnes défavorisées

L'accès au logement

	CA Toulon Provence Méditerranée	Var	Var hors- TPM
Nombre de demandes de logement social en cours	14 581	27 405	12 824
Nombre de demandes de logement social en cours pour 1 000 habitants	34,3	27,1	21,9
Nombre de demandes de logement social de personnes dépourvues de logement en cours pour 1 000 habitants	6,5	5,1	4,0
Proportion de demandes de logement social en cours datant de deux ans ou plus	34,6%	33,3%	31,9%

sources : DDTM83 2014, DDCS83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de demandes de logement social en cours	26,0	21,3	16,8
De personnes âgées de moins de 25 ans pour 1 000 habitants de moins de 25 ans	66,4	54,9	45,8
De personnes âgées de 25-39 ans pour 1 000 habitants de 25-39 ans	52,9	41,4	33,4
De personnes âgées de 40-59 ans pour 1 000 habitants de 40-59 ans	33,1	24,6	19,0
De personnes âgées de 60-74 ans pour 1 000 habitants de 60-74 ans	10,9	9,5	8,4

sources : DDTM83 2014, DDCS83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de demandes de logement social en cours	78,2	68,9	59,9
D'isolés pour 1 000 isolés	31,1	22,5	16,8
De couples sans enfant pour 1 000 couples sans enfant	73,6	57,4	46,7
De couples avec enfant(s) pour 1 000 couples avec enfant(s)	190,0	180,8	172,2

sources : DDTM83 2014, DDCS83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de demandes de logement social en cours	56,0	43,0	34,1
De ménages de deux personnes pour 1 000 ménages de deux personnes	88,4	71,5	60,9
De ménages de trois personnes pour 1 000 ménages de trois personnes	78,0	60,5	49,5
De ménages de quatre personnes pour 1 000 ménages de quatre personnes	135,7	102,4	80,0

sources : DDTM83 2014, DDCS83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de demandes de logement social satisfaites	2 009	3 450	1 441
---	-------	-------	-------

sources : DDTM83 2014, DDCS83 2014, INSEE-RP 2011.

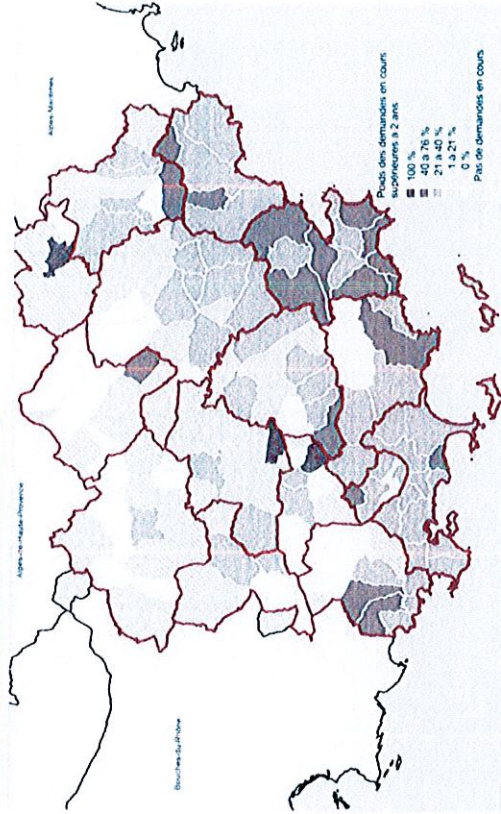
Nombre de sollicitations au FSL concernant l'accès au logement	1 737	3 345	1 608
Nombre de sollicitations au FSL concernant l'accès au logement pour 1 000 habitants	4,1	3,3	2,7
Proportion de sollicitations au FSL concernant l'accès au logement ayant donné lieu à un accord	82,2%	81,3%	80,4%
Proportion de sollicitations récurrentes au FSL concernant l'accès au logement	6,3%	7,0%	7,8%

sources : Conseil départemental 83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de ménages accompagnés par l'ASLL pour une recherche de logement autonome	445	679	234
Nombre de ménages accompagnés par l'ASLL pour une recherche de logement autonome pour 1 000 ménages	2,3	1,5	0,9

sources : Conseil départemental 83 2014, INSEE-RP 2011.

Proportion de demandes de logement social en cours datant de deux ans ou plus fin 2014



sources : DDCS83 2014, INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- Forte demande de logement social, quel que soit l'âge ;
- Forte demande de logement social pour les ménages de quatre personnes et plus ;
- Poids assez important des demandes de logement social datant de deux ans ou plus ;
- Recours important au FSL et à l'ASLL

Le maintien dans le logement

	CA Toulon Provence Méditerranée	Var	Var hors TPM
Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer	2 091	3 344	1 253
Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer pour 1 000 habitants	4,9	3,3	2,1
Proportion d'allocataires bénéficiant d'une allocation logement parmi les allocataires sollicitant la CAF concernant des impayés de loyer	83,0%	81,7%	79,5%

sources : CAF83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer	D'allocataires de - de 25 ans pour 1 000 habitants de - de 25 ans	1,7	1,4	1,0
	D'allocataires de 25-39 ans pour 1 000 habitants de 25-39 ans	9,3	6,6	4,6
	D'allocataires de 40-59 ans pour 1 000 habitants de 40-59 ans	9,7	6,3	3,9
	D'allocataires de 60 ans ou + pour 1 000 habitants de 60 ans ou +	2,3	1,4	0,8

sources : CAF83 2014, INSEE-RP 2011.

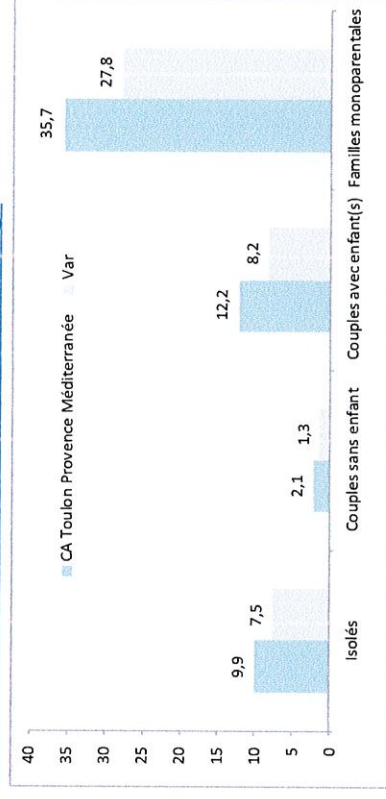
Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer	D'isolés pour 1 000 isolés	9,9	7,5	5,2
	De couples sans enfant pour 1 000 couples sans enfant	2,1	1,3	0,7
	De couples avec enfant(s) pour 1 000 couples avec enfant(s)	12,2	8,2	5,5
	De familles monoparentales pour 1 000 habitants de familles monoparentales	35,7	27,8	20,5

sources : CAF83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer	Nombre de sollicitations du FSL concernant un maintien dans le logement	509	872	363
	Nombre de sollicitations du FSL concernant un maintien dans le logement pour 1 000 habitants	1,2	0,9	0,6
	Proportion de sollicitations au FSL concernant le maintien dans le logement ayant donné lieu à un accord	73,5%	69,6%	64,2%
	Proportion de sollicitations récurrentes au FSL concernant le maintien dans le logement	10,2%	8,5%	6,2%

sources : Conseil départemental 83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer pour 1 000 ménages en 2014, selon le type de ménage



sources : CAF83 2014, INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- Fréquence importante des sollicitations de la CAF pour des impayés de loyer, notamment pour les ménages avec enfant(s) ;
- Fréquence importante des sollicitations du FSL pour le maintien dans le logement ;
- Proportion importante de sollicitations récurrentes du FSL pour le maintien dans le logement.

L'habitat indigne

	CA Toulon Provence Méditerranée	Var	Var hors TPM
Population résidant dans le PPPJ *			
Proportion de la population résidant dans le PPPJ *	20 885 4,8%	54 801 5,2%	33 916 5,5%

sources : FILOCOM 2011, INSEE-RP 2011.

Proportion de ménages dont le référent a moins de 25 ans résidant dans le PPPJ *	19,5%	19,6%	19,8%
Proportion de ménages dont le référent a 60 ans ou plus résidant dans le PPPJ *	4,5%	4,7%	4,9%
Proportion de ménages d'une personne résidant dans le PPPJ *	7,8%	8,4%	8,8%
Proportion de ménages de 6 personnes ou plus résidant dans le PPPJ *	10,8%	11,5%	12,0%

sources : FILOCOM 2011, INSEE-RP 2011.

Proportion de résidences principales sans confort	1,5%	1,6%	1,7%
Proportion de résidences principales avec confort partiel	24,3%	23,0%	22,1%

source : FILOCOM 2013.

Nombre de personnes résidant dans un bâtiment à usage autre qu'habitation pour 1 000 habitants	4,3	4,4	4,4
Nombre de personnes résidant dans une construction provisoire pour 1 000 habitants	0,8	3,1	4,7

source : INSEE-RP 2011.

Nombre de signalements à l'ARS	68	240	172
Nombre d'arrêtes de l'ARS	35	84	49

source : ARS 2014.

Nombre de consultations à l'ADIL concernant un logement indigne et non décent	203	276	73
---	-----	-----	----

source : ADIL 2014.

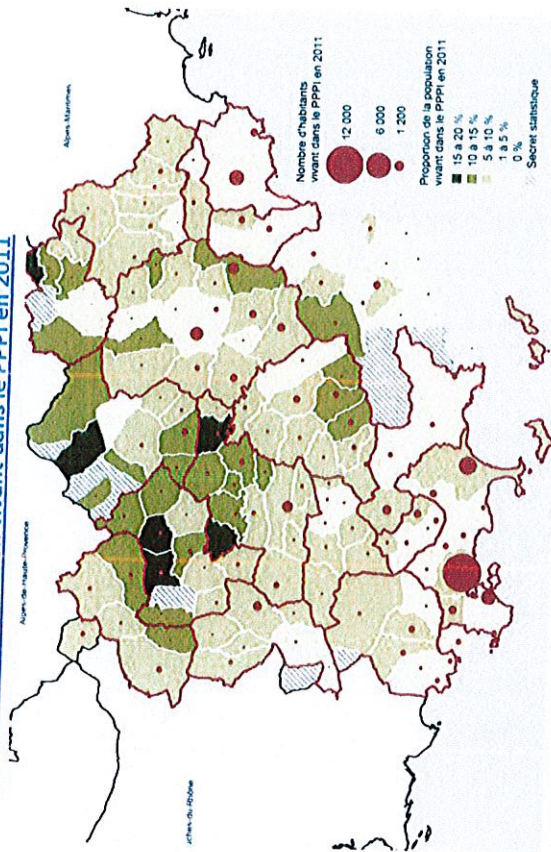
Nombre de logements indignes parmi les logements subventionnés par l'ANAH	17	343	326
---	----	-----	-----

source : ANAH 2013.

Nombre de visites techniques du PACT dans le cadre du repérage des logements indécents ou indignes	84	211	127
--	----	-----	-----

source : PACT 2013.

Proportion de la population vivant dans le PPPJ en 2011



sources : FILOCOM 2011, INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- Proportion de la population résidant dans le parc privé potentiellement indigne (PPPJ) inférieur à la moyenne varoise, mais effectif important du fait du fort peuplement de la zone ;
- Proportion assez importante de résidences principales avec confort partiel ;
- Surreprésentation de l'EPCI parmi les consultations à l'ADIL concernant un logement indigne.

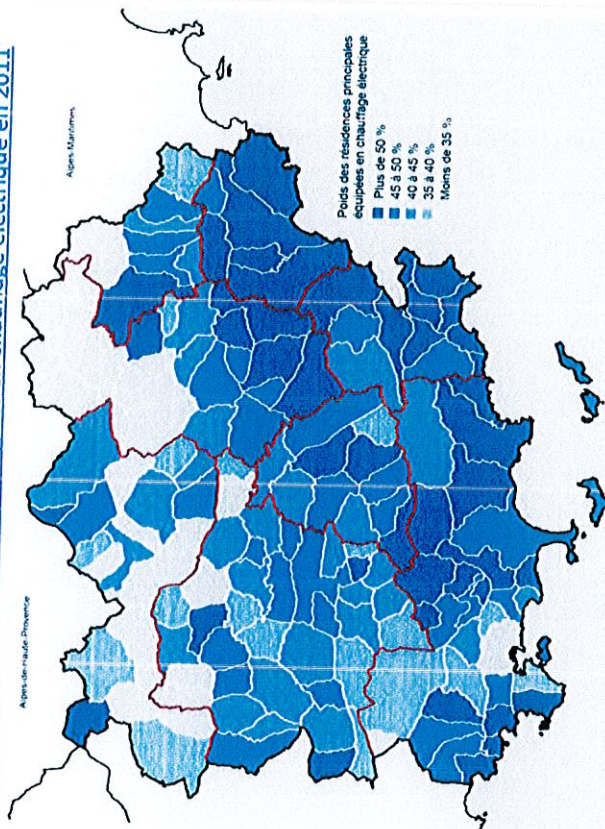
* Données uniquement disponibles pour la composition 2011 des EPCI (voir composition communale).

La précarité énergétique

	CA Toulon	Var	Var hors TPM
Proportion de résidences principales construites avant 1975 source : FILOCOM 2013.			
	Provence		
	Méditerranée	56,7%	37,6%
Proportion de résidences principales de type			
Maisons < 100 m ²	20,6%	27,2%	32,2%
Maisons 100 m ² et +	14,7%	23,6%	30,4%
Appartements < 40 m ²	11,5%	9,5%	7,9%
Appartements 40 m ² et plus	53,2%	39,7%	29,4%
source : INSEE-RP 2011.			
Proportion de résidences principales privées			
Classe cadastrale 6	22,3%	25,6%	27,7%
Classes cadastrales 7 et 8	1,7%	2,1%	2,3%
source : FILOCOM 2013.			
Proportion de résidences principales avec combustible principal			
Chauffage urbain	1,9%	1,0%	0,2%
Gaz de ville ou de réseau au logement	34,1%	20,4%	9,9%
Froid (mazout)	10,2%	10,8%	11,2%
Électricité	45,8%	52,5%	57,6%
Gaz en bouteilles ou en citerne	1,7%	2,8%	3,6%
Autre (bois)	6,2%	12,5%	17,4%
source : INSEE-RP 2011.			
Taux de pauvreté de l'ensemble de la population			
	16,7%	15,3%	nd
source : INSEE-Dat@, CNAF, CNAV, CCMSA, 2012.			
Proportion de ménages sous le seuil de pauvreté Filocom			
	19,8%	18,2%	17,0%
source : FILOCOM 2013.			
Nombre de DPE effectués dans le logement locatif social			
	19 040	33 875	14 835
Nombre de DPE énergie notes D, E, F ou G pour 1 000 diagnostics dans le logement locatif social			
	266,6	303,1	349,8
Nombre de DPE GES notes D, E, F ou G pour 1 000 diagnostics dans le logement locatif social			
	387,1	302,4	193,3
source : RPLS 2014.			
Nombre de sollicitations du FSE			
	2 831	6 133	3 302
Nombre de sollicitations du FSE pour 1 000 habitants			
	6,7	6,0	5,5
Nombre de sollicitations du FSE pour l'édure d'électrique pour 1 000 habitants			
	4,8	5,0	5,1
Nombre de sollicitations du FSE pour l'édure de gaz pour 1 000 habitants			
	2,1	1,2	0,5
sources : Conseil départemental 83 2014, INSEE-RP 2011.			
Proportion de résidences principales privées éligibles aux aides de l'ANAH			
Logement individuel en propriété occupante (avant 1975) *	34,3%	41,1%	45,3%
Logement collectif en propriété occupante (avant 1975) *	47,0%	49,4%	52,8%
source : FILOCOM 2011.			

* Données uniquement disponibles pour la composition 2011 des EPCI (voir composition communale).

Équipement des résidences principales en chauffage électrique en 2011



source : INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- Proportion importante de résidences principales construites avant 1975, date des premières réglementations thermiques ;
- Majorité d'appartements parmi les résidences principales ;
- Proportion importante de diagnostics GES notés E, F ou G dans le logement social ;
- Assez forte sollicitation du FSE, surtout pour des factures de gaz par rapport au reste du département ;
- Au regard des indicateurs, EPCI pouvant présenter un certain potentiel de situations de précarité énergétique, essentiellement du fait du fort peuplement.

III. Les dispositifs d'hébergement et de logement adapté

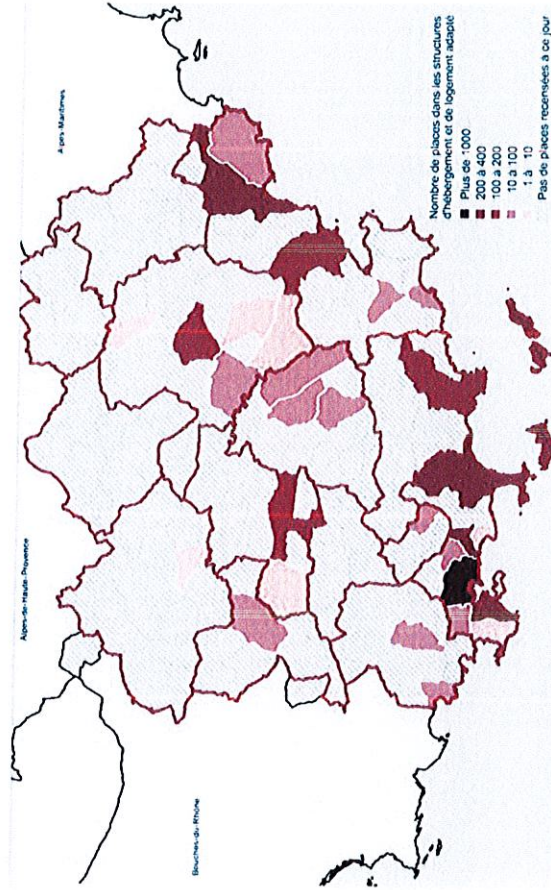
L'offre d'hébergement et de logement adapté

Répartition des places d'hébergement et de logement adapté dans l'EPCI fin 2014, selon le type de structure

Type de structure	Nombre de places	Répartition des places de l'EPCI	Proportion dans l'ensemble des places du département
Unité d'hébergement d'urgence	20	1%	28%
Hébergement de stabilisation	45	2%	74%
Centre d'accueil de demandeurs d'asile	80	4%	57%
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	362	17%	74%
Appartement* aide au logement temporaire*	230	11%	69%
Maison relais	75	4%	41%
Foyer de travailleurs migrants	333	16%	71%
Foyer de jeunes travailleurs	82	4%	82%
Résidence sociale	906	42%	56%
Total	2 133	100%	62%

sources : SIAO83 2014, DDCS83 2014.

Nombre de places au sein des structures d'hébergement et de logement adapté au 31 décembre 2014



sources : SIAO83 2014, DDCS83 2014.

On compte également 169 places en intermédiation locative dans le département.

Principales caractéristiques :

- La majorité des places d'hébergement et de logement adapté du département se trouve dans l'EPCI ;
- Poids important des places en CHRS, en foyer de travailleurs migrants et en foyer de jeunes travailleurs ;
- Assez faible nombre de places en unité d'hébergement d'urgence.

Liste des structures d'hébergement et de logement adapté de l'EPCI

Type de structure	Nom de la structure	Commune	Nombre de places au 31/12/2014
ALT	APS Club des jeunes	Hyères	14
ALT	CCAS Hyères	Hyères	25
ALT	LE CHEMIN DE MASSILLON	Hyères	24
ALT	APEA	La Seyne-sur-Mer	12
ALT	AVASTOFA	La Seyne-sur-Mer	9
ALT	EMMAUS	La Seyne-sur-Mer	10
ALT	Faire route avec toi	Le Pradet	2
ALT	APEA	Six-Fours-les-Plages	4
ALT	ADPS	Toulon	6
ALT	ALINEA	Toulon	40
ALT	ALINEA	La Seyne-sur-Mer	2
ALT	Amis de Jéricho	Toulon	6
ALT	ARCHAOS	Toulon	4
ALT	ARTS	Toulon	18
ALT	Cap d'Azur	La Seyne-sur-Mer	7
ALT	CHV Moissons nouvelles	Toulon	32
ALT	CHV Moissons nouvelles	La Seyne-sur-Mer	1
ALT	Olbia Var Appartement	Toulon	14
Foyer de jeunes travailleurs	Foyer Jeunes travailleurs	Toulon	82
FTM	API Provence	Hyères	175
FTM	Les Pins	La Seyne-sur-Mer	140
FTM	API Provence	Ollioules	18
Maison relais	Amitié Massillon	Hyères	23
Maison relais	Accueil Fémina Aglaé	La Garde	25
Maison relais	Olbia Var Appartement	Toulon	8
Maison relais	Olbia Var Appartement	Toulon	19
Résidences sociales	Résidence Carrel	Hyères	4
Résidences sociales	Résidence Bourgneuf	Hyères	5
Résidences sociales	Résidence Charvet	Hyères	8
Résidences sociales	Résidence Voltaire	Hyères	7
Résidences sociales	Résidence Saint-Louis	Hyères	5
Résidences sociales	Résidence Le Monnier	Hyères	6

Type de structure	Nom de la structure	Commune	Nombre de places au 31/12/2014
Résidences sociales	Résidence Benjamin Franklin	Hyères	36
Résidences sociales	Résidence Temple	Hyères	4
Résidences sociales	Résidence Vialo	Hyères	4
Résidences sociales	Résidence Fanguerot	Hyères	3
Résidences sociales	Mangin Locaiff	Hyères	5
Résidences sociales	Puits Locaiff	Hyères	2
Résidences sociales	Temple locaiff	Hyères	2
Résidences sociales	Les Savels	La Garde	157
Résidences sociales	API	La Seyne-sur-Mer	43
Résidences sociales	Aréjina (Adoma)	La Seyne-sur-Mer	67
Résidences sociales	Résidence Le Faron	Toulon	94
Résidences sociales	Résidence Les Cyrés	Toulon	114
Résidences sociales	Résidence La Loubière	Toulon	286
Résidences sociales	Résidence Vieille ville Chevalier	Toulon	32
Résidences sociales	Résidence l'astrolobe	Toulon	5
Résidences sociales	Résidence Saint-Hilaire	Toulon	17
UHU	UHU (géré par En Chemin)	Hyères	6
UHU	Complexe Sportif Municipal	Ollioules	2
UHU	Samu social UHU Saint-Joseph	Toulon	12
CHRS	Accueil Fémina	La Garde	34
CHRS	Moissons nouvelles	La Garde	34
CHRS	AVAF La Renaissance (Section l'Escale)	La Seyne-sur-Mer	45
CHRS	Accueil Provençal	Toulon	42
CHRS	AVAF Argence	Toulon	87
CHRS	AVAF La Renaissance (Section l'Escale)	Toulon	40
CHRS	La Respédo	Toulon	29
CHRS	Maison Saint-Louis	Toulon	23
CHRS	Les Adrets du Var section la Florane	La Valette-du-Var	11
CHRS	Les Adrets du Var section la Florane	Toulon	17
CADA	France Terre d'Asie	Toulon	80
Hébergement de stabilisation	Faire route avec toi	Le Pradet	7
Hébergement de stabilisation	* les Favrières*	Toulon	38

sources : SIAO83 2014, DDCS83 2014.

L'activité du 115

	CA Toulon Provence Méditerranée	Var	Var hors TPM
Nombre de demandes adressées au 115	11 317	13 158	1 840
Poids du territoire dans l'ensemble des demandes adressées au 115 dans le département	86,0%	-	14,0%

source : SIAO83 2014.

Nombre de personnes en demande au 115	2 542	3 528	985
Nombre de personnes en demande au 115 pour 1 000 habitants	6,0	3,5	1,7

sources : SIAO83 2014, INSEE-RP 2011.

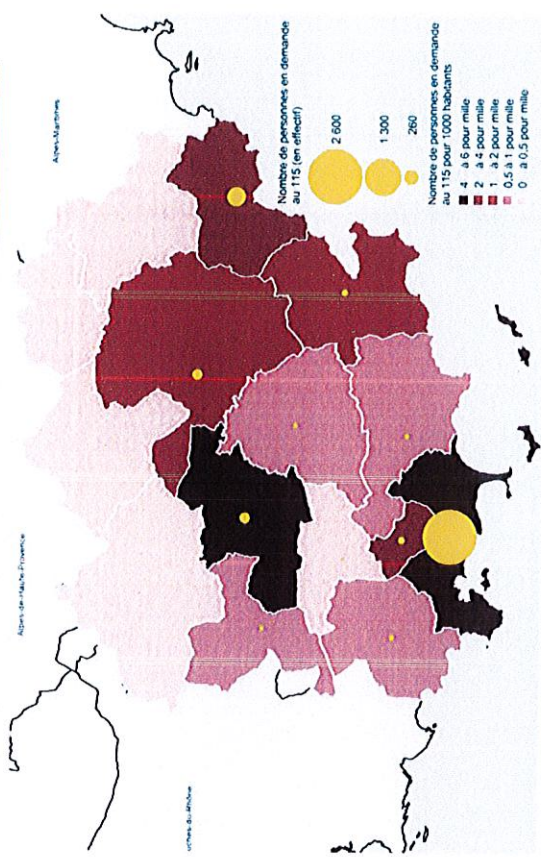
Proportion de demandes n'ayant pas abouti à une entrée en structure	64,8%	65,2%	68,1%
Proportion de demandes n'ayant pas abouti à une entrée en structure du fait de l'abandon des démarches par le ménage	21,4%	21,6%	22,7%
Proportion de demandes n'ayant pas abouti à une entrée en structure par absence de place correspondant aux caractéristiques du ménage	43,4%	43,7%	45,4%

source : SIAO83 2014.

Proportion parmi les personnes en demande			
D'hommes seuls	53,7%	54,8%	57,4%
De femmes seules	14,1%	13,9%	13,6%
De personnes vivant au sein d'un couple avec enfant(s)	11,6%	10,5%	7,8%
De familles monoparentales	13,0%	13,4%	14,3%
De personnes vivant au sein d'un autre type de ménage	7,6%	7,4%	6,9%

source : SIAO83 2014.

Nombre de personnes en demande au 115 pour 1 000 habitants en 2014



sources : SIAO83 2014, INSEE-RRP 2011.

Principales caractéristiques :

- La large majorité de la demande au 115 émane de l'EPCI ;
- Proportion de demandes n'ayant pas abouti à une entrée en structure dans la moyenne départementale ;
- Surreprésentation des couples avec enfant(s).

Nota : Si une personne appelle plusieurs fois le 115 en une journée, une seule demande sera comptabilisée. Une personne peut néanmoins faire plusieurs demandes au cours de l'année.

L'activité du SIAO

	CA Toulon Provence Méditerranée	Var	Var hors TPM
Nombre de demandes adressées au SIAO	3 006	4 399	1 393
Poids du territoire dans l'ensemble des demandes adressées au SIAO dans le département	68,3%	-	-

source : SIAO83 2014.

Nombre de personnes en demande au SIAO	2 247	3 374	1 127
Nombre de personnes en demande au SIAO pour 1 000 habitants	5,3	3,3	1,9

sources : SIAO83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de demandes au SIAO qualifiées en demande d'hébergement	66,7%	65,0%	61,3%
Nombre de demandes au SIAO qualifiées en demande de logement adapté	33,3%	35,0%	38,7%

source : SIAO83 2014.

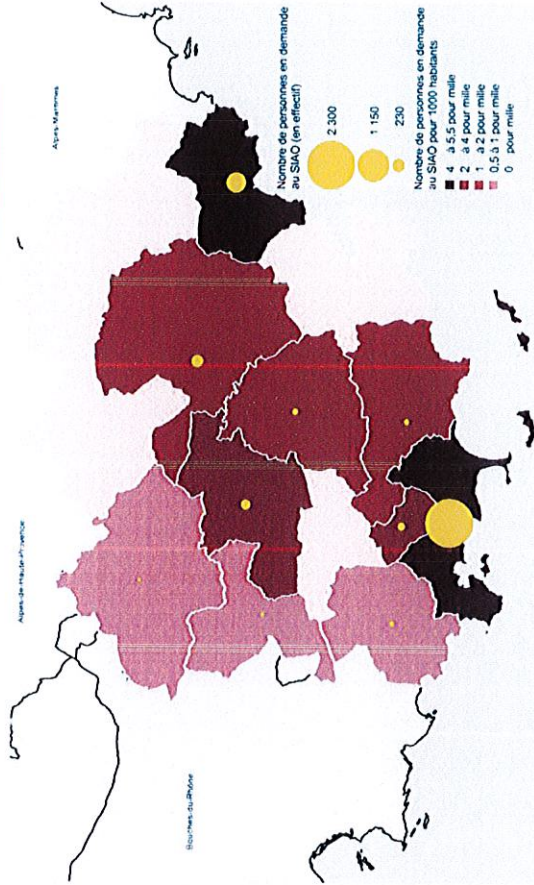
Proportion de demandes d'hébergement n'ayant pas abouti à une entrée en structure	65,9%	68,0%	67,9%
Proportion de demandes de logement adapté n'ayant pas abouti à une entrée en structure	78,2%	80,5%	84,5%

source : SIAO83 2014.

Proportion parmi les personnes en demande			
D'hommes seuls	35,7%	34,9%	33,4%
De femmes seules	16,5%	14,8%	11,4%
De personnes vivant au sein d'un couple avec enfant(s)	12,2%	12,8%	13,9%
De familles monoparentales	28,7%	30,6%	34,3%
De personnes vivant au sein d'un autre type de ménage	6,8%	6,9%	7,0%

source : SIAO83 2014.

Nombre de personnes en demande au SIAO pour 1 000 habitants en 2014



sources : SIAO83 2014, INSEE-RRP 2011.

Principales caractéristiques :

- Fréquence de la demande au SIAO très importante ;
- Proportion importante de demandes qualifiées en demandes d'hébergement ;
- Fréquence faible de demandes n'ayant pas abouti par rapport à la moyenne départementale ;
- Surreprésentation des personnes seules.

Les publics spécifiques

Poids des publics spécifiques parmi les demandeurs au SIAO et 115 en 2014

	CA Toulon Provence Méditerranée	Var	Var hors TPM
Nombre de victimes de violence parmi les personnes en demande au SIAO et 115	200	349	149
Proportion de victimes de violence parmi les personnes en demande au SIAO et 115	4,2%	5,1%	7,0%
Proportion de victimes de violence parmi les femmes seules sans enfant en demande au SIAO et 115	8,1%	9,0%	11,4%
Proportion de victimes de violence parmi les femmes seules avec enfant(s) en demande au SIAO et 115	13,8%	16,3%	20,8%
Proportion de réponses négatives apportées aux demandes de personnes victimes de violence	76,5%	75,5%	73,6%

source : SIAO83 2014.

Nombre de demandeurs d'asile parmi les personnes en demande au SIAO et 115	36	45	9
Proportion de demandeurs d'asile parmi les personnes en demande au SIAO et 115	0,8%	0,7%	0,4%
Proportion de réponses négatives apportées aux demandes de personnes en demande d'asile	59,5%	61,0%	75,0%

source : SIAO83 2014.

Nombre de sortants d'hôpitaux parmi les personnes en demande au SIAO et 115	73	126	53
Proportion de sortants d'hôpitaux parmi les personnes en demande au SIAO et 115	1,5%	1,8%	2,5%
Proportion de sortants d'hôpitaux généraux parmi les personnes en demande au SIAO et 115	0,9%	1,1%	1,5%
Proportion de sortants d'hôpitaux psychiatriques parmi les personnes en demande au SIAO et 115	0,7%	0,8%	1,0%
Proportion de réponses négatives apportées aux demandes de sortants d'hôpitaux	66,7%	74,2%	80,9%

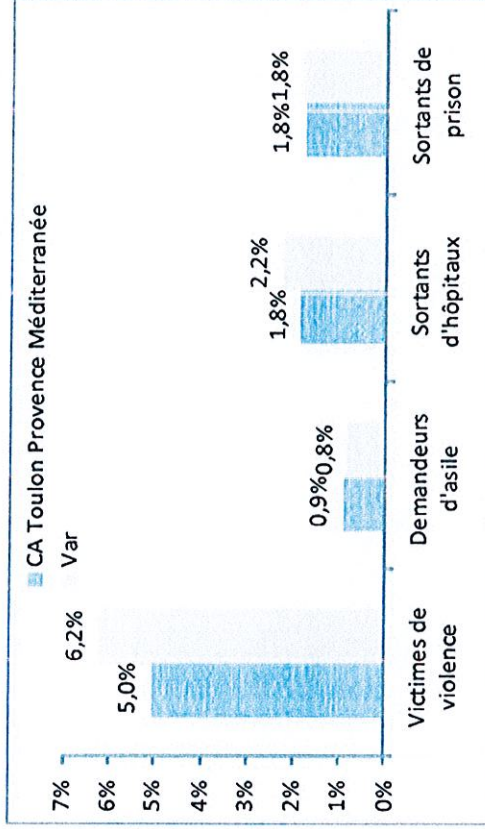
source : SIAO83 2014.

Nombre de sortants de prison parmi les personnes en demande au SIAO et 115	71	103	32
Proportion de sortants de prison parmi les personnes en demande au SIAO et 115	1,5%	1,5%	1,5%
Proportion de réponses négatives apportées aux demandes de sortants de prison	75,6%	75,8%	78,4%

source : SIAO83 2014.

Nombre de mises à l'abri	528	566	38
Proportion de mises à l'abri parmi l'ensemble des entrées en structure	17,2%	16,0%	7,9%

source : SIAO83 2014.



source : SIAO83 2014.

Principales caractéristiques :

- Faible proportion de personnes victimes de violence et de sortants d'hôpitaux dans le contexte varois ;
- Réponses négatives plus fréquentes que la moyenne pour les personnes victimes de violence ;
- Proportion importante de mises à l'abri parmi les entrées en structure.

Synthèse

Données de cadrage :

- EPCI le plus peuplé du département ;
- Niveaux d'inactivité et de chômage plus élevés que la moyenne départementale ;
- Taux de pauvreté important, notamment pour les ménages dont le référent a moins de 30 ans ;
- Forte couverture par les prestations sociales ;
- Proportion importante de logements sociaux par rapport à la moyenne départementale.

Le logement des personnes défavorisées :

- Forte demande de logement social, quel que soit l'âge ;
- Fréquence importante des sollicitations de la CAF pour des impayés de loyer, notamment pour les ménages avec enfant(s) ;
- Proportion de la population résidant dans le parc privé potentiellement indigne (PPPI) inférieure à la moyenne varoise mais représentant 38 % des résidents du PPPI varois ;
- Recours important au FSL ;
- Assez forte sollicitation du FSE, surtout pour des factures de gaz par rapport au reste du département.

Les dispositifs d'hébergement et de logement adapté :

- La majorité des places d'hébergement et de logement adapté du département se trouve dans l'EPCI ;
- La large majorité de la demande au 115 émane de l'EPCI ;
- Fréquence de la demande au SIAO très importante ;
- Proportion importante de mises à l'abri parmi les entrées en structure.

Lexique

Actifs : regroupent la population active occupée (appelée aussi « population en emploi ») et les chômeurs. La proportion de chômeurs telle qu'elle est calculée dans les documents rapporte donc les effectifs de chômeurs au 1^{er} janvier à l'effectif des actifs à la même date.

Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) : a pour but, dans une logique d'insertion et non d'urgence, d'améliorer les conditions d'accès et de maintien dans un logement pérenne des ménages qui en étaient jusqu'alors durablement ou momentanément exclus. Quatre types de mesures peuvent être mis en œuvre, portant sur l'accès au logement, le maintien, l'insertion ou l'accompagnement social du ménage.

Allocataires à bas-revenus : selon la CAF, sont considérés comme « allocataires à bas-revenus » les allocataires de la branche Famille dont le revenu par unité de consommation (RUC) est inférieur à 60% du revenu par unité de consommation médian en France métropolitaine. En 2013, ce seuil était de 1 021 € par mois.

Allocation Adulte Handicapé (AAH) : permet d'assurer un revenu minimum à un adulte en situation de handicap. Elle peut être complétée par le complément de ressources ou la majoration pour la vie autonome. Le complément de ressources est destiné à compenser l'absence durable de revenu d'activité d'une personne dans l'incapacité quasi absolue de travailler.

Bâtiment à usage autre qu'habitation : immeuble collectif à usage autre que d'habitation (usines, bureaux, commerces, bâtiments publics, etc.).

Catégories cadastrales : elles sont issues d'une classification établie par la Direction générale des finances publiques, qui vise à évaluer la qualité globale des logements, à partir de critères ayant trait à leur architecture, à la qualité de construction et aux équipements. Il existe huit catégories, allant de la première « Grand luxe » à la dernière « Très médiocre ». Les catégories concernées par le PPI sont les 6, 7 et 8, « ordinaire », « médiocre » et « très médiocre ».

Construction provisoire : installation servant de logement, mais n'étant pas prévue pour une occupation à l'année (cabane, caravane, mobile home).

Contrat précaire : concerne les emplois à durée limitée (stages, apprentissage, emplois en CDD ou en intérim, etc.)

DEFM de longue durée : demandes d'emploi en fin de mois datant d'un an ou plus.

Fonds de solidarité Energie (FSE) : volet du FSL (voir plus bas) qui a pour objectif d'apporter une aide financière aux ménages occupant régulièrement leur logement et en situation de précarité, afin de les aider à solder leur impayé de facture d'énergie et de préserver ou de garantir leur accès à l'énergie dans le logement.

Fonds de Solidarité Logement (FSL) : « le Département accorde des aides financières et des mesures d'accompagnement social aux personnes éprouvant des difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement adapté par l'intermédiaire du FSL » (Définition Conseil Départemental du Var).

Inactifs : selon la définition de l'Insee, « On définit conventionnellement les inactifs comme les personnes qui ne sont ni en emploi (BIT) ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler... ». Les « autres inactifs » excluent les jeunes de moins de 15 ans, les étudiants et les retraités.

Indice de vieillissement : rapport de la population des 60 ans et plus à celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

Médiane : la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. Ainsi, pour le revenu disponible par unité de consommation, 50 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur.

Ménage : « De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. » (Définition Insee)

Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) : Le PPPI regroupe les résidences principales privées de catégorie cadastrale 6 (« ordinaire ») occupées par un ménage dont le revenu est inférieur ou égal à 70% du seuil de pauvreté Filocom (PPPI-B1), et les résidences principales privées de catégories cadastrale 7 et 8 (« médiocre » et « très médiocre ») occupées par un ménage dont le revenu est inférieur ou égal à 150% du seuil de pauvreté Filocom (PPPI-B2).

Population couverte : regroupe les titulaires d'une allocation, ainsi que leur éventuel conjoint et ayant-droits.

Lexique (suite)

Premier décile : pour le revenu disponible, 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur.

Revenu de Solidarité Active (RSA) : assure aux personnes sans ressources ou disposant de faibles ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans et aux personnes âgées de 18 à 24 ans si elles sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

Revenu disponible : « Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont généralement pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les contributions sociales généralisées (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS). » (Définition Insee).

Sans emploi : les effectifs de 15-64 ans sans emploi regroupent les chômeurs et les inactifs. On calcule leur proportion parmi les 15-64 ans en rapportant leur effectif à l'effectif d'actifs et d'inactifs hors-retraités et étudiants.

Seuil de pauvreté Filocom : correspond à la demi-médiane du revenu net par unité de consommation pour la France métropolitaine, soit 8 489 € pour 2013.

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) : définis par la circulaire du 8 avril 2010, les SIAO doivent assurer l'égalité face aux services rendus en matière d'hébergement et de logement adapté, ainsi que l'adaptabilité des prestations aux besoins des personnes. Le SIAO intègre le 115. Néanmoins, dans ce document nous considérerons les demandes adressées au SIAO comme les sollicitations du service par les travailleurs sociaux via une fiche de demande d'hébergement et de logement adapté, par opposition aux demandes 115 qui sont faites par le ménage lui-même par le biais du numéro d'urgence.

Sur-occupation lourde/légère : définie par Filocom comme le fait de disposer d'une superficie habitable de moins de 9 m² par personne (sur-occupation lourde). La sur-occupation légère correspond à une superficie habitable de moins de 16 m² pour la première personne et de moins de 11 m² pour les personnes suivantes.

Taux de pauvreté : « correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros) (...). Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60% du niveau de vie médian. » (Définition Insee)

Travailleur : « un adulte est considéré comme travailleur lorsqu'il a été actif (en emploi ou au chômage) au moins six mois dans l'année, dont un mois ou plus en emploi effectif. » (Définition Insee).

Unité de Consommation (UC) : « Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC) (...) L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. » (Définition Insee)

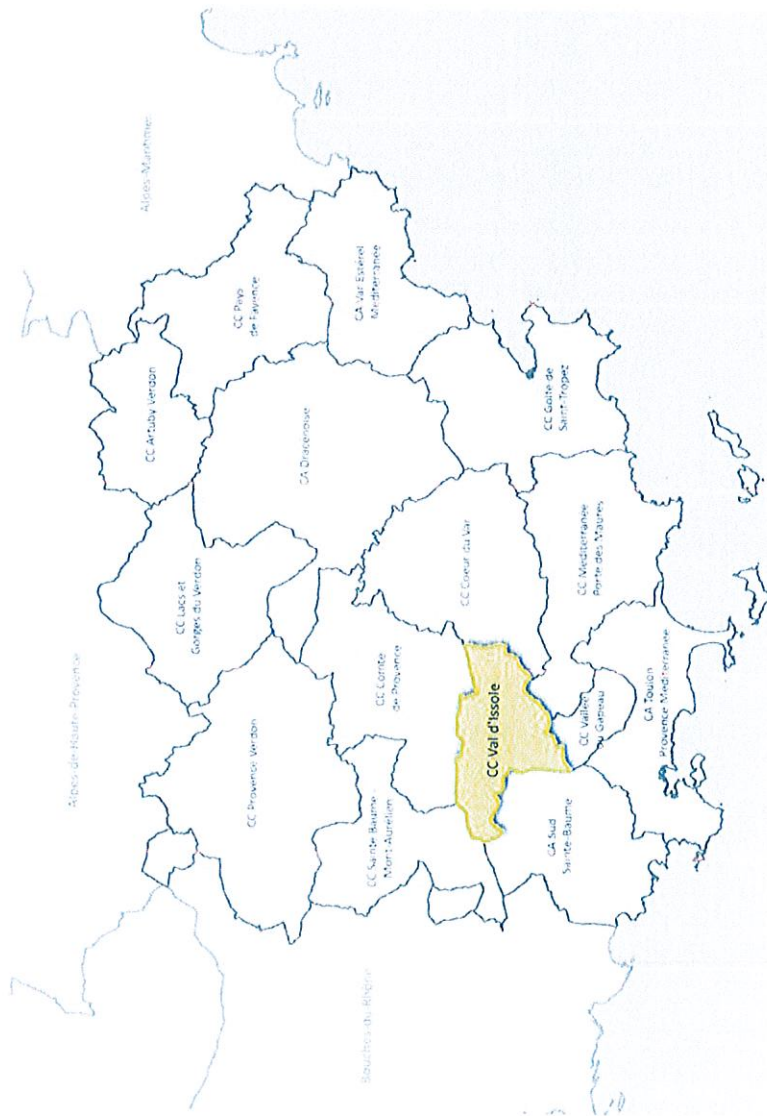


Directeur d'études : Marc Esponda
Chefs de projet : Nathalie Droulez, Christophe Zaepfel et Valérie Fayolle
Equipe projet : Elodie Le Moal, Alexandra Philip, Natacha Serre

La Communauté de communes Val d'Issole

Composition communale

EPCI 2014	EPCI 2011
Forcalqueiret	Forcalqueiret
Garéoult	Garéoult
La Roquebrussanne	La Roquebrussanne
Mazaugues	Mazaugues
Méounes-lès-Montrieux	Méounes-lès-Montrieux
Néoules	Néoules
Rocbaron	Rocbaron
Sainte-Anastasie-sur-Issole	Sainte-Anastasie-sur-Issole



LE DÉPARTEMENT



Sommaire

I. Données de cadrage

Démographie.....	p.3
Activité/emploi.....	p.4
Revenus/minimas sociaux.....	p.5
Logement.....	p.6

II. Le logement des personnes défavorisées

L'accès au logement.....	p.7
Le maintien dans le logement.....	p.8
L'habitat indigne.....	p.9
La précarité énergétique.....	p.10

III. Les dispositifs d'hébergement et de logement adapté

L'offre d'hébergement et de logement adapté.....	p.11
L'activité du 115.....	p.12
L'activité du SIAO.....	p.13
Les publics spécifiques.....	p.14

Synthèse.....	p.15
---------------	------

Lexique.....	p.16
--------------	------

I. Données de cadrage

Démographie

	CC Val d'Issole	Var	PACA	France Métropolitaine
Population en 1988	3 566	555 926	3 298 836	49 711 853
Population en 2006	19 273	985 098	4 815 229	61 389 719
Population en 2011	21 633	1 012 735	4 916 069	63 070 344
Poids dans la population totale du Var	2,1%	-	-	-
Evolution annuelle moyenne de la population entre 2006 et 2011	+2,3%	+0,6%	+0,4%	+0,5%
Evolution annuelle moyenne de la population entre 1988 et 2011	+4,3%	+1,4%	+0,9%	+0,6%

source : INSEE-RP 2011.

Proportion de 0-14 ans dans la population totale	18,3%	16,2%	17,1%	18,3%
Proportion de 15-29 ans dans la population totale	13,9%	15,7%	17,2%	18,3%
Proportion de 30-44 ans dans la population totale	19,0%	18,1%	19,0%	19,9%
Proportion de 45-59 ans dans la population totale	21,9%	20,1%	20,1%	20,1%
Proportion de 60-74 ans dans la population totale	18,8%	18,3%	16,2%	14,4%
Proportion de 75 ans et plus dans la population totale	8,1%	11,5%	10,4%	9,1%

source : INSEE-RP 2011.

Indice de vieillissement	1,10	1,37	1,15	0,96
--------------------------	------	------	------	------

source : INSEE-RP 2011.

Proportion de personnes vivant seules parmi l'ensemble des ménages	21,0%	34,0%	35,2%	34,3%
Proportion de familles monoparentales parmi l'ensemble des ménages	7,6%	9,0%	10,0%	8,7%
Proportion de couples sans enfant parmi l'ensemble des ménages	36,2%	30,2%	26,8%	27,1%
Proportion de couples avec enfant(s) parmi l'ensemble des ménages	33,1%	24,3%	25,2%	27,3%
Proportion de ménages sans famille parmi l'ensemble des ménages	2,2%	2,5%	2,8%	2,6%

source : INSEE-RP 2011.

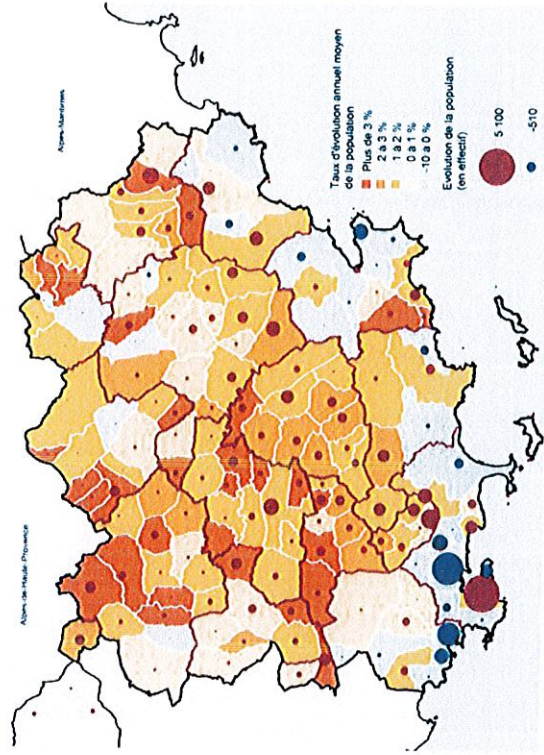
Proportion de ménages d'1 ou 2 personnes	60,9%	70,2%	68,7%	67,4%
Proportion de ménages de 3 ou 4 personnes	31,9%	25,0%	26,0%	26,5%
Proportion de ménages de 5 personnes et plus	7,2%	4,8%	5,3%	6,2%

source : INSEE-RP 2011.

Taille moyenne des ménages	2,50	2,18	2,20	2,25
----------------------------	------	------	------	------

source : INSEE-RP 2011.

Evolution annuelle de la population entre 2006 et 2011



Principales caractéristiques :

- Croissance démographique soutenue ;
- Proportion importante de couples avec enfant(s) et de moins de 18 ans ;
- Taille moyenne des ménages élevée.

Activité/emploi

	CC-Val d'Issole	Var	PACA	France Métropolitaine
Nombre de 15-64 ans	13 558	6 118 694	3 089 699	40 625 960
Actifs occupés	60,4%	60,4%	60,8%	63,7%
Chômeurs	8,8%	9,8%	9,8%	8,9%
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés	8,4%	8,6%	10,1%	10,1%
Retraités, préretraités	12,1%	10,3%	8,6%	8,8%
Autres inactifs	10,2%	11,0%	10,8%	8,5%

source : INSEE-RP 2011.

Proportion des actifs de 15-64 ans au chômage	12,7%	13,9%	13,8%	12,3%
Proportion de 15-64 ans inactifs (hors retraités et étudiants)	12,9%	13,5%	13,3%	10,5%
Proportion de 15-64 ans sans emploi (hors retraités et étudiants)	24,0%	25,5%	25,3%	21,5%

source : INSEE-RP 2011.

	CC-Val d'Issole	Var	PACA	France Métropolitaine
Nombre de 15-64 ans actifs occupés	8 286	3 72 672	1 876 739	25 867 193
En contrat précaire	11,0%	13,0%	13,0%	13,1%
En CDI	74,0%	72,3%	73,7%	76,1%
Non salariés	15,0%	14,7%	13,3%	10,8%
En temps partiel	19,0%	17,3%	17,4%	17,0%

source : INSEE-RP 2011.

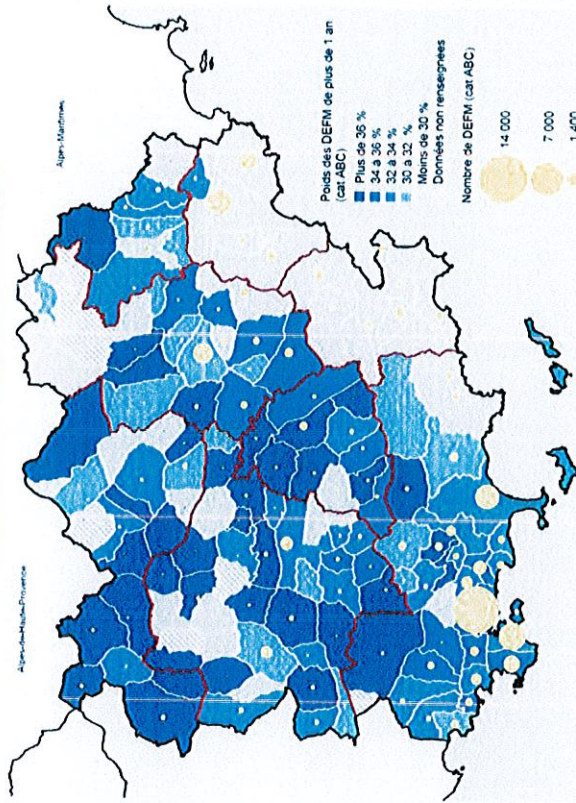
Nombre de DEFEM de longue durée	460	23 400	133 100	1 627 800
Proportion des DEFEM de longue durée parmi l'ensemble des DEFEM cat.ABC	34,0%	31,4%	35,4%	37,7%

sources : Pôle Emploi, DARES, 2011.

Principales caractéristiques :

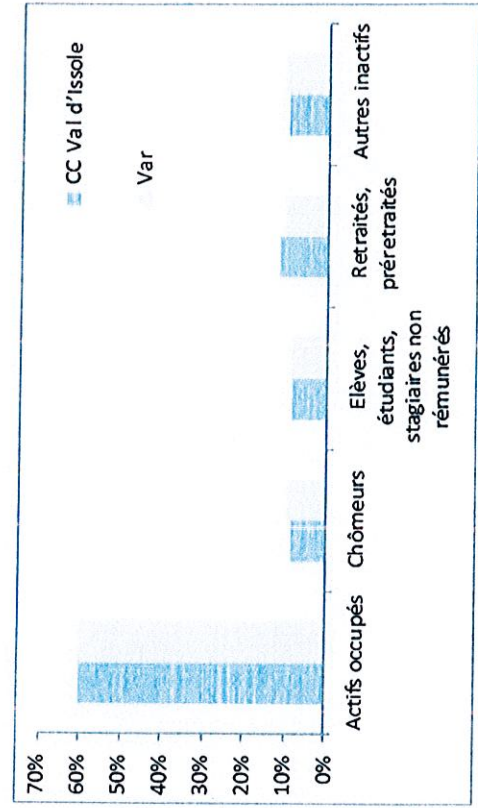
- Proportion importante de retraités ;
- Niveaux de chômage et d'inactivité faibles ;
- Proportion assez élevée de temps partiels ;
- Poids important des demandeurs d'emploi en fin de mois de longue durée.

Nombre et proportion des DEFEM de longue durée en 2011



source : INSEE-RP 2011.

Répartition des 15-64 ans selon le type d'activité



source : INSEE-RP 2011.

Revenus/minimas sociaux

	CC-Val d'Issoire	Var	PACA	France métropolitaine
Médiane du revenu disponible par unité de consommation	20 576 €	19 611 €	19 406 €	19 786 €
1 ^{er} décile (en euros) du revenu disponible par unité de consommation	11 311 €	10 137 €	9 728 €	10 503 €

source : INSEE-Dgfp, CNAF, CNAV, CCMSA, 2012.

Proportion de ménages fiscaux non-imposés	34,4%	36,6%	37,0%	36,0%
---	-------	-------	-------	-------

source : INSEE-Dgfp, CNAF, CNAV, CCMSA, 2012.

Taux de pauvreté	De l'ensemble de la population	Des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans	Des ménages dont le référent fiscal est âgé de 60 à 74 ans	Des ménages dont le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus	Des ménages propriétaires de leur logement	Des ménages locataires de leur logement
	11,7%	15,3%	16,9%	14,3%	18,2%	21,9%
	6,7%	23,1%	24,1%	10,1%	9,3%	10,2%
	7,8%	11,4%	13,0%	10,2%	7,8%	6,8%
	28,9%	9,9%	11,7%	10,2%	28,9%	26,4%

source : INSEE-Dgfp, CNAF, CNAV, CCMSA, 2012.

Nombre de personnes couvertes par la CAF	10 131	447 817	2 276 570	29 692 054
Nombre de personnes couvertes par les allocataires à bas revenus	2 528	148 364	803 094	8 854 700
Nombre de personnes couvertes par un allocataire à bas-revenu / nombre de personnes couvertes par la CAF	25,0%	33,2%	35,3%	29,8%
Nombre de personnes couvertes par les allocataires travailleurs à bas-revenus	1 554	74 386	-	-
Nombre de personnes couvertes par les allocataires travailleurs à bas-revenus / nombre de personnes couvertes par la CAF	15,3%	16,7%	-	-

source : CAF83 2013.

Nombre de personnes couvertes par les allocataires logement	3 012	194 088	1 051 267	12 660 188
Nombre de personnes couvertes par les allocataires logement / nombre de personnes couvertes par la CAF	29,7%	43,4%	46,2%	42,6%

source : CAF83 2013.

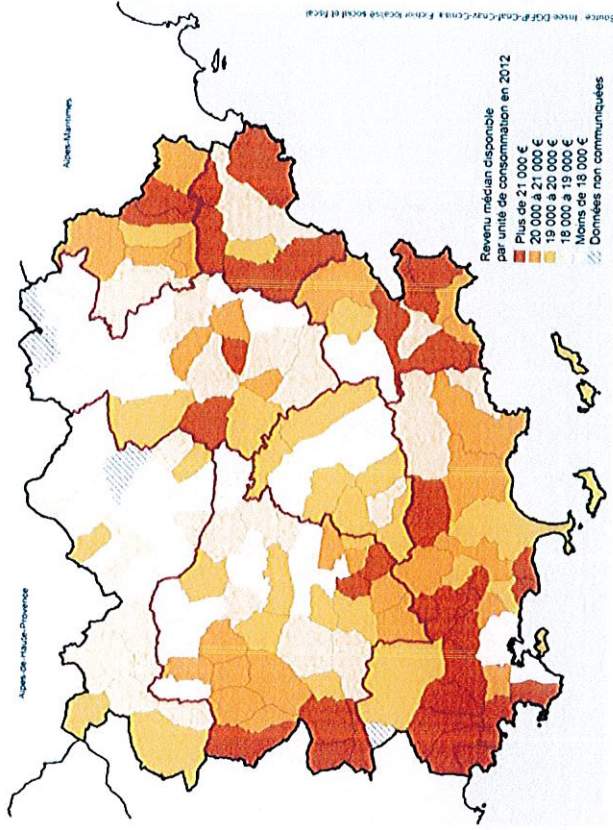
Nombre de personnes couvertes par le RSA	1 078	75 327	407 094	4 369 299
Proportion de 0-64 ans couverts par le RSA	6,1%	9,6%	10,4%	8,4%
Proportion de 0-64 ans couverts par le RSA-sode	3,3%	5,9%	6,7%	5,1%

sources : CAF83 2013, INSEE-AP 2011.

Nombre d'allocataires de l'AAH	206	16 155	79 303	965 854
Proportion d'allocataires de l'AAH parmi les 20-64 ans	1,7%	2,9%	2,8%	2,6%

sources : CAF-83 2013, INSEE-AP 2011.

Revenu médian disponible par unité de consommation en 2012



Principales caractéristiques :

- Revenus élevés en comparaison à la moyenne départementale ;
- Taux de pauvreté faible ;
- Faible couverture par les prestations sociales.

Logement

	CC Val d'Issole	Var	PACA	France Métropolitaine
Nombre de logements	10 517	668 646	2 889 649	32 859 694
Proportion de résidences principales	81,7%	67,8%	75,4%	83,2%
Proportion de résidences secondaires	11,8%	26,1%	17,3%	9,5%
Proportion de logements vacants	6,5%	6,1%	7,3%	7,3%

source : INSEE-RP 2011

Nombre de résidences principales	8 595	453 459	2 179 281	27 347 624
Proportion de résidences principales type maisons	87,3%	50,4%	42,4%	56,0%
Proportion de résidences principales type appartements	12,2%	48,8%	55,9%	42,2%
Proportion de résidences principales type autre	0,4%	0,9%	1,7%	1,8%

source : INSEE-RP 2011

Nombre de résidences principales dans un bâtiment à usage autre qu'habitation pour 1 000 habitants	3,6	4,4	-	-
Nombre de résidences principales dans une construction provisoire pour 1 000 habitants	1,2	3,2	-	-

source : INSEE-RP 2011

Proportion dans les résidences principales	CC Val d'Issole	Var	PACA	France Métropolitaine
Des propriétaires occupants	78,9%	59,1%	54,5%	57,8%
Du locatif privé non-meublé	15,1%	27,1%	27,5%	22,8%
Du locatif privé meublé	1,0%	2,5%	3,1%	2,4%
Du locatif HLM	2,0%	7,8%	11,4%	14,6%
Des ménages logés gratuitement	2,9%	3,6%	3,6%	2,5%

source : INSEE-RP 2011

Proportion de résidences principales de 1 ou 2 pièces	8,2%	20,0%	22,5%	18,2%
Proportion de résidences principales de 3 ou 4 pièces	49,2%	56,0%	55,1%	46,2%
Proportion de résidences principales de 5 pièces ou plus	42,6%	24,0%	22,4%	35,5%

source : INSEE-RP 2011

Proportion de rés. principales en sur-occupation légère	2,1%	3,6%	-	-
Proportion de rés. principales en sur-occupation lourde	0,8%	1,2%	-	-

source : FLOCCOM 2013

Prix loyer privé (€/m² HT HC)	nd	11,7 €	-	-
Prix loyer social (€/m² HT HC)	5,8 €	5,5 €	-	-
Prix ancien - appartement (€/m²)	2 090 €	3 174 €	-	-
Prix ancien - maison (€/lot)	273 780 €	395 274 €	-	-

sources : Clameur 2013, RPLS 2014, Min not PERVAL 2013

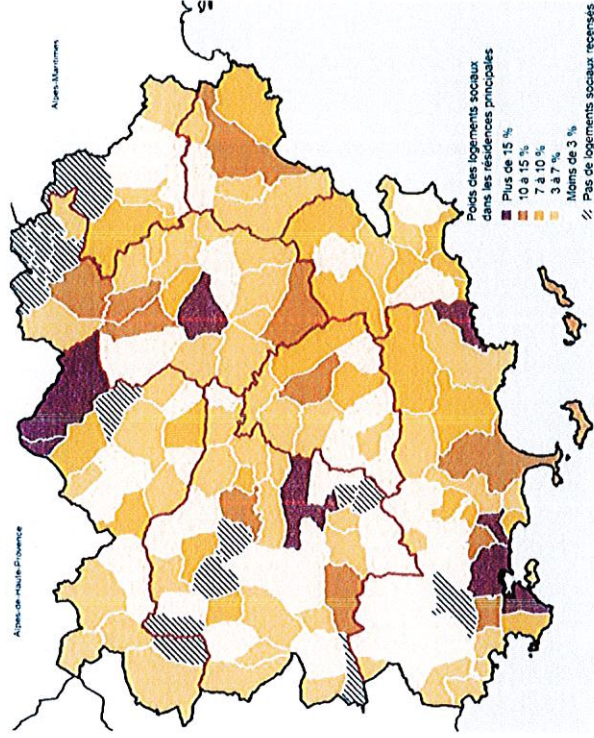
Nombre de logements sociaux	184	50 829	-	-
Nombre de logements sociaux pour 1 000 habitants	8,4	49,3	-	-

source : DDTM83 2014

Proportion des financements des logements sociaux	CC Val d'Issole	Var	PACA	France Métropolitaine
F>77 PLA d'intégration	1,3%	1,5%	-	-
F>77 PLA LM / PLATS / PLAI	3,3%	1,8%	-	-
F<77 (80) HLM/O	0,0%	41,4%	-	-
F<77 PLA social / PLA ordinaire	82,2%	29,2%	-	-
Autres financements	13,2%	26,1%	-	-

source : RPLS 2014

Proportions de logements sociaux parmi les résidences principales en 2011



sources : DDTM83 2014, INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- Proportions importantes de maisons et de propriétaires occupants ;
- Proportion faible de résidences secondaires ;
- Prix de vente de l'ancien assez peu élevé ;
- Peu de logements sociaux.

II. Le logement des personnes défavorisées

L'accès au logement

	CC-Vaucluse	Var	Var hors-TPM
Nombre de demandes de logement social en cours	86	27 405	12 824
Nombre de demandes de logement social en cours pour 1 000 habitants	3,9	27,1	21,9
Nombre de demandes de logement social de personnes dépourvues de logement en cours pour 1 000 habitants	0,5	5,1	4,0
Proportion de demandes de logement social en cours datant de deux ans ou plus	29,1%	33,3%	31,9%

sources : DDTM83 2014, DDCS83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de demandes de logement social en cours	De personnes âgées de moins de 25 ans pour 1 000 habitants de moins de 25 ans	3,0	21,3	16,8
	De personnes âgées de 25-39 ans pour 1 000 habitants de 25-39 ans	9,2	54,9	45,8
	De personnes âgées de 40-59 ans pour 1 000 habitants de 40-59 ans	5,2	41,4	33,4
	De personnes âgées de 60-74 ans pour 1 000 habitants de 60-74 ans	3,4	24,6	19,0
	De personnes âgées de 75 ans et plus pour 1 000 habitants de 75 ans et plus	2,9	9,5	8,4

sources : DDTM83 2014, DDCS83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de demandes de logement social en cours	D'isolés pour 1 000 isolés	13,3	68,9	59,9
	De couples sans enfant pour 1 000 couples sans enfant	2,1	22,5	16,8
	De couples avec enfant(s) pour 1 000 couples avec enfant(s)	5,6	57,4	46,7
	De familles monoparentales pour 1 000 familles monoparentales	59,8	180,8	172,2

sources : DDTM83 2014, DDCS83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de demandes de logement social en cours	De ménages de deux personnes pour 1 000 ménages de deux personnes	6,1	43,0	34,1
	De ménages de trois personnes pour 1 000 ménages de trois personnes	15,0	71,5	60,9
	De ménages de quatre personnes pour 1 000 ménages de quatre personnes	12,5	60,5	49,5
	De ménages de cinq personnes ou plus pour 1 000 ménages de cinq personnes ou plus	4,8	102,4	80,0

sources : DDTM83 2014, DDCS83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de demandes de logement social satisfaites	10	3 450	1 441
---	----	-------	-------

sources : DDTM83 2014, DDCS83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de demandes de logement social en cours	Nombre de sollicitations au FSL concernant l'accès au logement	47	3 345	1 608
	Proportion de sollicitations au FSL concernant l'accès au logement pour 1 000 habitants	2,1	3,3	2,7
	Proportion de sollicitations au FSL concernant l'accès au logement ayant donné lieu à un accord	87,2%	81,3%	80,4%

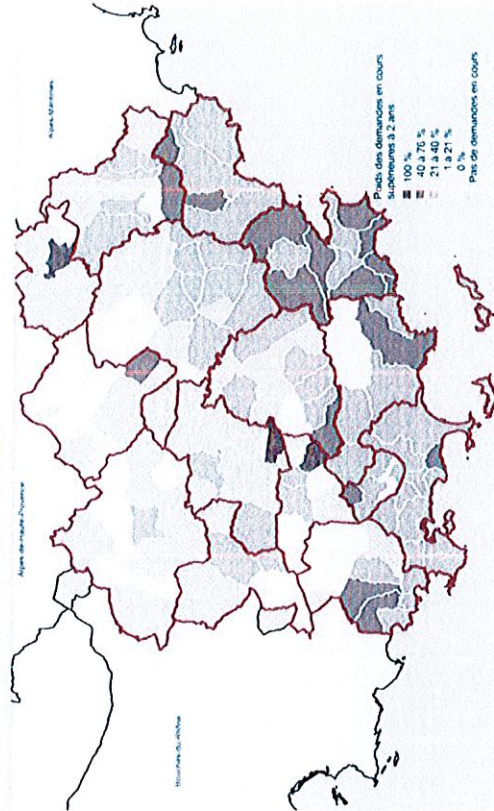
Proportion de sollicitations recourant au FSL concernant l'accès au logement

sources : Conseil départemental 83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de demandes de logement social en cours	Nombre de ménages accompagnés par l'ASLL pour une recherche de logement autonome	4	679	234
	Nombre de ménages accompagnés par l'ASLL pour une recherche de logement autonome pour 1 000 ménages	0,5	1,5	0,9

sources : Conseil départemental 83 2014, INSEE-RP 2011.

Proportion de demandes de logement social en cours datant de deux ans ou plus fin 2014



sources : DDCS83 2014, INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- Demande de logement social faible, concernant essentiellement les familles monoparentales ;
- Recours au FSL inférieur à la moyenne hors TPM ;
- Faible recours à l'ASLL

Le maintien dans le logement

	CC-Val d'Issole	Var	Var hors TPM
Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer	29	3 344	1 253
Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer pour 1 000 habitants	1,3	3,3	2,1
Proportion d'allocataires bénéficiant d'une allocation logement parmi les allocataires sollicitant la CAF concernant des impayés de loyer	75,9%	81,7%	79,5%

sources : CAF83 2014, INSEE-RP 2011.

	CC-Val d'Issole	Var	Var hors TPM
Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer	29	3 344	1 253
D'allocataires de - de 25 ans pour 1 000 habitants de - de 25 ans	2,8	6,6	4,6
D'allocataires de 25-39 ans pour 1 000 habitants de 25-39 ans	2,7	6,3	3,9
D'allocataires de 40-59 ans pour 1 000 habitants de 40-59 ans	1,4	1,4	0,8

sources : CAF83 2014, INSEE-RP 2011.

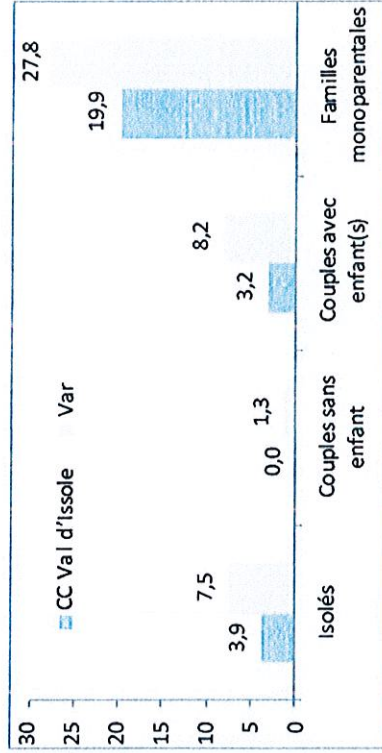
	CC-Val d'Issole	Var	Var hors TPM
Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer	29	3 344	1 253
D'isolés pour 1 000 isolés	3,9	7,5	5,2
De couples sans enfant pour 1 000 couples sans enfant	0,0	1,3	0,7
De couples avec enfant(s) pour 1 000 couples avec enfant(s)	3,2	8,2	5,5
De familles monoparentales pour 1 000 habitants de familles monoparentales	19,9	27,8	20,5

sources : CAF83 2014, INSEE-RP 2011.

	CC-Val d'Issole	Var	Var hors TPM
Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer	29	3 344	1 253
Nombre de sollicitations du FSL concernant un maintien dans le logement pour 1 000 habitants	7	872	363
Proportion de sollicitations au FSL concernant le maintien dans le logement ayant donné lieu à un accord	0,3	0,9	0,6
Proportion de sollicitations récurrentes au FSL concernant le maintien dans le logement	71,4%	69,6%	64,2%
	14,3%	8,5%	6,2%

sources : Conseil départemental 83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer pour 1 000 ménages en 2014, selon le type de ménage



sources : CAF83 2013, INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- Sollicitations de la CAF pour impayés de loyer peu fréquentes ;
- Peu de sollicitations du FSL pour le maintien en logement ;
- Proportion de sollicitations récurrentes au FSL non significatives (volume de demandes trop faible).

L'habitat indigne

	CC-Val d'Issole	Var	Var hors TPM
Population résidant dans le PPPI *	1 002	54 801	33 916
Proportion de la population résidant dans le PPPI *	4,6%	5,2%	5,5%

sources : FILOCOM 2011, INSEE-RP 2011.

Proportion de ménages dont le référent a moins de 25 ans résidant dans le PPPI *	25,5%	19,6%	19,8%
Proportion de ménages dont le référent a 60 ans ou plus résidant dans le PPPI *	4,6%	4,7%	4,9%
Proportion de ménages d'une personne résidant dans le PPPI *	11,2%	8,4%	8,8%
Proportion de ménages de 6 personnes ou plus résidant dans le PPPI *	s	11,5%	12,0%

sources : FILOCOM 2011, INSEE-RP 2011.

Proportion de résidences principales sans confort	1,0%	1,6%	1,7%
Proportion de résidences principales avec confort partiel	21,3%	23,0%	22,1%

source : FILOCOM 2013.

Nombre de personnes résidant dans un bâtiment à usage autre qu'habitation pour 1 000 habitants	3,2	4,4	4,4
Nombre de personnes résidant dans une construction provisoire pour 1 000 habitants	1,0	3,1	4,7

source : INSEE-RP 2011.

Nombre de signalements à l'ARS	5	240	172
Nombre d'arrêts de l'ARS	0	84	49

source : ARS 2014.

Nombre de consultations à l'ADIL concernant un logement indigne et non décent	2	276	73
---	---	-----	----

source : ADIL 2014.

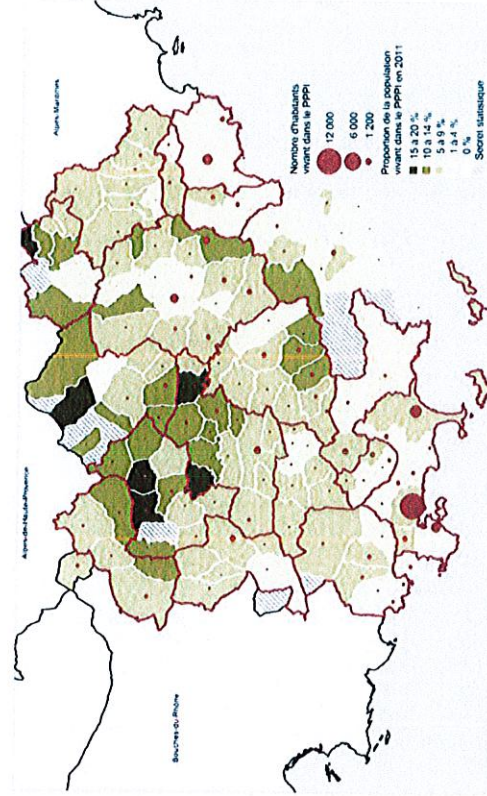
Nombre de logements indignes parmi les logements subventionnés par l'ANAH	0	343	326
---	---	-----	-----

source : ANAH 2013.

Nombre de visites techniques du PACT dans le cadre du repérage des logements indécents ou indignes	0	211	127
--	---	-----	-----

source : PACT 2013.

Proportion de la population vivant dans le PPPI en 2011



sources : FILOCOM 2011, INSEE-RP 2011.

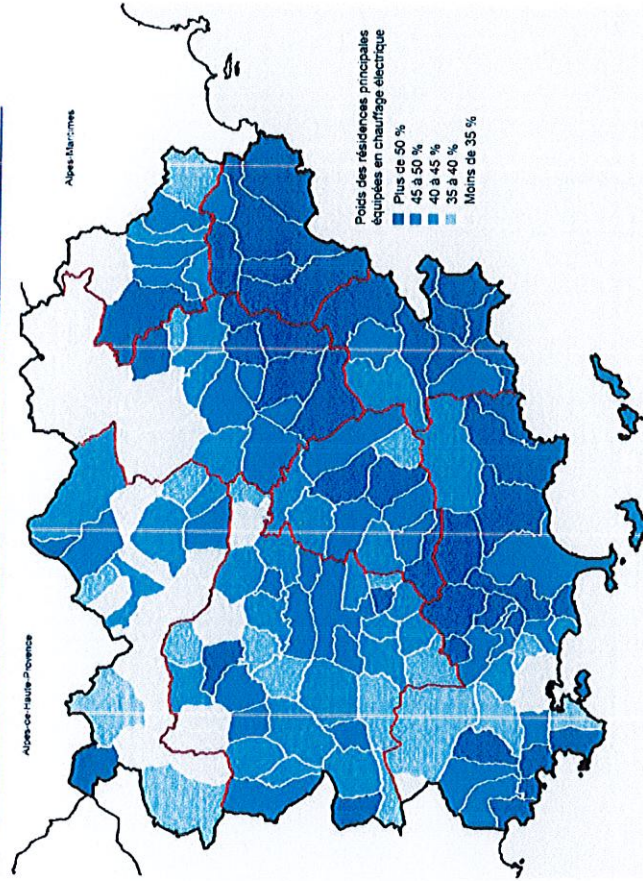
Principales caractéristiques :

- Surreprésentation des moins de 25 ans et des isolés sans enfant dans le parc privé potentiellement indigne (PPPI) ;
- Proportion assez faible de résidences principales sans confort ou avec confort partiel ;
- Peu de sollicitations des dispositifs d'aide.

* Données uniquement disponibles pour la composition 2011 des EPCI (voir composition communale).

La précarité énergétique

Equipement des résidences principales en chauffage électrique en 2011



source : INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- Proportion très importante de maisons de 100 m² ou plus ;
- Surreprésentation de la classe cadastrale 6, c'est-à-dire les logements à confort « ordinaire » ;
- Utilisation fréquente du fioul et du bois comme combustibles ;
- Poids important des propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH.

	CC Val d'Issole	Var	Var hors TPM
Proportion de résidences principales construites avant 1975	23,3%	45,6%	37,6%

source : FILOCOM 2013.

Proportion de résidences principales de type	Maisons < 100 m ²	Maisons 100 m ² et +	Appartements < 40 m ²	Appartements 40 m ² et plus
	41,2%	46,5%	2,8%	9,5%
	27,2%	23,6%	9,5%	39,7%
	32,2%	30,4%	7,9%	29,4%

source : INSEE-RP 2011.

Proportion de résidences principales privées	Classe cadastrale 6	Classes cadastrales 7 et 8
	35,7%	1,1%
	25,6%	2,1%
	27,7%	2,3%

source : FILOCOM 2013.

Proportion de résidences principales avec combustible principal	Chauffage urbain	Gaz de ville ou de réseau au logement	Fioul (mazout)	Électricité	Gaz en bouteilles ou en citerne	Autre (bois)
	0,0%	2,0%	12,6%	50,7%	6,0%	28,6%
	1,0%	20,4%	10,8%	52,5%	2,8%	12,5%
	0,2%	9,9%	11,2%	57,6%	3,6%	17,4%

source : INSEE-RP 2011.

Taux de pauvreté de l'ensemble de la population	Taux de pauvreté de ménages sous le seuil de pauvreté Filocom
10,8%	13,7%
15,3%	18,2%
nd	17,0%

source : INSEE-Dgfp, CNAV, CCMISA, 2012.

Nombre de DPE effectués dans le logement locatif social pour 1 000 diagnostics dans le logement locatif social	Nombre de DPE GES notes D, E, F ou G pour 1 000 diagnostics dans le logement locatif social	Nombre de DPE effectués dans le logement locatif social pour 1 000 diagnostics dans le logement locatif social
132	689,4	0,0
33 875	303,1	302,4
14 835	349,8	193,3

source : RPLS 2014.

Nombre de sollicitations du FSE	Nombre de sollicitations du FSE pour 1 000 habitants	Nombre de sollicitations du FSE pour facture d'électricité pour 1 000 habitants	Nombre de sollicitations du FSE pour facture de gaz pour 1 000 habitants
88	4,0	4,0	0,0
6 133	6,0	5,0	1,2
3 302	5,5	5,1	0,5

sources : Conseil départemental 83 2014, INSEE-RP 2011.

Proportion de résidences principales privées éligibles aux aides de l'ANAH	Logement individuel en propriété occupant (avant 1975) *	Logement collectif en propriété occupant (avant 1975) *
	51,7%	64,0%
	41,1%	49,4%
	45,3%	52,8%

source : FILOCOM 2011.

* Données uniquement disponibles pour la composition 2011 des EPCI (voir composition communale).

III. Les dispositifs d'hébergement et de logement adapté

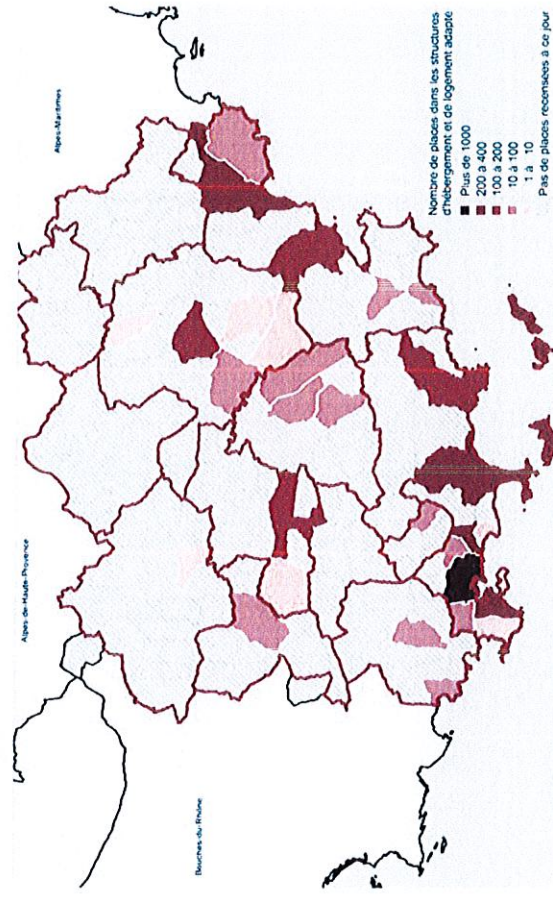
L'offre d'hébergement et de logement adapté

Répartition des places d'hébergement et de logement adapté dans l'EPCI fin 2014, selon le type de structure

Type de structure	Nombre de places	Répartition des places de l'EPCI	Proportion dans l'ensemble des places du département
Unité d'hébergement d'urgence	0	0%	0%
Hébergement de stabilisation	0	0%	0%
Centre d'accueil de demandeurs d'asile	0	0%	0%
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	0	0%	0%
Appartement "aide au logement temporaire"	0	0%	0%
Maison relais	0	0%	0%
Foyer de travailleurs migrants	0	0%	0%
Foyer de jeunes travailleurs	0	0%	0%
Résidence sociale	0	0%	0%
Total	0	0%	0%

sources : SIAO83 2014, DDCS83 2014.

Nombre de places au sein des dispositifs d'hébergement et de logement adapté au 31 décembre 2014



On compte également 169 places en intermédiation locative dans le département.

Principales caractéristiques :

- Aucune place d'hébergement ou de logement adapté recensée dans l'EPCI.

L'activité du SIAO

	CC-Val d'Issole	Var	Var hors TPM
Nombre de demandes adressées au SIAO	0	4 399	1 393
Poids du territoire dans l'ensemble des demandes adressées au SIAO dans le département	-	-	-

source : SIAO83 2014.

Nombre de personnes en demande au SIAO	0	3 374	1 127
Nombre de personnes en demande au SIAO pour 1 000 habitants	-	3,3	1,9

sources : SIAO83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de demandes au SIAO qualifiées en demande d'hébergement	-	65,0%	61,3%
Nombre de demandes au SIAO qualifiées en demande de logement adapté	-	35,0%	38,7%

source : SIAO83 2014.

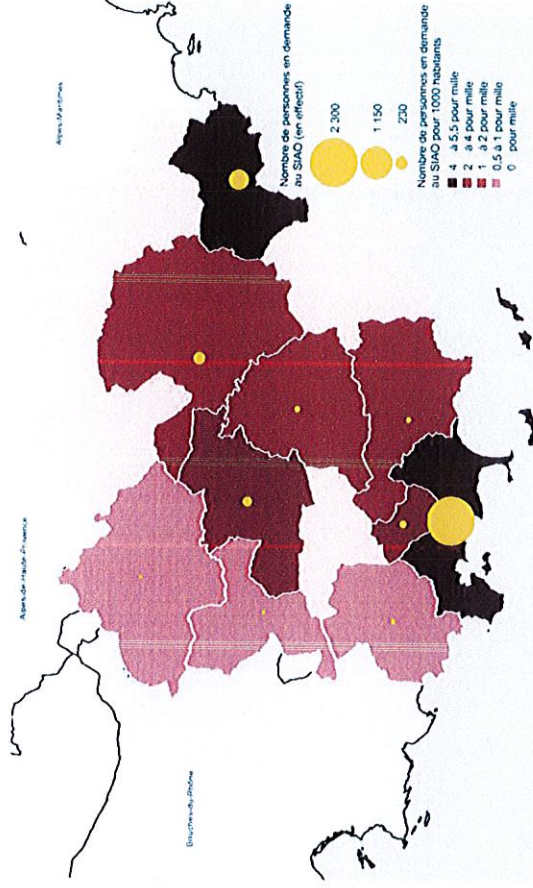
Proportion de demandes d'hébergement n'ayant pas abouti à une entrée en structure	-	68,0%	67,9%
Proportion de demandes de logement adapté n'ayant pas abouti à une entrée en structure	-	80,5%	84,5%

source : SIAO83 2014.

Proportion parmi les personnes en demande			
D'hommes seuls	-	34,9%	33,4%
De femmes seules	-	14,8%	11,4%
De personnes vivant au sein d'un couple avec enfant(s)	-	12,8%	13,9%
De familles monoparentales	-	30,6%	34,3%
De personnes vivant au sein d'un autre type de ménage	-	6,9%	7,0%

source : SIAO83 2014.

Nombre de personnes en demande au SIAO pour 1 000 habitants



sources : SIAO83 2014, DDCS83 2014, INSEE-RRP 2011.

Principales caractéristiques :

- Aucune demande au SIAO enregistrée dans l'EPCI.

Les publics spécifiques

	CC Val d'Issole	Var	Var hors TPM
Nombre de victimes de violence parmi les personnes en demande au SIAO et 115	2	349	149
Proportion de victimes de violence parmi les personnes en demande au SIAO et 115	22,2%	5,1%	7,0%
Proportion de victimes de violence parmi les femmes seules sans enfant en demande au SIAO et 115	0,0%	9,0%	11,4%
Proportion de victimes de violence parmi les femmes seules avec enfant(s) en demande au SIAO et 115	50,0%	16,3%	20,8%
Proportion de réponses négatives apportées aux demandes de personnes victimes de violence	100,0%	75,5%	73,6%

source : SIAO83 2014.

Nombre de demandeurs d'asile parmi les personnes en demande au SIAO et 115	0	45	9
Proportion de demandeurs d'asile parmi les personnes en demande au SIAO et 115	-	0,7%	0,4%
Proportion de réponses négatives apportées aux demandes de personnes en demande d'asile	-	61,0%	75,0%

source : SIAO83 2014.

Nombre de sortants d'hôpitaux parmi les personnes en demande au SIAO et 115	0	126	53
Proportion de sortants d'hôpitaux parmi les personnes en demande au SIAO et 115	-	1,8%	2,5%
Proportion de sortants d'hôpitaux généraux parmi les personnes en demande au SIAO et 115	-	1,1%	1,5%
Proportion de sortants d'hôpitaux psychiatriques parmi les personnes en demande au SIAO et 115	-	0,8%	1,0%
Proportion de réponses négatives apportées aux demandes de sortants d'hôpitaux	-	74,2%	80,9%

source : SIAO83 2014.

Nombre de sortants de prison parmi les personnes en demande au SIAO et 115	0	103	32
Proportion de sortants de prison parmi les personnes en demande au SIAO et 115	0,0%	1,5%	1,5%
Proportion de réponses négatives apportées aux demandes de sortants de prison	-	75,8%	78,4%

source : SIAO83 2014.

Nombre de mises à l'abri	0	566	38
Proportion de mises à l'abri parmi l'ensemble des entrées en structure	-	16,0%	7,9%

source : SIAO83 2014.

Principales caractéristiques :

- Informations quant aux publics spécifiques non significatives, du fait du faible nombre de demandes.

Synthèse

Données de cadrage :

- Croissance démographique soutenue ;
- Proportion importante de couples avec enfant(s) et de moins de 18 ans ;
- Proportion assez élevée de temps partiels ;
- Taux de pauvreté faible ;
- Proportions importantes de maisons et de propriétaires occupants.

Le logement des personnes défavorisées :

- Demande de logement social faible ;
- Sollicitations de la CAF pour impayés de loyer peu fréquentes ;
- Peu de sollicitations des dispositifs d'aide ;
- Surreprésentation des moins de 25 ans et des isolés sans enfant dans le parc privé potentiellement indigne ;
- Proportion très importante de maisons de 100 m² ou plus ;
- Poids important des propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH.

Les dispositifs d'hébergement et de logement adapté :

- Aucune place d'hébergement ou de logement adapté recensée dans l'EPCI ;
- Très faible demande au 115 ;
- Aucune demande au SIAO enregistrée dans l'EPCI.

Lexique

Actifs : regroupent la population active occupée (appelée aussi « population en emploi ») et les chômeurs. La proportion de chômeurs telle qu'elle est calculée dans les documents rapporte donc les effectifs de chômeurs au 1^{er} janvier à l'effectif des actifs à la même date.

Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) : a pour but, dans une logique d'insertion et non d'urgence, d'améliorer les conditions d'accès et de maintien dans un logement pérenne des ménages qui en étaient jusqu'alors durablement ou momentanément exclus. Quatre types de mesures peuvent être mis en œuvre, portant sur l'accès au logement, le maintien, l'insertion ou l'accompagnement social du ménage.

Allocataires à bas-revenus : selon la CAF, sont considérés comme « allocataires à bas-revenus » les allocataires de la branche Famille dont le revenu par unité de consommation (RUC) est inférieur à 60% du revenu par unité de consommation médian en France métropolitaine. En 2013, ce seuil était de 1 021 € par mois.

Allocation Adulte Handicapé (AAH) : permet d'assurer un revenu minimum à un adulte en situation de handicap. Elle peut être complétée par le complément de ressources ou la majoration pour la vie autonome. Le complément de ressources est destiné à compenser l'absence durable de revenu d'activité d'une personne dans l'incapacité quasi absolue de travailler.

Bâtiment à usage autre qu'habitation : immeuble collectif à usage autre que d'habitation (usines, bureaux, commerces, bâtiments publics, etc.).

Catégories cadastrales : elles sont issues d'une classification établie par la Direction générale des finances publiques, qui vise à évaluer la qualité globale des logements, à partir de critères ayant trait à leur architecture, à la qualité de construction et aux équipements. Il existe huit catégories, allant de la première « Grand luxe » à la dernière « Très médiocre ». Les catégories concernées par le PPPI sont les 6, 7 et 8, « ordinaire », « médiocre » et « très médiocre ».

Construction provisoire : installation servant de logement, mais n'étant pas prévue pour une occupation à l'année (cabane, caravane, mobile home).

Contrat précaire : concerne les emplois à durée limitée (stages, apprentissage, emplois en CDD ou en intérim, etc.)

DEFM de longue durée : demandes d'emploi en fin de mois datant d'un an ou plus.

Fonds de solidarité Energie (FSE) : volet du FSL (voir plus bas) qui a pour objectif d'apporter une aide financière aux ménages occupant régulièrement leur logement et en situation de précarité, afin de les aider à solder leur impayé de facture d'énergie et de préserver ou de garantir leur accès à l'énergie dans le logement.

Fonds de Solidarité Logement (FSL) : « le Département accorde des aides financières et des mesures d'accompagnement social aux personnes éprouvant des difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement adapté par l'intermédiaire du FSL » (Définition Conseil Départemental du Var).

Inactifs : selon la définition de l'Insee, « On définit conventionnellement les inactifs comme les personnes qui ne sont ni en emploi (BTP) ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler... ». Les « autres inactifs » excluent les jeunes de moins de 15 ans, les étudiants et les retraités.

Indice de vieillissement : rapport de la population des 60 ans et plus à celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

Médiane : la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. Ainsi, pour le revenu disponible par unité de consommation, 50 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur.

Ménage : « De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. » (Définition Insee)

Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) : Le PPPI regroupe les résidences principales privées de catégorie cadastrale 6 (« ordinaire ») occupées par un ménage dont le revenu est inférieur ou égal à 70% du seuil de pauvreté Filocom (PPPI-B1), et les résidences principales privées de catégories cadastrale 7 et 8 (« médiocre » et « très médiocre ») occupées par un ménage dont le revenu est inférieur ou égal à 150% du seuil de pauvreté Filocom (PPPI-B2).

Population couverte : regroupe les titulaires d'une allocation, ainsi que leur éventuel conjoint et ayant-droits.

Lexique (suite)

Premier décile : pour le revenu disponible, 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur.

Revenu de Solidarité Active (RSA) : assure aux personnes sans ressources ou disposant de faibles ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans et aux personnes âgées de 18 à 24 ans si elles sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

Revenu disponible : « Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont généralement pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les contributions sociales généralisées (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS). » (Définition Insee).

Sans emploi : les effectifs de 15-64 ans sans emploi regroupent les chômeurs et les inactifs. On calcule leur proportion parmi les 15-64 ans en rapportant leur effectif à l'effectif d'actifs et d'inactifs hors-retraités et étudiants.

Seuil de pauvreté Filocom : correspond à la demi-médiane du revenu net par unité de consommation pour la France métropolitaine, soit 8 489 € pour 2013.

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) : définis par la circulaire du 8 avril 2010, les SIAO doivent assurer l'égalité face aux services rendus en matière d'hébergement et de logement adapté, ainsi que l'adaptabilité des prestations aux besoins des personnes. Le SIAO intègre le 115. Néanmoins, dans ce document nous considérerons les demandes adressées au SIAO comme les sollicitations du service par les travailleurs sociaux via une fiche de demande d'hébergement et de logement adapté, par opposition aux demandes 115 qui sont faites par le ménage lui-même par le biais du numéro d'urgence.

Sur-occupation lourde/légère : définie par Filocom comme le fait de disposer d'une superficie habitable de moins de 9 m² par personne (sur-occupation lourde). La sur-occupation légère correspond à une superficie habitable de moins de 16 m² pour la première personne et de moins de 11 m² pour les personnes suivantes.

Taux de pauvreté : « correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros) (...). Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60% du niveau de vie médian. » (Définition Insee)

Travailleur : « un adulte est considéré comme travailleur lorsqu'il a été actif (en emploi ou au chômage) au moins six mois dans l'année, dont un mois ou plus en emploi effectif. » (Définition Insee).

Unité de Consommation (UC) : « Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC) (...) L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. » (Définition Insee)

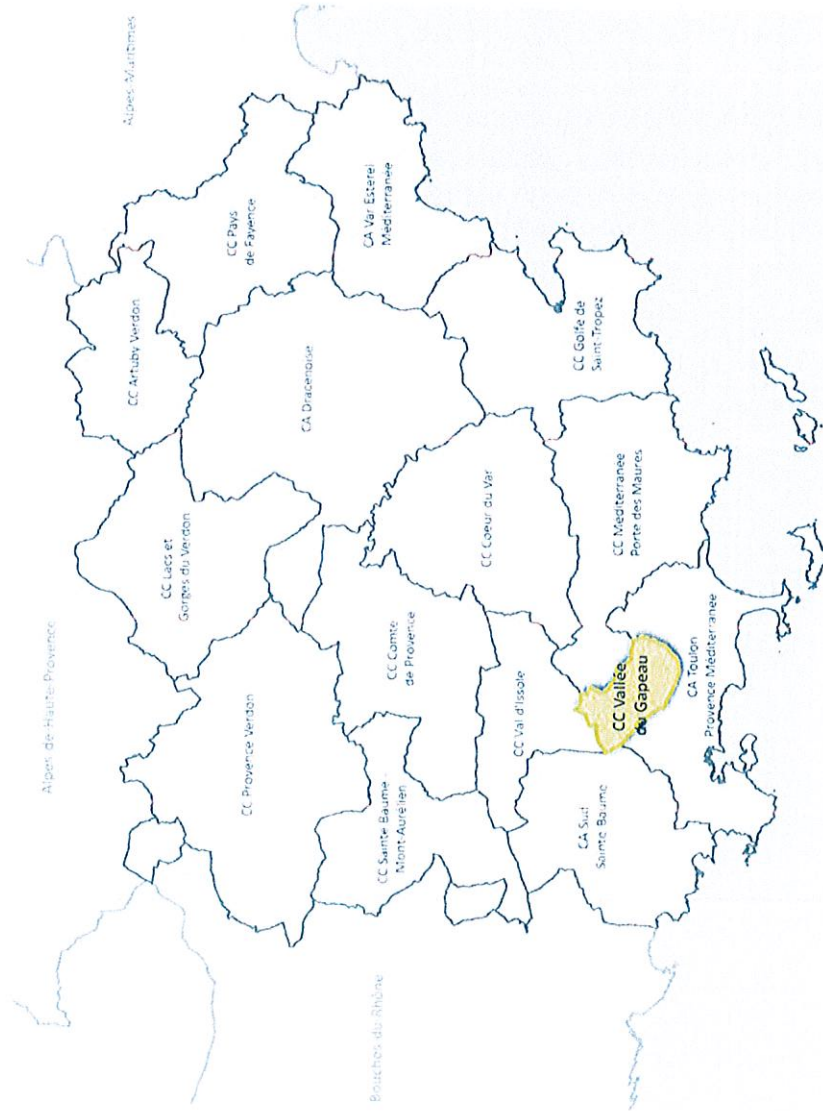


Directeur d'études : Marc Esponda
Chefs de projet : Nathalie Droulez, Christophe Zaepfel et Valérie Fayolle
Equipe projet : Elodie Le Moal, Alexandra Philip, Natacha Serre

La Communauté de communes Vallée du Gapeau

Composition communale

EPCI 2014	EPCI 2011
Belgentier La Farlède Solliès-Pont Solliès-Toucas Solliès-Ville	Belgentier La Farlède Solliès-Pont Solliès-Toucas Solliès-Ville



LE DÉPARTEMENT



Sommaire

I. Données de cadrage

Démographie.....	p.3
Activité/emploi.....	p.4
Revenus/minimas sociaux.....	p.5
Logement.....	p.6

II. Le logement des personnes défavorisées

L'accès au logement.....	p.7
Le maintien dans le logement.....	p.8
L'habitat indigne.....	p.9
La précarité énergétique.....	p.10

III. Les dispositifs d'hébergement et de logement adapté

L'offre d'hébergement et de logement adapté.....	p.11
L'activité du 115.....	p.12
L'activité du SIAO.....	p.13
Les publics spécifiques.....	p.14

Synthèse.....	p.15
---------------	------

Lexique.....	p.16
--------------	------

I. Données de cadrage

Démographie

	CC Vallées du Gapeau	Var	PACA	France Métropolitaine
Population en 1968	9 403	555 926	3 298 836	49 711 853
Population en 2006	27 244	985 088	4 815 229	61 399 719
Population en 2011	30 333	1 012 735	4 916 069	63 070 344
Poids dans la population totale du Var	3,0%	-	-	-
Evolution annuelle moyenne de la population entre 2006 et 2011	+2,2%	+0,6%	+0,4%	+0,5%
Evolution annuelle moyenne de la population entre 1968 et 2011	+2,8%	+1,4%	+0,9%	+0,6%

source : INSEE-RP 2011.

Proportion de 0-14 ans dans la population totale	17,4%	16,2%	17,1%	18,3%
Proportion de 15-29 ans dans la population totale	16,9%	15,7%	17,2%	18,3%
Proportion de 30-44 ans dans la population totale	19,3%	18,1%	19,0%	19,9%
Proportion de 45-59 ans dans la population totale	22,7%	20,1%	20,1%	20,1%
Proportion de 60-74 ans dans la population totale	16,1%	18,3%	16,2%	14,4%
Proportion de 75 ans et plus dans la population totale	7,6%	11,5%	10,4%	9,1%

source : INSEE-RP 2011.

Indice de vieillissement	1,01	1,37	1,15	0,96
--------------------------	------	------	------	------

source : INSEE-RP 2011.

Proportion de personnes vivant seules parmi l'ensemble des ménages	24,8%	34,0%	35,2%	34,3%
Proportion de familles monoparentales parmi l'ensemble des ménages	8,6%	9,0%	10,0%	8,7%
Proportion de couples sans enfant parmi l'ensemble des ménages	31,9%	30,2%	26,8%	27,1%
Proportion de couples avec enfant(s) parmi l'ensemble des ménages	32,6%	24,3%	25,2%	27,3%
Proportion de ménages sans famille parmi l'ensemble des ménages	2,1%	2,5%	2,8%	2,6%

source : INSEE-RP 2011.

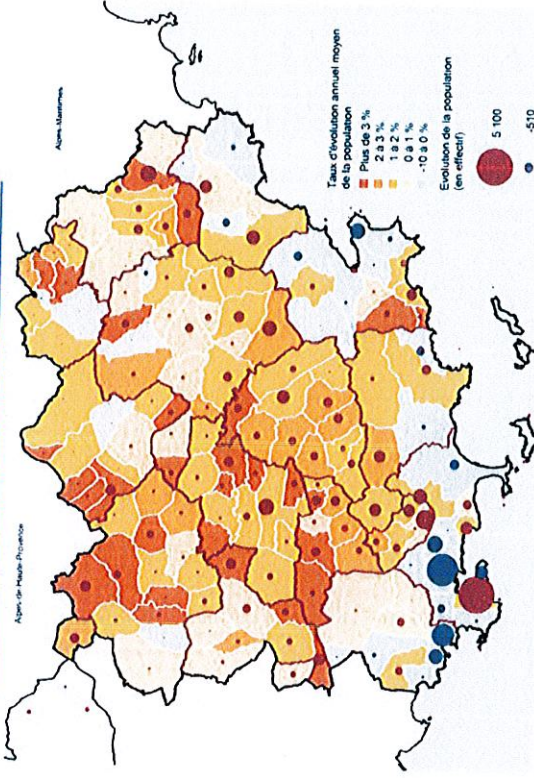
Proportion de ménages d'1 ou 2 personnes	61,6%	70,2%	68,7%	67,4%
Proportion de ménages de 3 ou 4 personnes	32,1%	25,0%	26,0%	26,5%
Proportion de ménages de 5 personnes et plus	6,4%	4,8%	5,3%	6,2%

source : INSEE-RP 2011.

Taille moyenne des ménages	2,44	2,18	2,20	2,25
----------------------------	------	------	------	------

source : INSEE-RP 2011.

Evolution annuelle de la population entre 2006 et 2011



source : INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- Territoire à fort accroissement démographique ;
- Population de l'EPCI jeune par rapport à celle du département ;
- Surreprésentation des couples avec enfant(s) ;
- Proportion importante de grands ménages.

Activité/emploi

	CC Vallée du Gapeau	Var	PACA	France Métropolitaine
Nombre de 15-64 ans	20 020	618 694	3 089 699	40 625 960
Actifs occupés	60,9%	60,4%	60,8%	63,7%
Chômeurs	7,8%	9,8%	9,8%	8,9%
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés	8,9%	8,6%	10,1%	10,1%
Retraités, préretraités	9,9%	10,3%	8,6%	8,8%
Autres inactifs	12,7%	11,0%	10,8%	8,5%

source : INSEE-RP 2011.

Proportion des actifs de 15-64 ans au chômage	11,1%	13,9%	13,8%	12,3%
Proportion de 15-64 ans inactifs (hors retraités et étudiants)	15,7%	13,5%	13,3%	10,5%
Proportion de 15-64 ans sans emploi (hors retraités et étudiants)	25,0%	25,5%	25,3%	21,5%

source : INSEE-RP 2011.

	CC Vallée du Gapeau	Var	PACA	France Métropolitaine
Nombre de 15-64 ans actifs occupés	11 939	372 672	1 876 739	25 867 193
En contrat précaire	11,1%	13,0%	13,0%	13,1%
En CDI	76,1%	72,3%	73,7%	76,1%
Non salariés	12,9%	14,7%	13,3%	10,8%
En temps partiel	16,7%	17,3%	17,4%	17,0%

source : INSEE-RP 2011.

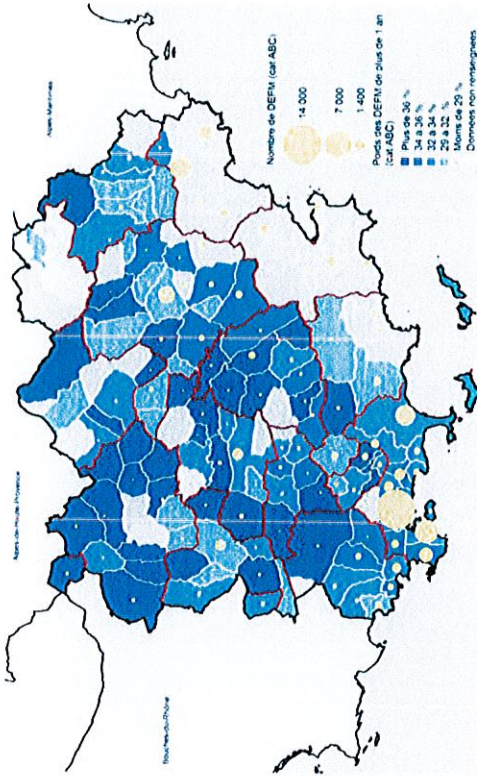
Nombre de DEFM de longue durée	639	23 400	133 100	1 627 800
Proportion des DEFM de longue durée parmi l'ensemble des DEFM cat.ABC	34,9%	31,4%	35,4%	37,7%

sources : Pôle Emploi, DARES, 2011.

Principales caractéristiques :

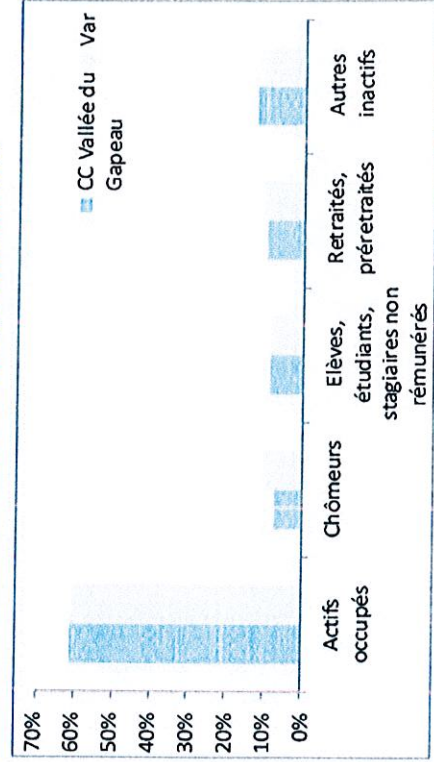
- Faible niveau de chômage mais inactivité assez fréquente ;
- Surreprésentation des salariés en CDI ;
- Proportion assez importante de DEFM de longue durée.

Nombre et proportion des DEFM de longue durée en 2011



sources : Pôle Emploi, DARES, 2011.

Répartition des 15-64 ans selon le type d'activité en 2011



source : INSEE-RP 2011.

Revenus/minimas sociaux

Revenu médian disponible par unité de consommation en 2012

	CC- Vallées du Gapeau	Var	PACA	France métropolitaine
Médiane du revenu disponible par unité de consommation	21 043 €	19 611 €	19 406 €	19 786 €
1 ^{er} décile (en euros) du revenu disponible par unité de consommation	11 588 €	10 137 €	9 728 €	10 503 €

source : INSEE-Dgfid, CNAF, CNAV, CCMSA, 2012.

Proportion de ménages fiscaux non-imposés	31,1%	36,6%	37,0%	36,0%
---	-------	-------	-------	-------

source : INSEE-Dgfid, CNAF, CNAV, CCMSA, 2012.

Taux de pauvreté	CC- Vallées du Gapeau	Var	PACA	France métropolitaine
De l'ensemble de la population	10,8%	15,3%	16,9%	14,3%
Des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans	19,1%	23,1%	24,1%	21,9%
Des ménages dont le référent fiscal est âgé de 60 à 74 ans	7,7%	11,4%	13,0%	10,1%
Des ménages dont le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus	11,3%	9,9%	11,7%	10,2%
Des ménages propriétaires de leur logement	5,8%	7,8%	7,9%	6,8%
Des ménages locataires de leur logement	22,4%	26,8%	28,5%	26,4%

source : INSEE-Dgfid, CNAF, CNAV, CCMSA, 2012.

	CC- Vallées du Gapeau	Var	PACA	France métropolitaine
Nombre de personnes couvertes par la CAF	12 592	447 817	2 276 570	29 692 054
Nombre de personnes couvertes par les allocataires à bas-revenus	3 128	148 364	803 094	8 854 700
Nombre de personnes couvertes par un allocataire à bas-revenus / nombre de personnes couvertes par la CAF	24,8%	33,2%	35,3%	29,8%
Nombre de personnes couvertes par les allocataires travailleurs à bas-revenus	1 742	74 386	-	-
Nombre de personnes couvertes par les allocataires travailleurs à bas-revenus / nombre de personnes couvertes par la CAF	13,8%	16,7%	-	-

source : CAF83 2013.

	CC- Vallées du Gapeau	Var	PACA	France métropolitaine
Nombre de personnes couvertes par les allocataires logement	4 024	194 088	1 051 267	12 660 188
Nombre de personnes couvertes par les allocataires logement / nombre de personnes couvertes par la CAF	34,0%	43,4%	46,2%	42,6%

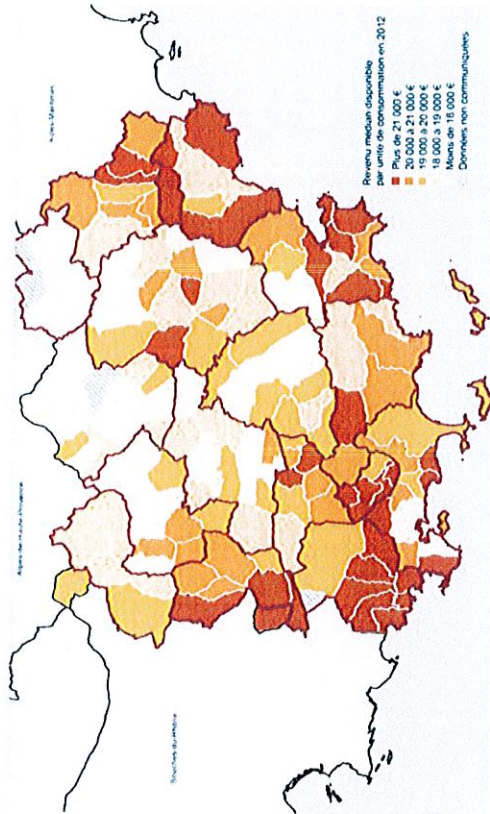
source : CAF83 2013.

Nombre de personnes couvertes par le RSA	1 372	75 327	407 094	4 369 299
Proportion de 0-54 ans couverts par le RSA	5,4%	9,6%	10,4%	8,4%
Proportion de 0-54 ans couverts par le RSA socle	3,2%	5,9%	6,7%	5,1%

sources : CAF83 2013, INSEE-RP 2011.

Nombre d'allocataires de l'AAH	384	16 155	79 303	965 854
Proportion d'allocataires de l'AAH parmi les 20-64 ans	2,1%	2,9%	2,8%	2,6%

sources : CAF83 2013, INSEE-RP 2011.



source : INSEE-Dgfid, CNAF, CNAV, CCMSA, 2012

Principales caractéristiques :

- Médiane et 1^{er} décile du revenu disponible par UC assez élevés ;
- Taux de pauvreté faibles, hormis pour les ménages dont le référent a 75 ans ou plus ;
- Peu de couverture par les bas-revenus, les allocations logement et le RSA.

Logement

	CC Vallées du Gapeau	Var	PACA	France Métropolitaine
Nombre de logements	13 164	668 646	2 889 649	32 859 694
Proportion de résidences principales	90,6%	67,8%	75,4%	83,2%
Proportion de résidences secondaires	3,9%	26,1%	17,3%	9,5%
Proportion de logements vacants	5,5%	6,1%	7,3%	7,3%

source : INSEE-RP 2011

Nombre de résidences principales	11 933	453 459	2 179 281	27 347 624
Proportion de résidences principales type maisons	72,2%	50,4%	42,4%	56,0%
Proportion de résidences principales type appartements	27,0%	48,8%	55,9%	42,2%
Proportion de résidences principales type autre	0,9%	0,9%	1,7%	1,8%

source : INSEE-RP 2011

Nombre de résidences principales dans un bâtiment à usage autre qu'habitation pour 1 000 habitants	1,0	4,4	-	-
Nombre de résidences principales dans une construction provisoire pour 1 000 habitants	1,2	3,2	-	-

source : INSEE-RP 2011

Proportion dans les résidences principales				
Dés propriétaires occupants	68,7%	59,1%	54,5%	57,8%
Du locatif privé non-meublé	23,2%	27,1%	27,5%	22,8%
Du locatif privé meublé	1,0%	2,5%	3,1%	2,4%
Du locatif HLM	3,9%	7,8%	11,4%	14,6%
Dés ménages logés gratuitement	3,2%	3,6%	3,6%	2,5%

source : INSEE-RP 2011

Proportion de résidences principales de 1 ou 2 pièces	13,3%	20,0%	22,5%	18,2%
Proportion de résidences principales de 3 ou 4 pièces	53,1%	56,0%	55,1%	46,2%
Proportion de résidences principales de 5 pièces ou plus	33,6%	24,0%	22,4%	35,5%

source : INSEE-RP 2011

Proportion de rés. principales en sur-occupation légère	2,7%	3,6%	-	-
Proportion de rés. principales en sur-occupation lourde	0,9%	1,2%	-	-

source : FILOCOM 2013

Prix loyer privé (€/m ² HT HC)	10,3€	11,7€	-	-
Prix loyer social (€/m ² HT HC)	6,1€	5,5€	-	-
Prix ancien - appartement (€/m ²)	2 332€	3 174€	-	-
Prix ancien - maison (€/lot)	315 952€	395 274€	-	-

sources : Clameur 2015, RPLS 2014, Min.rpt PERVERAL 2013

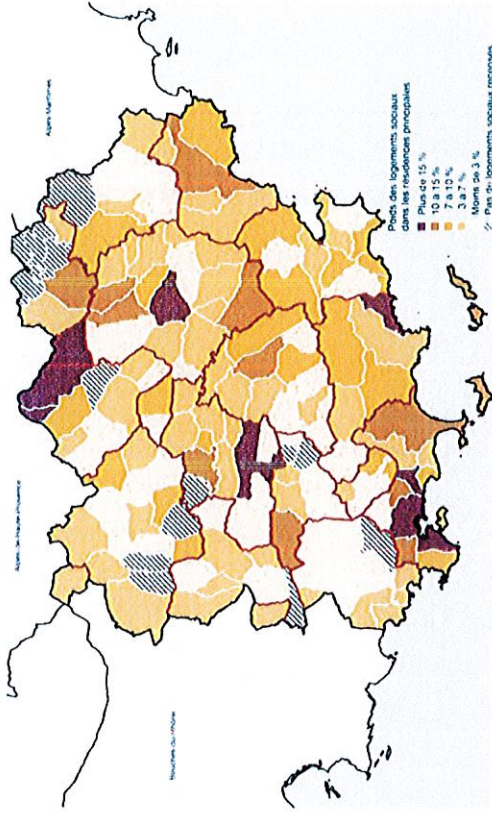
Nombre de logements sociaux	770	50 829	-	-
Nombre de logements sociaux pour 1 000 habitants	25,0	49,3	-	-

source : DDTM83 2014

Proportion des financements des logements sociaux				
F-P77 PLA d'intégration	4,6%	1,5%	-	-
F-P77 PLA LM / PLATS / PLA	1,2%	1,8%	-	-
F-K77 (80) HLM/O	2,7%	41,4%	-	-
F-P77 PLA social / PLA ordinaire	45,1%	29,2%	-	-
Autres financements	46,4%	26,1%	-	-

source : RPLS 2014

Proportions de logements sociaux parmi les résidences principales en 2011



sources : DDTM83 2014, INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- Proportion très importante de résidences principales ;
- Nette majorité de maisons et de propriétaires occupants ;
- Proportion élevée de logement de 5 pièces ou plus ;
- Prix de l'ancien inférieur à la moyenne départementale ;
- Faible poids des logements sociaux.

II. Le logement des personnes défavorisées

L'accès au logement

Proportion de demandes de logement social en cours datant de deux ans ou plus fin 2014

	CC Vallée du Gapeau	Var	Var hors-TPM
Nombre de demandes de logement social en cours	631	27 405	12 824
Nombre de demandes de logement social en cours pour 1 000 habitants	20,7	27,1	21,9
Nombre de demandes de logement social de personnes dépourvues de logement en cours pour 1 000 habitants	3,5	5,1	4,0
Proportion de demandes de logement social en cours datant de deux ans ou plus	27,3%	33,3%	31,9%

sources : DDTM83 2014, DDCS83 2014, INSEE-RP 2011.

	CC Vallée du Gapeau	Var	Var hors-TPM
De personnes âgées de moins de 25 ans pour 1 000 habitants de moins de 25 ans	17,8	21,3	16,8
De personnes âgées de 25-39 ans pour 1 000 habitants de 25-39 ans	40,3	54,9	45,8
De personnes âgées de 40-59 ans pour 1 000 habitants de 40-59 ans	27,1	41,4	33,4
De personnes âgées de 60-74 ans pour 1 000 habitants de 60-74 ans	20,3	24,6	19,0
De personnes âgées de 75 ans et plus pour 1 000 habitants de 75 ans et plus	12,6	9,5	8,4

sources : DDTM83 2014, DDCS83 2014, INSEE-RP 2011.

	CC Vallée du Gapeau	Var	Var hors-TPM
D'isolés pour 1 000 isolés	81,1	68,9	99,9
De couples sans enfant pour 1 000 couples sans enfant	18,5	22,5	16,8
De couples avec enfant(s) pour 1 000 couples avec enfant(s)	33,0	57,4	46,7
De familles monoparentales pour 1 000 familles monoparentales	183,4	180,8	172,2

sources : DDTM83 2014, DDCS83 2014, INSEE-RP 2011.

	CC Vallée du Gapeau	Var	Var hors-TPM
De ménages de deux personnes pour 1 000 ménages de deux personnes	39,0	43,0	34,1
De ménages de trois personnes pour 1 000 ménages de trois personnes	57,3	71,5	60,9
De ménages de quatre personnes pour 1 000 ménages de quatre personnes	34,2	60,5	49,5
De ménages de cinq personnes ou plus pour 1 000 ménages de cinq personnes ou plus	55,1	102,4	80,0

sources : DDTM83 2014, DDCS83 2014, INSEE-RP 2011.

	CC Vallée du Gapeau	Var	Var hors-TPM
Nombre de demandes de logement social satisfaites	49	3 450	1 441

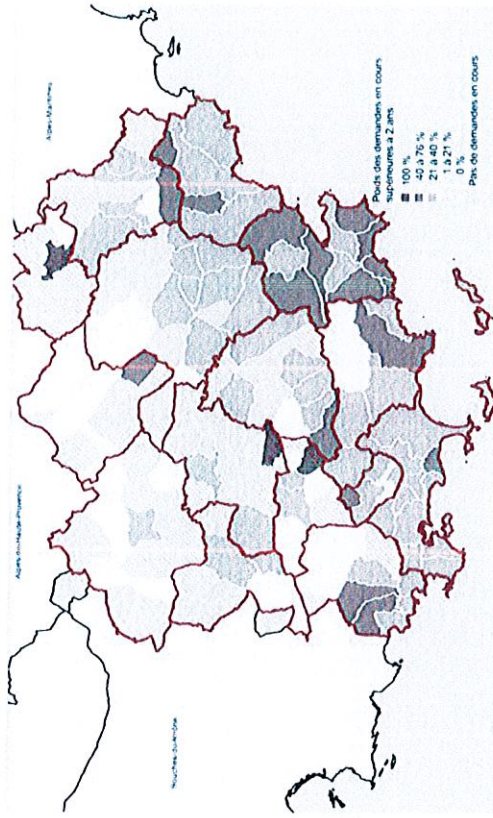
sources : DDTM83 2014, DDCS83 2014, INSEE-RP 2011.

	CC Vallée du Gapeau	Var	Var hors-TPM
Nombre de sollicitations au FSL concernant l'accès au logement	75	3 345	1 608
Nombre de sollicitations au FSL concernant l'accès au logement pour 1 000 habitants	2,5	3,3	2,7
Proportion de sollicitations au FSL concernant l'accès au logement ayant donné lieu à un accord	86,7%	81,3%	80,4%
Proportion de sollicitations récurrentes au FSL concernant l'accès au logement	9,3%	7,0%	7,8%

sources : Conseil départemental 83 2014, INSEE-RP 2011.

	CC Vallée du Gapeau	Var	Var hors-TPM
Nombre de ménages accompagnés par l'ASLL pour une recherche de logement autonome	25	679	234
Nombre de ménages accompagnés par l'ASLL pour une recherche de logement autonome pour 1 000 ménages	2,1	1,5	0,9

sources : Conseil départemental 83 2014, INSEE-RP 2011.



sources : DDCS83 2014, INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- Demande de logement social limitée, hormis pour les 75 ans et plus et les isolés ;
- Recours au FSL pour l'accès au logement inférieur à la moyenne départementale ;
- Proportion importante de demandes récurrentes parmi les sollicitations du FSL pour l'accès au logement ;
- Accompagnement par l'ASLL assez fréquent.

Le maintien dans le logement

	CC Vallée du Gapeau	Var	Var hors TPM
Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer	30	3 344	1 253
Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer pour 1 000 habitants	1,0	3,3	2,1
Proportion d'allocataires bénéficiant d'une allocation logement parmi les allocataires sollicitant la CAF concernant des impayés de loyer	90,0%	81,7%	79,5%

sources : CAF83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer	CC Vallée du Gapeau	Var	Var hors TPM
D'allocataires de - de 25 ans pour 1 000 habitants de - de 25 ans	0,0	1,4	1,0
D'allocataires de 25-39 ans pour 1 000 habitants de 25-39 ans	1,9	6,6	4,6
D'allocataires de 40-59 ans pour 1 000 habitants de 40-59 ans	1,9	6,3	3,9
D'allocataires de 60 ans ou + pour 1 000 habitants de 60 ans ou +	0,4	1,4	0,8

sources : CAF83 2014, INSEE-RP 2011.

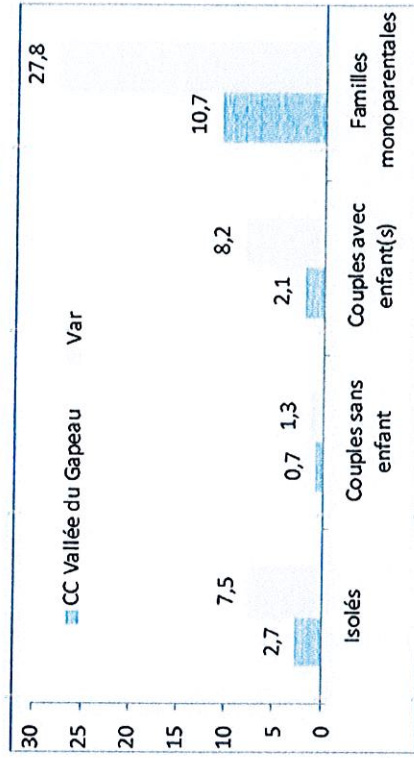
Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer	CC Vallée du Gapeau	Var	Var hors TPM
D'isolés pour 1 000 isolés	2,7	7,5	5,2
De couples sans enfant pour 1 000 couples sans enfant	0,7	1,3	0,7
De couples avec enfant(s) pour 1 000 couples avec enfant(s)	2,1	8,2	5,5
De familles monoparentales pour 1 000 habitants de familles monoparentales	10,7	27,8	20,5

sources : CAF83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer	CC Vallée du Gapeau	Var	Var hors TPM
Nombre de sollicitations du FSL concernant un maintien dans le logement	10	872	363
Nombre de sollicitations du FSL concernant un maintien dans le logement pour 1 000 habitants	0,3	0,9	0,6
Proportion de sollicitations au FSL concernant le maintien dans le logement ayant donné lieu à un accord	70,0%	69,6%	64,2%
Proportion de sollicitations récurrentes au FSL concernant le maintien dans le logement	0,0%	8,5%	6,2%

sources : Conseil départemental 83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer pour 1 000 ménages en 2014, selon le type de ménage



sources : CAF83 2014, INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- Peu de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer ;
- Faible sollicitation du FSL pour le maintien dans le logement.

L'habitat indigne

	CC Vallée du Gapeau	Var	Var hors TPM
Population résidant dans le PPPI *	1 530	54 801	33 916
Proportion de la population résidant dans le PPPI *	5,2%	5,2%	5,5%

sources : FILOCOM 2011, INSEE-RP 2011.

Proportion de ménages dont le référent a moins de 25 ans résidant dans le PPPI *	19,5%	19,6%	19,8%
Proportion de ménages dont le référent a 60 ans ou plus résidant dans le PPPI *	5,2%	4,7%	4,9%
Proportion de ménages d'une personne résidant dans le PPPI *	11,0%	8,4%	8,8%
Proportion de ménages de 6 personnes ou plus résidant dans le PPPI *	s	11,5%	12,0%

sources : FILOCOM 2011, INSEE-RP 2011.

Proportion de résidences principales sans confort	1,7%	1,6%	1,7%
Proportion de résidences principales avec confort partiel	23,7%	23,0%	22,1%

source : FILOCOM 2013.

Nombre de personnes résidant dans un bâtiment à usage autre qu'habitation pour 1 000 habitants	1,0	4,4	4,4
Nombre de personnes résidant dans une construction provisoire pour 1 000 habitants	1,1	3,1	4,7

source : INSEE-RP 2011.

Nombre de signalements à l'ARS	18	240	172
Nombre d'arrêtés de l'ARS	4	84	49

source : ARS 2014.

Nombre de consultations à l'ADIL concernant un logement indigne et non décent	9	276	73
---	---	-----	----

source : ADIL 2014.

Nombre de logements indignes parmi les logements subventionnés par l'ANAH	0	343	326
---	---	-----	-----

source : ANAH 2013.

Nombre de visites techniques du PACT dans le cadre du repérage des logements indécents ou indignes	9	211	127
--	---	-----	-----

source : PACT 2013.

Proportion de la population vivant dans le PPPI en 2011



sources : FILOCOM 2011, INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- Proportion importante d'isolés sans enfant vivant dans le PPPI ;
- Nombre assez important de signalements à l'ARS ;
- Peu de sollicitations des autres dispositifs d'aide.

* Données uniquement disponibles pour la composition 2011 des EPCI (voir composition communale).

La précarité énergétique

	CC Vallée du Capéau	Var	Var hors TPM
Proportion de résidences principales construites avant 1975	29,3%	45,6%	37,6%

source : FILOCOM 2013.

Maisons < 100 m ²	40,1%	27,2%	32,2%
Maisons 100 m ² et +	32,7%	23,6%	30,4%
Appartements < 40 m ²	5,7%	9,5%	7,9%
Appartements 40 m ² et plus	21,5%	39,7%	29,4%

source : INSEE-RP 2011.

Classe cadastrale 6	37,7%	25,6%	27,7%
Classes cadastrales 7 et 8	1,8%	2,1%	2,3%

source : FILOCOM 2013.

Chauffage urbain	0,1%	1,0%	0,2%
Gaz de ville ou de réseau au logement	9,2%	20,4%	9,9%
Fioul (mazout)	10,4%	10,8%	11,2%
Électricité	58,5%	52,5%	57,6%
Gaz en bouteilles ou en citerne	3,5%	2,8%	3,6%
Autre (bois)	18,3%	12,5%	17,4%

source : INSEE-RP 2011.

Taux de pauvreté de l'ensemble de la population	11,7%	15,3%	nd
---	-------	-------	----

source : INSEE-Dgfp, CNAF, CNAV, CCMISA, 2012.

Proportion de ménages sous le seuil de pauvreté Filocom	13,9%	18,2%	17,0%
---	-------	-------	-------

source : FILOCOM 2013.

Nombre de DPE effectués dans le logement locatif social	525	33 875	14 835
Nombre de DPE énergie notes D, E, F ou G pour 1 000 diagnostics dans le logement locatif social	333,3	303,1	349,8
Nombre de DPE GES notes D, E, F ou G pour 1 000 diagnostics dans le logement locatif social	78,1	302,4	193,3

source : RPLS 2014.

Nombre de sollicitations du FSE	105	6 133	3 302
Nombre de sollicitations du FSE pour 1 000 habitants	3,4	6,0	5,5
Nombre de sollicitations du FSE pour facture d'électricité pour 1 000 habitants	3,2	5,0	5,1
Nombre de sollicitations du FSE pour facture de gaz pour 1 000 habitants	0,3	1,2	0,5

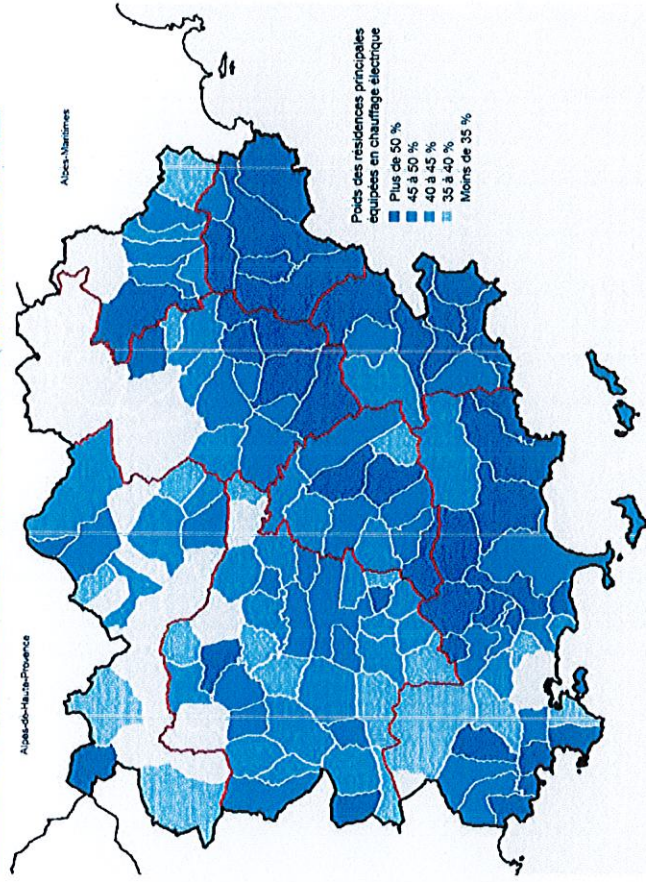
sources : Conseil départemental 83 2014, INSEE-RP 2011.

Proportion de résidences principales privées éligibles aux aides de l'ANAH	41,6%	41,1%	45,3%
Proportion de résidences principales privées éligibles aux aides de l'ANAH	55,3%	49,4%	52,8%

source : FILOCOM 2011.

* Données uniquement disponibles pour la composition 2011 des EPCI (voir composition communale).

Équipement des résidences principales en chauffage électrique en 2011



source : INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- Proportion importante de maisons ;
- Surreprésentation de la classe cadastrale 6, c'est-à-dire les logements à confort « ordinaire », parmi les résidences principales ;
- Usage importante de l'électricité comme combustible principal ;
- Proportion assez importante de propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH.

III. Les dispositifs d'hébergement et de logement adapté

L'offre d'hébergement et de logement adapté

Répartition des places d'hébergement et de logement adapté dans l'EPCI fin 2014, selon le type de structure

Type de structure	Nombre de places	Répartition des places de l'EPCI	Proportion dans l'ensemble des places du département
Unité d'hébergement d'urgence	0	0%	0%
Hébergement de stabilisation	0	0%	0%
Centre d'accueil de demandeurs d'asile	0	0%	0%
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	50	100%	10%
Appartement* aide au logement temporaire*	0	0%	0%
Maison-relais	0	0%	0%
Foyer de travailleurs migrants	0	0%	0%
Foyer de jeunes travailleurs	0	0%	0%
Résidence sociale	0	0%	0%
Total	50	100%	1%

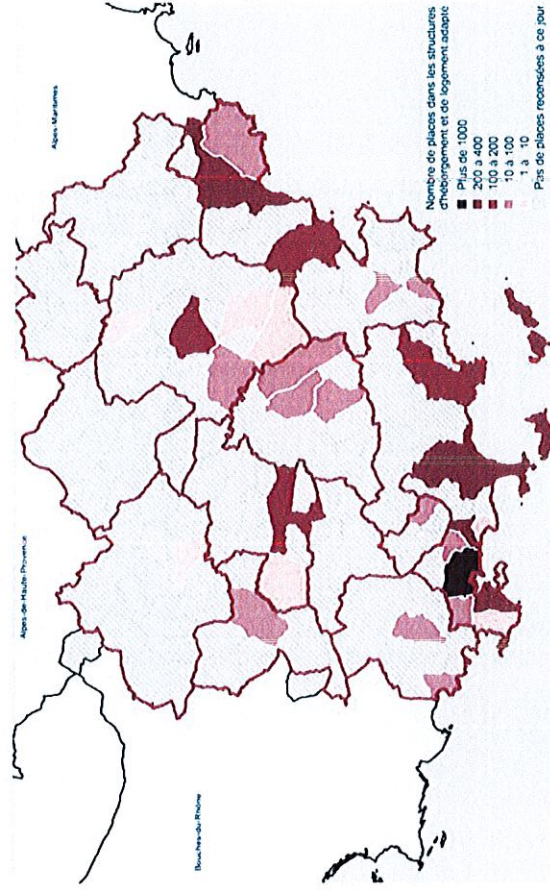
sources : SIAO83 2014, DDCS83 2014.

Liste des structures d'hébergement et de logement adapté fin 2014

Structure	Nom de la structure	Commune	Nombre de places au 31/12/2014
CHRS	Les Adrets du Var Section As de Cœur	Sollès-Pont	50

sources : SIAO83 2014, DDCS83 2014.

Nombre de places au sein des dispositifs d'hébergement et de logement adapté au 31 décembre 2014



sources : SIAO83 2014, DDCS83 2014.

On compte également 169 places en intermédiation locative dans le département.

Principales caractéristiques :

- Une seule structure recensée sur le territoire de l'EPCI, un CHRS de 50 places.

L'activité du 115

	CC Vallée du Gapeau	Var	Var hors TPM
Nombre de demandes adressées au 115	164	13 158	1 840
Poids du territoire dans l'ensemble des demandes adressées au 115 dans le département	1,2%	-	14,0%

source : SIAO83 2014.

Nombre de personnes en demande au 115	67	3 528	985
Nombre de personnes en demande au 115 pour 1 000 habitants	2,2	3,5	1,7

sources : SIAO83 2014, INSEE-RP 2011.

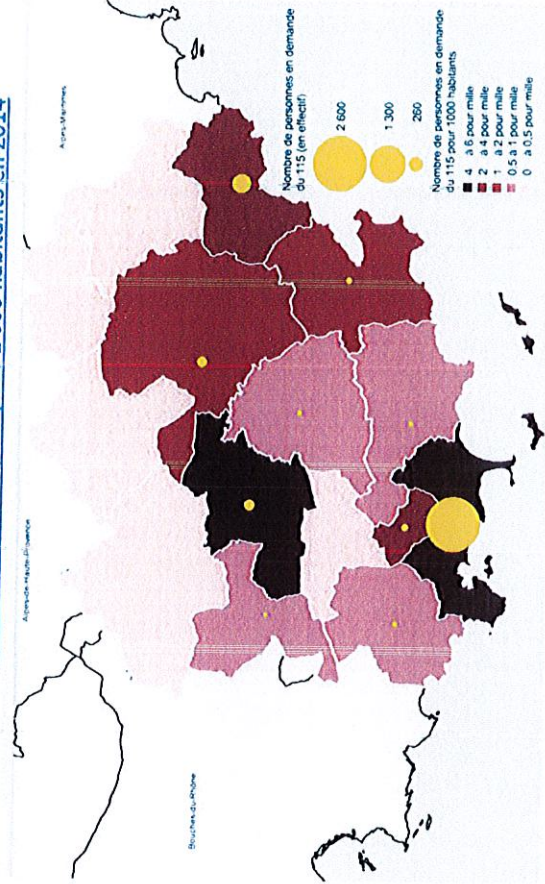
Proportion de demandes n'ayant pas abouti à une entrée en structure	51,8%	65,2%	68,1%
Proportion de demandes n'ayant pas abouti à une entrée en structure du fait de l'abandon des démarches par le ménage	16,5%	21,6%	22,7%
Proportion de demandes n'ayant pas abouti à une entrée en structure par absence de places correspondant aux caractéristiques du ménage	35,4%	43,7%	45,4%

source : SIAO83 2014.

Proportion parmi les personnes en demande			
D'hommes seuls	64,2%	54,8%	57,4%
De femmes seules	17,9%	13,9%	13,6%
De personnes vivant au sein d'un couple avec enfant(s)	0,0%	10,5%	7,8%
De familles monoparentales	14,9%	13,4%	14,3%
De personnes vivant au sein d'un autre type de ménage	3,0%	7,4%	6,9%

source : SIAO83 2014.

Nombre de personnes en demande au 115 pour 1 000 habitants en 2014



sources : SIAO83 2014, INSEE-RRP 2011.

Principales caractéristiques :

- Demande au 115 assez faible ;
- Faible proportion de demandes n'ayant pas abouti à une entrée en structure ;
- Surreprésentation des isolés, sans et avec enfant(s).

Nota : Si une personne appelle plusieurs fois le 115 en une journée, une seule demande sera comptabilisée. Une personne peut néanmoins faire plusieurs demandes au cours de l'année.

L'activité du SIAO

	CC Vallée du Gapeau	Var	Var hors TPM
Nombre de demandes adressées au SIAO	109	4 399	1 393
Poids du territoire dans l'ensemble des demandes adressées au SIAO dans le département	2,5%	-	-

source : SIAO83 2014.

Nombre de personnes en demande au SIAO	89	3 374	1 127
Nombre de personnes en demande au SIAO pour 1 000 habitants	2,9	3,3	1,9

sources : SIAO83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de demandes au SIAO qualifiées en demande d'hébergement	56,9%	65,0%	61,3%
Nombre de demandes au SIAO qualifiées en demande de logement adapté	43,1%	35,0%	38,7%

source : SIAO83 2014.

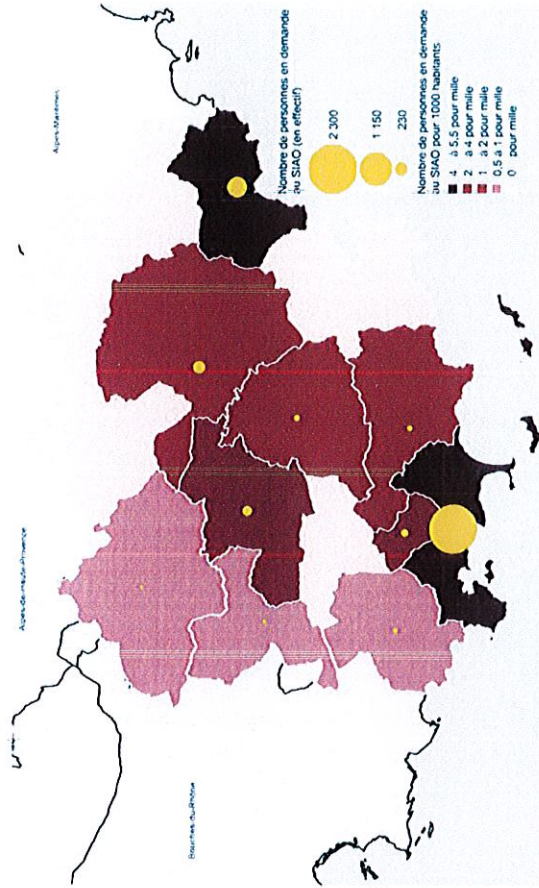
Proportion de demandes d'hébergement n'ayant pas abouti à une entrée en structure	78,4%	68,0%	67,9%
Proportion de demandes de logement adapté n'ayant pas abouti à une entrée en structure	72,3%	80,5%	84,5%

source : SIAO83 2014.

Proportion parmi les personnes en demande	D'hommes seuls	De femmes seules	De personnes vivant au sein d'un couple avec enfant(s)	De familles monoparentales	De personnes vivant au sein d'un autre type de ménage
	57,3%	18,0%	0,0%	23,6%	1,1%
	34,9%	14,8%	12,8%	30,6%	6,9%
	33,4%	11,4%	13,9%	34,3%	7,0%

source : SIAO83 2014.

Nombre de personnes en demande au SIAO pour 1 000 habitants en 2014



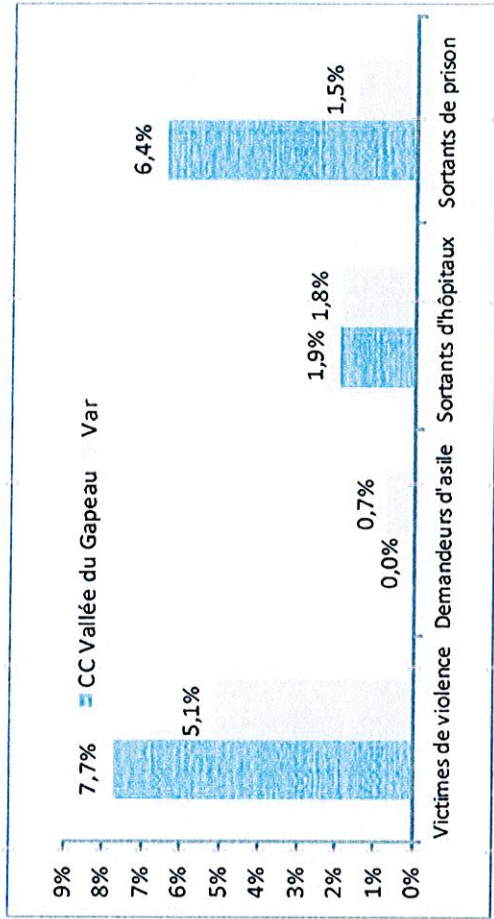
sources : SIAO83 2014, INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- Demande au SIAO légèrement inférieure à la moyenne départementale ;
- Proportion importante de demandes au SIAO qualifiées en demandes de logement adapté ;
- Proportion importante de demandes n'ayant pas abouti ;
- Surreprésentation des isolés sans enfant.

Les publics spécifiques

Poids des publics spécifiques parmi les demandeurs au SIAO et 115 en 2014



source : SIAO83 2014.

	CC Vallée du Gapeau	Var	Var hors TPM
Nombre de victimes de violence parmi les personnes en demande au SIAO et 115	12	349	149
Proportion de victimes de violence parmi les personnes en demande au SIAO et 115	7,7%	5,1%	7,0%
Proportion de victimes de violence parmi les femmes seules sans enfant en demande au SIAO et 115	10,7%	9,0%	11,4%
Proportion de victimes de violence parmi les femmes seules avec enfant(s) en demande au SIAO et 115	29,0%	16,3%	20,8%
Proportion de réponses négatives apportées aux demandes de personnes victimes de violence	96,0%	75,5%	73,6%

source : SIAO83 2014.

Nombre de demandeurs d'asile parmi les personnes en demande au SIAO et 115	0	45	9
Proportion de demandeurs d'asile parmi les personnes en demande au SIAO et 115	-	0,7%	0,4%
Proportion de réponses négatives apportées aux demandes de personnes en demande d'asile	-	61,0%	75,0%

source : SIAO83 2014.

Nombre de sortants d'hôpitaux parmi les personnes en demande au SIAO et 115	3	126	53
Proportion de sortants d'hôpitaux parmi les personnes en demande au SIAO et 115	1,9%	1,8%	2,5%
Proportion de sortants d'hôpitaux généraux parmi les personnes en demande au SIAO et 115	1,3%	1,1%	1,5%
Proportion de sortants d'hôpitaux psychiatriques parmi les personnes en demande au SIAO et 115	0,6%	0,8%	1,0%
Proportion de réponses négatives apportées aux demandes de sortants d'hôpitaux	80,0%	74,2%	80,9%

source : SIAO83 2014.

Nombre de sortants de prison parmi les personnes en demande au SIAO et 115	10	103	32
Proportion de sortants de prison parmi les personnes en demande au SIAO et 115	6,4%	1,5%	1,5%
Proportion de réponses négatives apportées aux demandes de sortants de prison	100,0%	75,8%	78,4%

source : SIAO83 2014.

Nombre de mises à l'abri	0	566	38
Proportion de mises à l'abri parmi l'ensemble des entrées en structure	-	16,0%	7,9%

source : SIAO83 2014.

Principales caractéristiques :

- Surreprésentation des victimes de violence parmi les demandeurs ;
- Proportion importante de victimes de violence parmi les femmes ;
- Proportion élevée de demandes de victimes de violence n'ayant pas abouti, même si les volumes sont faibles ;
- Surreprésentation des sortants de prison parmi les demandeurs.

Synthèse

Données de cadrage :

- Territoire à fort accroissement démographique ;
- Population de l'EPCI jeune par rapport à la moyenne départementale ;
- Faible niveau de chômage mais inactivité assez fréquente ;
- Taux de pauvreté faibles, hormis pour les ménages dont le référent a 75 ans ou plus ;
- Nette majorité de maisons et de propriétaires occupants.

Le logement des personnes défavorisées :

- Demande de logement social limitée, hormis pour les 75 ans et plus et les isolés ;
- Peu de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyers ;
- Proportion importante d'isolés sans enfant vivant dans le PPPJ ;
- Faible sollicitation du FSL et du FSE ;
- Usage importante de l'électricité comme combustible principal.

Les dispositifs d'hébergement et de logement adapté :

- Une seule structure recensée sur le territoire de l'EPCI, un CHRS de 50 places ;
- Faible demande au 115 ;
- Demande au SIAO légèrement inférieure à la moyenne départementale ;
- Surreprésentation des isolés sans enfant et des victimes de violence parmi les ménages en demande au 115 et au SIAO.

Lexique

Actifs : regroupent la population active occupée (appelée aussi « population en emploi ») et les chômeurs. La proportion de chômeurs telle qu'elle est calculée dans les documents rapporte donc les effectifs de chômeurs au 1^{er} janvier à l'effectif des actifs à la même date.

Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) : a pour but, dans une logique d'insertion et non d'urgence, d'améliorer les conditions d'accès et de maintien dans un logement pérenne des ménages qui en étaient jusqu'alors durablement ou momentanément exclus. Quatre types de mesures peuvent être mis en œuvre, portant sur l'accès au logement, le maintien, l'insertion ou l'accompagnement social du ménage.

Allocataires à bas-revenus : selon la CAF, sont considérés comme « allocataires à bas-revenus » les allocataires de la branche Famille dont le revenu par unité de consommation (RUC) est inférieur à 60% du revenu par unité de consommation médian en France métropolitaine. En 2013, ce seuil était de 1 021 € par mois.

Allocation Adulte Handicapé (AAH) : permet d'assurer un revenu minimum à un adulte en situation de handicap. Elle peut être complétée par le complément de ressources ou la majoration pour la vie autonome. Le complément de ressources est destiné à compenser l'absence durable de revenu d'activité d'une personne dans l'incapacité quasi absolue de travailler.

Bâtiment à usage autre qu'habitation : immeuble collectif à usage autre que d'habitation (usines, bureaux, commerces, bâtiments publics, etc.).

Catégories cadastrales : elles sont issues d'une classification établie par la Direction générale des finances publiques, qui vise à évaluer la qualité globale des logements, à partir de critères ayant trait à leur architecture, à la qualité de construction et aux équipements. Il existe huit catégories, allant de la première « Grand luxe » à la dernière « Très médiocre ». Les catégories concernées par le PPPI sont les 6, 7 et 8, « ordinaire », « médiocre » et « très médiocre ».

Construction provisoire : installation servant de logement, mais n'étant pas prévue pour une occupation à l'année (cabane, caravane, mobile home).

Contrat précaire : concerne les emplois à durée limitée (stages, apprentissage, emplois en CDD ou en intérim, etc.)

DEFM de longue durée : demandes d'emploi en fin de mois datant d'un an ou plus.

Fonds de solidarité Energie (FSE) : volet du FSL (voir plus bas) qui a pour objectif d'apporter une aide financière aux ménages occupant régulièrement leur logement et en situation de précarité, afin de les aider à solder leur impayé de facture d'énergie et de préserver ou de garantir leur accès à l'énergie dans le logement.

Fonds de Solidarité Logement (FSL) : « le Département accorde des aides financières et des mesures d'accompagnement social aux personnes éprouvant des difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement adapté par l'intermédiaire du FSL » (Définition Conseil Départemental du Var).

Inactifs : selon la définition de l'Insee, « On définit conventionnellement les inactifs comme les personnes qui ne sont ni en emploi (BIT) ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler... ». Les « autres inactifs » excluent les jeunes de moins de 15 ans, les étudiants et les retraités.

Indice de vieillissement : rapport de la population des 60 ans et plus à celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

Médiane : la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. Ainsi, pour le revenu disponible par unité de consommation, 50 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur.

Ménage : « De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. » (Définition Insee)

Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) : Le PPPI regroupe les résidences principales privées de catégorie cadastrale 6 (« ordinaire ») occupées par un ménage dont le revenu est inférieur ou égal à 70% du seuil de pauvreté Filocom (PPPI-B1), et les résidences principales privées de catégories cadastrale 7 et 8 (« médiocre » et « très médiocre ») occupées par un ménage dont le revenu est inférieur ou égal à 150% du seuil de pauvreté Filocom (PPPI-B2).

Population couverte : regroupe les titulaires d'une allocation, ainsi que leur éventuel conjoint et ayant-droits.

Lexique (suite)

Premier décile : pour le revenu disponible, 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur.

Revenu de Solidarité Active (RSA) : assure aux personnes sans ressources ou disposant de faibles ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans et aux personnes âgées de 18 à 24 ans si elles sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

Revenu disponible : « Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont généralement pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les contributions sociales généralisées (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS). » (Définition Insee).

Sans emploi : les effectifs de 15-64 ans sans emploi regroupent les chômeurs et les inactifs. On calcule leur proportion parmi les 15-64 ans en rapportant leur effectif à l'effectif d'actifs et d'inactifs hors-retraités et étudiants.

Seuil de pauvreté Filocom : correspond à la demi-médiane du revenu net par unité de consommation pour la France métropolitaine, soit 8 489 € pour 2013.

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) : définis par la circulaire du 8 avril 2010, les SIAO doivent assurer l'égalité face aux services rendus en matière d'hébergement et de logement adapté, ainsi que l'adaptabilité des prestations aux besoins des personnes. Le SIAO intègre le 115. Néanmoins, dans ce document nous considérerons les demandes adressées au SIAO comme les sollicitations du service par les travailleurs sociaux via une fiche de demande d'hébergement et de logement adapté, par opposition aux demandes 115 qui sont faites par le ménage lui-même par le biais du numéro d'urgence.

Sur-occupation lourde/légère : définie par Filocom comme le fait de disposer d'une superficie habitable de moins de 9 m² par personne (sur-occupation lourde). La sur-occupation légère correspond à une superficie habitable de moins de 16 m² pour la première personne et de moins de 11 m² pour les personnes suivantes.

Taux de pauvreté : « correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros) (...). Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60% du niveau de vie médian. » (Définition Insee)

Travailleur : « un adulte est considéré comme travailleur lorsqu'il a été actif (en emploi ou au chômage) au moins six mois dans l'année, dont un mois ou plus en emploi effectif. » (Définition Insee).

Unité de Consommation (UC) : « Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC) (...) L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. » (Définition Insee)



Directeur d'études : Marc Esponda
Chefs de projet : Nathalie Droulez, Christophe Zaepfel et Valérie Fayolle
Equipe projet : Elodie Le Moal, Alexandra Philip, Natacha Serre

Sommaire

I. Données de cadrage

Démographie.....	p.3
Activité/emploi.....	p.4
Revenus/minimas sociaux.....	p.5
Logement.....	p.6

II. Le logement des personnes défavorisées

L'accès au logement.....	p.7
Le maintien dans le logement.....	p.8
L'habitat indigne.....	p.9
La précarité énergétique.....	p.10

III. Les dispositifs d'hébergement et de logement adapté

L'offre d'hébergement et de logement adapté.....	p.11
L'activité du 115.....	p.12
L'activité du SIAO.....	p.13
Les publics spécifiques.....	p.14

Synthèse.....	p.15
---------------	------

Lexique.....	p.16
--------------	------

I. Données de cadrage

Démographie

	CA Var Estérel Méditerranée	Var	PACA	France Métropolitaine
Population en 1968	48 585	555 926	3 298 836	49 711 853
Population en 2006	106 373	985 098	4 815 229	61 399 719
Population en 2011	107 547	1 012 735	4 916 069	63 070 344
Poids dans la population totale du Var	10,6%	-	-	-
Evolution annuelle moyenne de la population entre 2006 et 2011	+0,2%	+0,6%	+0,4%	+0,5%
Evolution annuelle moyenne de la population entre 1968 et 2011	+1,9%	+1,4%	+0,9%	+0,6%

source : INSEE-RP 2011.

Proportion de 0-14 ans dans la population totale	14,6%	16,2%	17,1%	18,3%
Proportion de 15-29 ans dans la population totale	14,2%	15,7%	17,2%	18,3%
Proportion de 30-44 ans dans la population totale	16,8%	18,1%	19,0%	19,9%
Proportion de 45-59 ans dans la population totale	18,9%	20,1%	20,1%	20,1%
Proportion de 60-74 ans dans la population totale	21,0%	18,3%	16,2%	14,4%
Proportion de 75 ans et plus dans la population totale	14,6%	11,5%	10,4%	9,1%

source : INSEE-RP 2011.

Indice de vieillissement	1,83	1,37	1,15	0,96
--------------------------	------	------	------	------

source : INSEE-RP 2011.

Proportion de personnes vivant seules parmi l'ensemble des ménages	34,5%	34,0%	35,2%	34,3%
Proportion de familles monoparentales parmi l'ensemble des ménages	8,2%	9,0%	10,0%	8,7%
Proportion de couples sans enfant parmi l'ensemble des ménages	33,1%	30,2%	26,8%	27,1%
Proportion de couples avec enfant(s) parmi l'ensemble des ménages	21,7%	24,3%	25,2%	27,3%
Proportion de ménages sans famille parmi l'ensemble des ménages	2,5%	2,5%	2,8%	2,6%

source : INSEE-RP 2011.

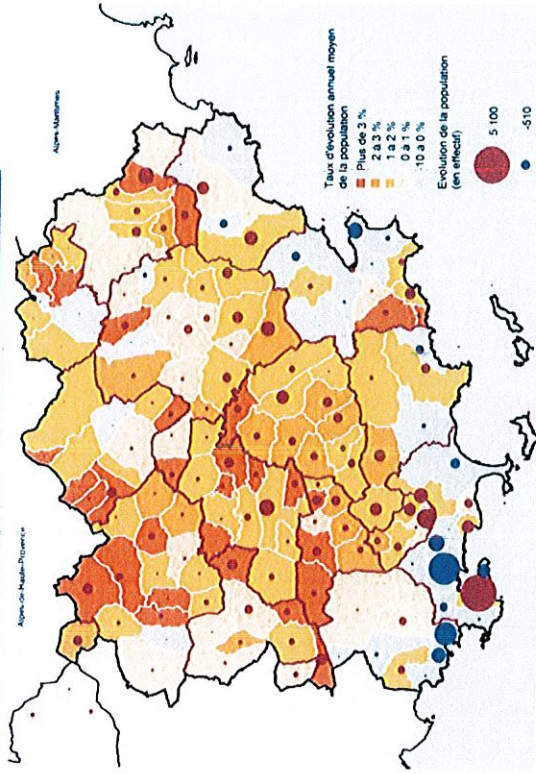
Proportion de ménages d'1 ou 2 personnes	73,5%	70,2%	68,7%	67,4%
Proportion de ménages de 3 ou 4 personnes	22,6%	25,0%	26,0%	26,5%
Proportion de ménages de 5 personnes et plus	3,9%	4,8%	5,3%	6,2%

source : INSEE-RP 2011.

Taille moyenne des ménages	2,11	2,18	2,20	2,25
----------------------------	------	------	------	------

source : INSEE-RP 2011.

Evolution annuelle de la population entre 2006 et 2011



source : INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- Faible augmentation de la population sur la période récente ;
- Surreprésentation des 60 ans et plus ;
- Proportion importante de petits ménages (1-2 personnes).

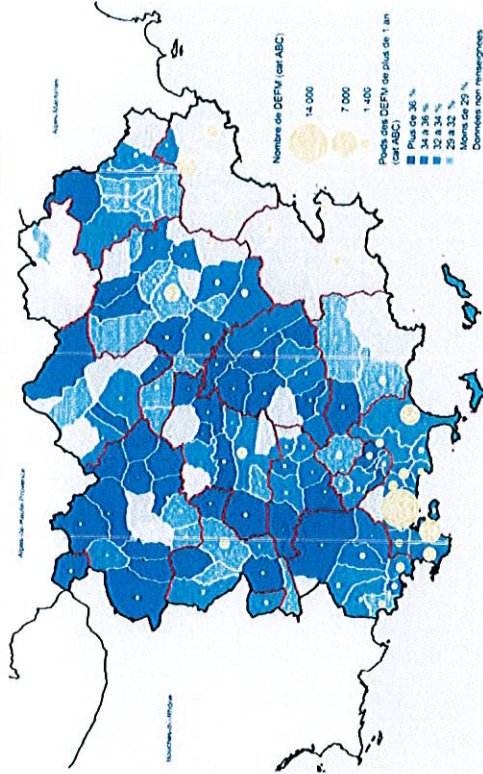
Activité/emploi

	CA Var Estérel Méditerranée	Var	PACA	France Métropolitaine
Nombre de 15-64 ans	61 704	618 694	3 089 699	40 625 960
Actifs occupés	60,6%	60,4%	60,8%	63,7%
Chômeurs	9,8%	9,8%	9,8%	8,9%
Élèves-étudiants, stagiaires non rémunérés	7,5%	8,6%	10,1%	10,1%
Retraités, préretraités	11,2%	10,3%	8,6%	8,8%
Autres inactifs	11,0%	11,0%	10,8%	8,5%
source : INSEE-RP 2011.				
Proportion des actifs de 15-64 ans au chômage	14,0%	13,9%	13,8%	12,3%
Proportion de 15-64 ans inactifs (hors retraités et étudiants)	13,5%	13,5%	13,3%	10,5%
Proportion de 15-64 ans sans emploi (hors retraités et étudiants)	25,6%	25,5%	25,3%	21,5%
source : INSEE-RP 2011.				
Nombre de 15-64 ans actifs occupés	37 312	372 672	1 876 739	25 867 193
En contrat précaire	12,7%	13,0%	13,0%	13,1%
En CDI	70,0%	72,3%	73,7%	76,1%
Non salariés	17,3%	14,7%	13,3%	10,8%
En temps partiel	16,3%	17,3%	17,4%	17,0%
source : INSEE-RP 2011.				
Nombre de DEFM de longue durée	2 201	23 400	133 100	1 627 800
Proportion des DEFM de longue durée parmi l'ensemble des DEFM cat.ABC	26,0%	31,4%	35,4%	37,7%
sources : Pôle Emploi, DARES, 2011.				

Principales caractéristiques :

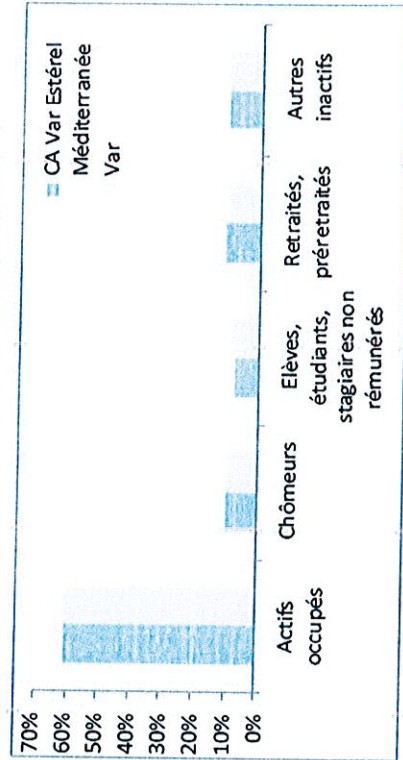
- Proportion assez importante de retraités ;
- Niveaux de chômage et d'inactivité dans la moyenne départementale ;
- Proportion importante de non-salariés ;
- Faible poids des chômeurs de longue durée par rapport à la moyenne départementale.

Nombre et proportion des DEFM de longue durée en 2011



sources : Pôle Emploi, DARES, 2011.

Répartition des 15-64 ans selon le type d'activité en 2011



source : INSEE-RP 2011.

Revenus/minimas sociaux

	CA Var Estèrel Méditerranée	Var	PACA	France métropolitaine
Médiane du revenu disponible par unité de consommation	20 136 €	19 611 €	19 406 €	19 786 €
1 ^{er} décile (en euros) du revenu disponible par unité de consommation	10 411 €	10 137 €	9 728 €	10 503 €

source : INSEE-Dgflp, CNAF, CNAV, CCMSA, 2012.

Proportion de ménages fiscaux non-imposés	33,1%	36,6%	37,0%	36,0%
---	-------	-------	-------	-------

source : INSEE-Dgflp, CNAF, CNAV, CCMSA, 2012.

	CA Var Estèrel Méditerranée	Var	PACA	France métropolitaine
De l'ensemble de la population	14,4%	15,3%	16,9%	14,3%
Des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans	19,7%	23,1%	24,1%	21,9%
Des ménages dont le référent fiscal est âgé de 60 à 74 ans	10,1%	11,4%	13,0%	10,1%
Des ménages dont le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus	8,3%	9,9%	11,7%	10,2%
Des ménages propriétaires de leur logement	8,5%	7,8%	7,9%	6,8%
Des ménages locataires de leur logement	23,9%	26,8%	28,5%	26,4%

source : INSEE-Dgflp, CNAF, CNAV, CCMSA, 2012.

Nombre de personnes couvertes par la CAF	44 417	44 817	2 276 570	29 692 054
Nombre de personnes couvertes par les allocataires à bas revenus	15 165	148 364	803 094	8 854 700
Nombre de personnes couvertes par un allocataire à bas-revenu / nombre de personnes couvertes par la CAF	34,1%	33,2%	35,3%	29,8%
Nombre de personnes couvertes par les allocataires travailleurs à bas-revenus	7 992	74 386	-	-
Nombre de personnes couvertes par les allocataires travailleurs à bas-revenus / nombre de personnes couvertes par la CAF	17,9%	16,7%	-	-

source : CAF83 2013.

Nombre de personnes couvertes par les allocataires logement	18 486	194 088	1 051 267	12 660 188
Nombre de personnes couvertes par les allocataires logement / nombre de personnes couvertes par la CAF	41,6%	43,4%	46,2%	42,6%

source : CAF83 2013.

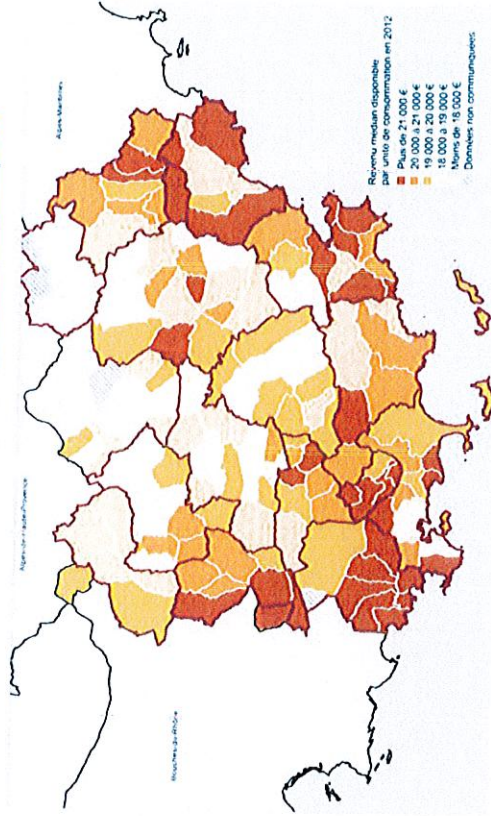
Nombre de personnes couvertes par le RSA	7 074	75 327	407 094	4 369 239
Proportion de 0-64 ans couverts par le RSA	9,1%	9,6%	10,4%	8,4%
Proportion de 0-64 ans couverts par le RSA socle	5,7%	5,9%	6,7%	5,1%

sources : CAF83 2013, INSEE-RP 2011.

Nombre d'allocataires de l'AAH	1 315	16 155	79 303	955 854
Proportion d'allocataires de l'AAH parmi les 20-64 ans	2,3%	2,9%	2,8%	2,6%

sources : CAF83 2013, INSEE-RP 2011.

Revenu médian disponible par unité de consommation en 2012



source : INSEE-Dgflp, CNAF, CNAV, CCMSA, 2012.

Principales caractéristiques :

- Situations de pauvreté moins fréquentes que la moyenne départementale ;
- Pauvreté des propriétaires occupants plus marquée que la moyenne varoise ;
- Couverture par le RSA légèrement inférieure à la valeur moyenne pour l'ensemble du département.

Logement

	CA Var Estérel Méditerranée	Var	PACA	France Métropolitaine
Nombre de logements	90 168	688 646	2 889 649	32 859 694
Proportion de résidences principales	55,1%	67,8%	75,4%	83,2%
Proportion de résidences secondaires	41,3%	26,1%	17,3%	9,5%
Proportion de logements vacants	3,6%	6,1%	7,3%	7,3%

source : INSEE-RP 2011

Nombre de résidences principales	49 707	453 459	2 179 281	27 347 624
Proportion de résidences principales type maisons	43,5%	50,4%	42,4%	56,0%
Proportion de résidences principales type appartements	55,4%	48,8%	55,9%	42,2%
Proportion de résidences principales type autre	1,1%	0,9%	1,7%	1,8%

source : INSEE-RP 2011

Nombre de résidences principales dans un bâtiment à usage autre qu'habitation pour 1 000 habitants	3,5	4,4	-	-
Nombre de résidences principales dans une construction provisoire pour 1 000 habitants	7,4	3,2	-	-

source : INSEE-RP 2011

Proportion dans les résidences principales				
Des propriétaires occupants	61,7%	59,1%	54,5%	57,8%
Du locatif privé non-meublé	24,3%	27,1%	27,5%	22,8%
Du locatif privé meublé	3,0%	2,5%	3,1%	2,4%
Du locatif HLM	7,6%	7,8%	11,4%	14,6%
Des menages logés gratuitement	3,5%	3,6%	3,6%	2,5%

source : INSEE-RP 2011

Proportion de résidences principales de 1 ou 2 pièces	23,8%	20,0%	22,5%	18,2%
Proportion de résidences principales de 3 ou 4 pièces	56,4%	56,0%	55,1%	46,2%
Proportion de résidences principales de 5 pièces ou plus	19,7%	24,0%	22,4%	35,5%

source : INSEE-RP 2011

Proportion de rés. principales en sur-occupation légère	3,5%	3,6%	-	-
Proportion de rés. principales en sur-occupation lourde	1,0%	1,2%	-	-

source : FILOCOM 2013

Prix loyer privé (€/m² HT HC)	12,4€	11,7€	-	-
Prix loyer social (€/m² HT HC)	5,5€	5,5€	-	-
Prix ancien - appartement (€/m²)	3 878€	3 174€	-	-
Prix ancien - maison (€/lct)	486 049€	395 274€	-	-

sources : Clameur 2015, RPLS 2014, Min. not PERVAL 2013

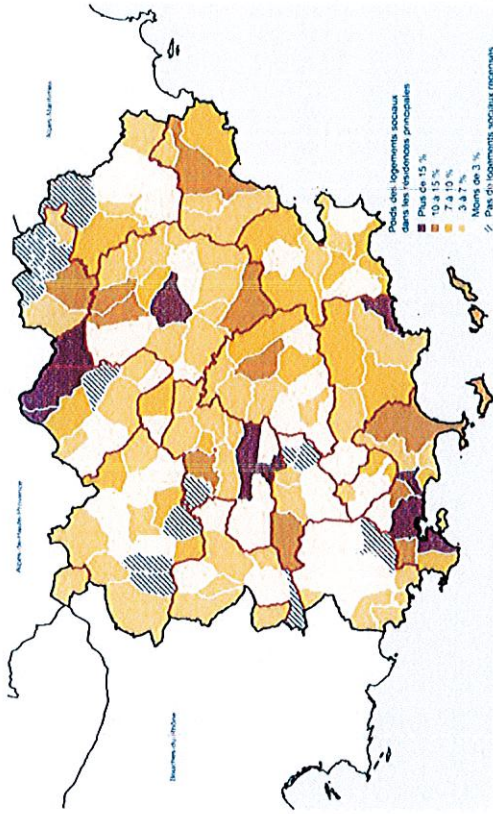
Nombre de logements sociaux	4 888	50 829	-	-
Nombre de logements sociaux pour 1 000 habitants	44,7	49,3	-	-

source : DDTM83 2014

Proportion des financements des logements sociaux				
F > 77 / PLA d'intégration	2,1%	1,5%	-	-
F > 77 / PLA LM / PLATS / PLA	2,3%	1,8%	-	-
F < 77 / (80) HLM/O	36,7%	41,4%	-	-
F > 77 / PLA social / PLA ordinaire	27,9%	29,2%	-	-
Autres financements	31,0%	26,1%	-	-

source : RPLS 2014

Proportions de logements sociaux parmi les résidences principales en 2011



sources : DDTM83 2014, INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- Proportion importante de résidences secondaires ;
- Poids important des appartements ;
- Loyers et prix de l'ancien élevés ;
- Proportion de logements sociaux inférieure à la moyenne départementale.

II. Le logement des personnes défavorisées

L'accès au logement

	CA Var Esièrel Méditerranée	Var	Var hors-TPM
Nombre de demandes de logement social en cours	3 386	27 405	12 824
Nombre de demandes de logement social en cours pour 1 000 habitants	31,2	27,1	21,9
Nombre de demandes de logement social de personnes dépourvues de logement en cours pour 1 000 habitants	6,3	5,1	4,0
Proportion de demandes de logement social en cours datant de deux ans ou plus	36,7%	33,3%	31,9%

sources : DDTM83 2014, DDCS83 2014, INSEE-PP 2011.

Nombre de demandes de logement social en cours	De personnes âgées de moins de 25 ans pour 1 000 habitants de moins de 25 ans	23,9	21,3	16,8
	De personnes âgées de 25-39 ans pour 1 000 habitants de 25-39 ans	69,4	54,9	45,8
	De personnes âgées de 40-59 ans pour 1 000 habitants de 40-59 ans	51,7	41,4	33,4
	De personnes âgées de 60-74 ans pour 1 000 habitants de 60-74 ans	24,2	24,6	19,0
	De personnes âgées de 75 ans et plus pour 1 000 habitants de 75 ans et plus	8,5	9,5	8,4

sources : DDTM83 2014, DDCS83 2014, INSEE-PP 2011.

Nombre de demandes de logement social en cours	Disolés pour 1 000 isolés	70,8	66,9	59,9
	De couples sans enfant pour 1 000 couples sans enfant	23,6	22,5	16,8
	De couples avec enfant(s) pour 1 000 couples avec enfant(s)	75,5	57,4	46,7
	De familles monoparentales pour 1 000 familles monoparentales	231,1	180,8	172,2

sources : DDTM83 2014, DDCS83 2014, INSEE-PP 2011.

Nombre de demandes de logement social en cours	De ménages de deux personnes pour 1 000 ménages de deux personnes	46,3	43,0	34,1
	De ménages de trois personnes pour 1 000 ménages de trois personnes	91,0	71,5	60,9
	De ménages de quatre personnes pour 1 000 ménages de quatre personnes	80,5	60,5	49,5
	De ménages de cinq personnes ou plus pour 1 000 ménages de cinq personnes ou plus	155,3	102,4	80,0

sources : DDTM83 2014, DDCS83 2014, INSEE-PP 2011.

Nombre de demandes de logement social satisfaites	345	3 450	1 441
---	-----	-------	-------

sources : DDTM83 2014, DDCS83 2014, INSEE-PP 2011.

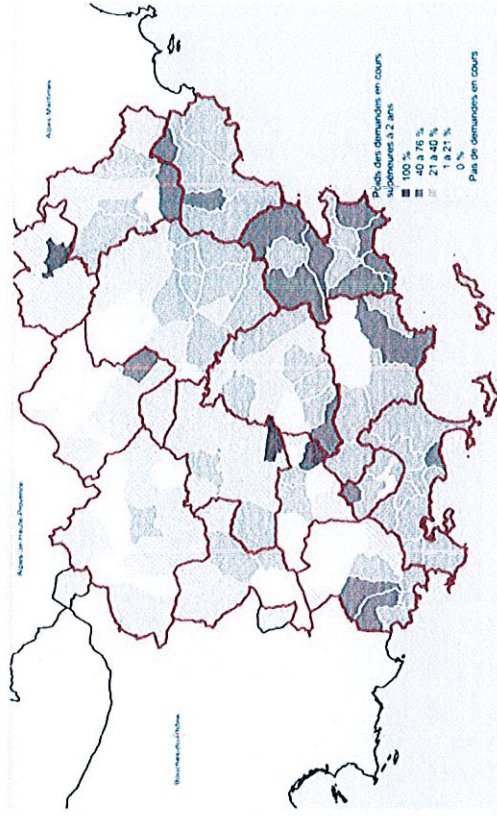
Nombre de sollicitations au FSL concernant l'accès au logement	223	3 345	1 608
Nombre de sollicitations au FSL concernant l'accès au logement pour 1 000 habitants	2,1	3,3	2,7
Proportion de sollicitations au FSL concernant l'accès au logement ayant donné lieu à un accord	74,9%	81,3%	80,4%
Proportion de sollicitations récurrentes au FSL concernant l'accès au logement	4,6%	7,0%	7,8%

sources : Conseil départemental 83 2014, INSEE-PP 2011.

Nombre de ménages accompagnés par l'ASLL pour une recherche de logement autonome	101	679	234
Nombre de ménages accompagnés par l'ASLL pour une recherche de logement autonome pour 1 000 ménages	2,0	1,5	0,9

sources : Conseil départemental 83 2014, INSEE-PP 2011.

Proportion de demandes de logement social en cours datant de deux ans ou plus fin 2014



sources : DDCS83 2014, INSEE-PP 2011.

Principales caractéristiques :

- Demande de logement social importante, notamment entre 25 et 59 ans ;
- Ménages avec enfant(s) surreprésentés parmi les ménages en demande de logement social ;
- Faible recours au FSL pour l'accès au logement.

Le maintien dans le logement

	CA Var Estérel Méditerranée	Var	Var hors TPM
Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer	327	3 344	1 253
Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer pour 1 000 habitants	3,0	3,3	2,1
Proportion d'allocataires bénéficiant d'une allocation logement parmi les allocataires sollicitant la CAF concernant des impayés de loyer	72,2%	81,7%	79,5%

sources : CAF83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer	D'allocataires de - de 25 ans pour 1 000 habitants de - de 25 ans	D'allocataires de 25-39 ans pour 1 000 habitants de 25-39 ans	D'allocataires de 40-59 ans pour 1 000 habitants de 40-59 ans	D'allocataires de 60 ans ou + pour 1 000 habitants de 60 ans ou +
	2,1	6,6	6,2	0,9
	1,4	6,6	6,3	1,4
	1,0	4,6	3,9	0,8

sources : CAF83 2014, INSEE-RP 2011.

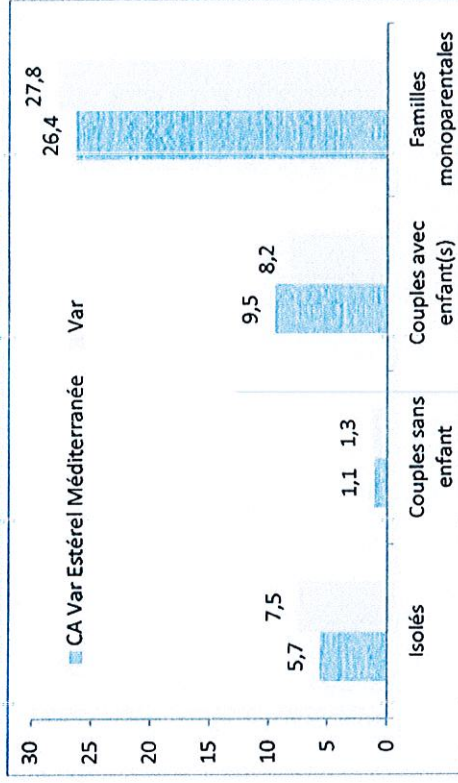
Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer	D'isolés pour 1 000 isolés	De couples sans enfant pour 1 000 couples sans enfant	De couples avec enfant(s) pour 1 000 couples avec enfant(s)	De familles monoparentales pour 1 000 habitants de familles monoparentales
	5,7	1,1	9,5	26,4
	7,5	1,3	8,2	27,8
	5,2	0,7	5,5	20,5

sources : CAF83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer	Nombre de sollicitations du FSL concernant un maintien dans le logement	Nombre de sollicitations du FSL concernant un maintien dans le logement pour 1 000 habitants	Proportion de sollicitations au FSL concernant le maintien dans le logement ayant donné lieu à un accord	Proportion de sollicitations récurrentes au FSL concernant le maintien dans le logement
	61	0,6	59,0%	8,3%
	872	0,9	69,6%	8,5%
	363	0,6	64,2%	6,2%

sources : Conseil départemental 83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de sollicitations de la CAF concernant des impayés de loyer pour 1 000 ménages en 2014, selon le type de ménage



sources : CAF83 2014, INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- Sollicitation de la CAF pour impayés de loyer assez forte pour les couples avec enfant(s) et les moins de 25 ans ;
- Recours au FSL pour le maintien dans le logement assez faible.

L'habitat indigne

	CA Var Estérel Méditerranée	Var	Var hors TPM
Population résidant dans le PPP1 *	3 162	54 801	33 916
Proportion de la population résidant dans le PPP1 *	3,5%	5,2%	5,5%

sources : FILOCOM 2011, INSEE-RP 2011.

Proportion de ménages dont le référent a moins de 25 ans résidant dans le PPP1 *	6,4%	19,6%	19,8%
Proportion de ménages dont le référent a 60 ans ou plus résidant dans le PPP1 *	2,0%	4,7%	4,9%
Proportion de ménages d'une personne résidant dans le PPP1 *	2,6%	8,4%	8,8%
Proportion de ménages de 6 personnes ou plus résidant dans le PPP1 *	21,5%	11,5%	12,0%

sources : FILOCOM 2011, INSEE-RP 2011.

Proportion de résidences principales sans confort	0,7%	1,6%	1,7%
Proportion de résidences principales avec confort partiel	13,7%	23,0%	22,1%

source : FILOCOM 2013.

Nombre de personnes résidant dans un bâtiment à usage autre qu'habitation pour 1 000 habitants	3,7	4,4	4,4
Nombre de personnes résidant dans une construction provisoire pour 1 000 habitants	8,1	3,1	4,7

source : INSEE-RP 2011.

Nombre de signalements à l'ARS	6	240	172
Nombre d'arrêtés de l'ARS	2	84	49

source : ARS 2014.

Nombre de consultations à l'ADIL concernant un logement indigne et non décent	13	276	73
---	----	-----	----

source : ADIL 2014.

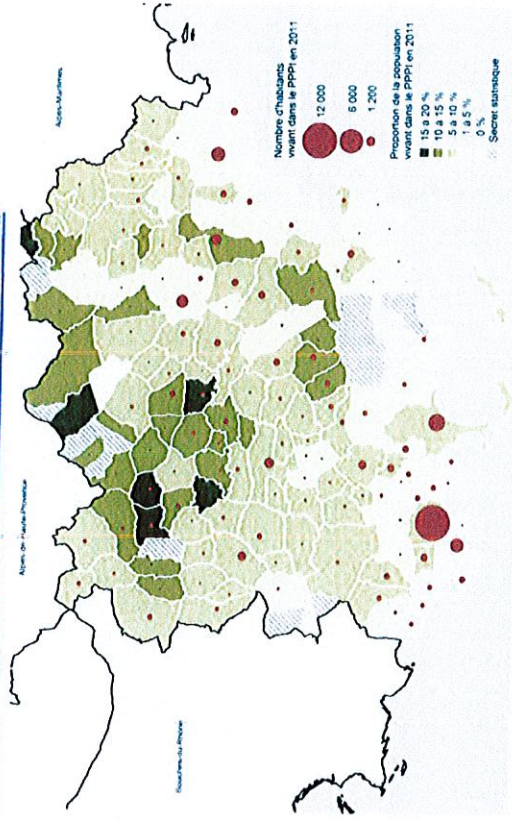
Nombre de logements indignes parmi les logements subventionnés par l'ANAH	318	343	326
---	-----	-----	-----

source : ANAH 2013.

Nombre de visites techniques du PACT dans le cadre du repérage des logements indécents ou indignes	11	211	127
--	----	-----	-----

source : PACT 2013.

Proportion de la population vivant dans le PPP1 en 2011



sources : FILOCOM 2011, INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- Faible proportion de la population résidant dans le PPP1 ;
- Surreprésentation des grands ménages dans le PPP1 ;
- Nombre important de logements indignes parmi les logements subventionnés par l'ANAH en 2014 ;
- Poids important des personnes résidant dans une construction provisoire.

* Données uniquement disponibles pour la composition 2011 des EPCI (données pour la Communauté d'agglomération Fréjus Saint-Raphaël).

La précarité énergétique

	CA Var Estère Méditerranée	Var	Var hors TPM
Proportion de résidences principales construites avant 1975 source : FILOCOM 2013.	37,5%	45,6%	37,6%

Proportion de résidences principales de type	Maisons < 100 m ²	22,0%	27,2%	32,2%
	Maisons 100 m ² et +	22,0%	23,6%	30,4%
	Appartements < 40 m ²	11,0%	9,5%	7,9%
	Appartements 40 m ² et plus source : INSEE-RP 2011.	45,0%	39,7%	29,4%

Proportion de résidences principales privées	Classes cadastrale 6	13,4%	25,6%	27,7%
	Classes cadastrales 7 et 8 source : FILOCOM 2013.	0,8%	2,1%	2,3%

Proportion de résidences principales avec combustible principal	Chauffage urbain	0,6%	1,0%	0,2%
	Gaz de ville ou de réseau au logement	21,1%	20,4%	9,9%
	Fioil (mazout)	7,8%	10,8%	11,2%
	Electricité	60,7%	52,5%	57,6%
	Gaz en bouteilles ou en citerne	1,9%	2,8%	3,6%
	Autre (bois)	7,9%	12,5%	17,4%
	Taux de pauvreté de l'ensemble de la population source : INSEE-Dgfp, CNAF, CNAV, CCMSA, 2012.	14,4%	15,3%	nd

Proportion de ménages sous le seuil de pauvreté Filocom source : FILOCOM 2013.	15,4%	18,2%	17,0%
---	-------	-------	-------

Nombre de DPE effectués dans le logement locatif social pour 1 000 diagnostics dans le logement locatif social source : RPLS 2014.	Nombre de DPE effectués dans le logement locatif social	3 861	33 875	14 835
	Nombre de DPE énergie notes D, E, F ou G	253,8	303,1	349,8
	Nombre de DPE GES notes D, E, F ou G	189,6	302,4	193,3
	Nombre de diagnostics dans le logement locatif social			

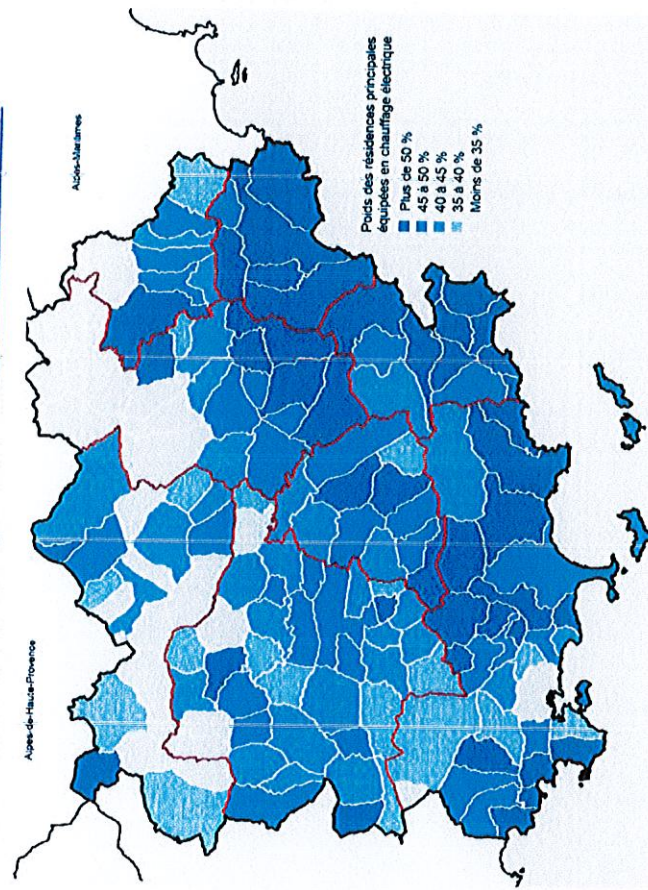
Proportion de résidences principales privées éligibles aux aides de l'ANAH source : FILOCOM 2011.	Nombre de sollicitations du FSE	570	6 133	3 302
	Nombre de sollicitations du FSE pour 1 000 habitants	5,3	6,0	5,5
	Nombre de sollicitations du FSE pour l'écure d'électricité pour 1 000 habitants	4,5	5,0	5,1
	Nombre de sollicitations du FSE pour l'écure de gaz pour 1 000 habitants	1,0	1,2	0,5
	Logement individuel en propriété occupante (avant 1975) *	nd	41,1%	45,3%

Logement collectif en propriété occupante (avant 1975) *	nd	49,4%	52,8%
--	----	-------	-------

source : FILOCOM 2011.

* Données uniquement disponibles pour la composition 2011 des EPCI (EPCI créé en 2013).

Equipement des résidences principales en chauffage électrique en 2011



source : INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- Peu de logement appartenant aux classes cadastrales 6, 7 et 8 ;
- Utilisation importante de l'électricité comme combustible principal ;
- Recours assez faible au FSE.

III. Les dispositifs d'hébergement et de logement adapté

L'offre d'hébergement et de logement adapté

Répartition des places d'hébergement et de logement adapté dans l'EPCI fin 2014, selon le type de structure

Type de structure	Nombre de places	Répartition des places de l'EPCI	Proportion dans l'ensemble des places du département
Unité d'hébergement d'urgence	25	7%	35%
Hébergement de stabilisation	0	0%	0%
Centre d'accueil de demandeurs d'asile	0	0%	0%
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	29	8%	6%
Appartement* aide au logement temporaire*	54	16%	16%
Maison relais	0	0%	0%
Foyer de travailleurs migrants	0	0%	0%
Foyer de jeunes travailleurs	0	0%	0%
Résidence sociale	238	69%	15%
Total	346	100%	10%

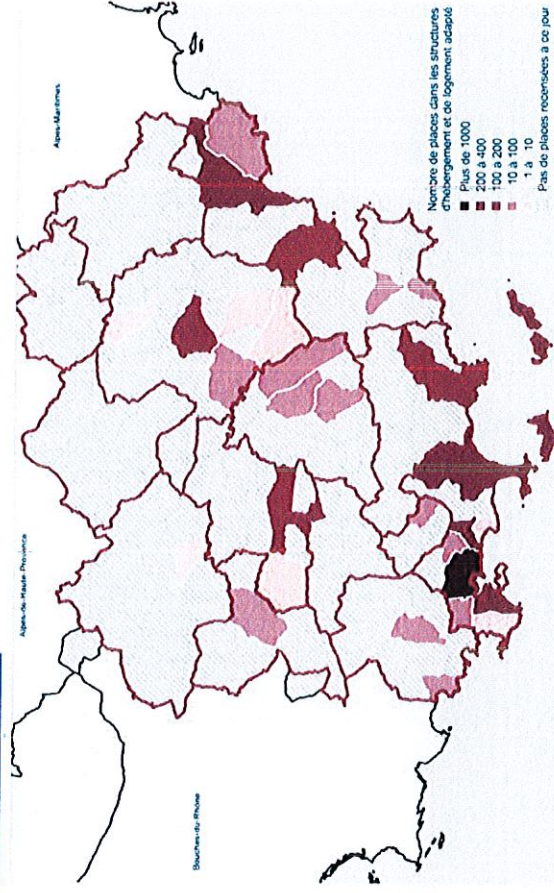
sources : SIAO83 2014, DDCS83 2014.

Liste des structures d'hébergement et de logement adapté fin 2014

Structure	Nom de la structure	Commune	Nombre de places au 31/12/2014
ALT	Loge Toit	Fréjus	14
ALT	Loge Toit	Saint-Raphaël	3
ALT	CCAS Fréjus	Fréjus	21
ALT	CCAS Saint-Raphaël	Saint-Raphaël	14
ALT	CCAS Fréjus	Fréjus	2
Résidences sociales	Résidence Les Collines de Caïs	Fréjus	43
Résidences sociales	Résidence Les Sables	Fréjus	170
Résidences sociales	Résidence Les Magnolias	Saint-Raphaël	25
UHU	UHU (géré par les amis de Paola)	Saint-Raphaël	10
UHU	UHU (géré par les amis de Paola)	Saint-Raphaël	15
CHRS	Les Adrets du Var section Oustbou	Fréjus	16
CHRS	Les Adrets du Var Section Accueil Dracénois	Saint-Raphaël	13

sources : SIAO83 2014, DDCS83 2014.

Nombre de places au sein des dispositifs d'hébergement et de logement adapté au 31 décembre 2014



sources : SIAO83 2014, DDCS83 2014.

On compte également 169 places en intermédiation locative dans le département.

Principales caractéristiques :

- Nombre important de places en ALT ;
- Poids important des places en logement adapté.

L'activité du 115

	CA Var Estérel Méditerranée	Var	Var hors TPM
Nombre de demandes adressées au 115	823	13 158	1 840
Poids du territoire dans l'ensemble des demandes adressées au 115 dans le département	6,3%	-	14,0%

source : SIAO83 2014.

Nombre de personnes en demande au 115	393	3 528	985
Nombre de personnes en demande au 115 pour 1 000 habitants	3,6	3,5	1,7

sources : SIAO83 2014, INSEE-RP 2011.

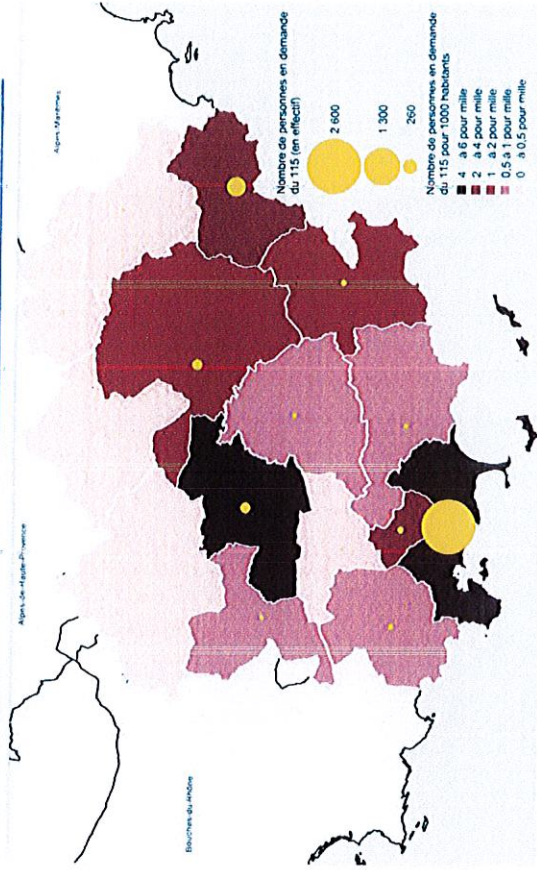
Proportion de demandés n'ayant pas abouti à une entrée en structure	73,8%	65,2%	68,1%
Proportion de demandés n'ayant pas abouti à une entrée en structure du fait de l'abandon des démarches par le ménage	25,0%	21,6%	22,7%
Proportion de demandés n'ayant pas abouti à une entrée en structure par absence de place correspondant aux caractéristiques du ménage	48,7%	43,7%	45,4%

source : SIAO83 2014.

Proportion parmi les personnes en demande	D'hommes seuls	54,5%	57,4%
	De femmes seules	14,2%	13,6%
	De personnes vivant au sein d'un couple avec enfant(s)	7,4%	7,8%
	De familles monoparentales	14,2%	14,3%
	De personnes vivant au sein d'un autre type de ménage	9,7%	6,9%

source : SIAO83 2014.

Nombre de personnes en demande au 115 pour 1 000 habitants en 2014



sources : SIAO83 2014, INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- Demande au 115 dans la moyenne départementale ;
- Proportion importante de demandes n'ayant pas abouti à une entrée en structure ;
- Sous-représentation des couples avec enfant(s) parmi les ménages en demande.

Nota : Si une personne appelle plusieurs fois le 115 en une journée, une seule demande sera comptabilisée. Une personne peut néanmoins faire plusieurs demandes au cours de l'année.

L'activité du SIAO

	CA Var Estérel Méditerranée	Var	Var hors TPM
Nombre de demandes adressées au SIAO	586	4 399	1 393
Poids du territoire dans l'ensemble des demandes adressées au SIAO dans le département	13,3%	-	-

source : SIAO83 2014.

Nombre de personnes en demande au SIAO	491	3 374	1 127
Nombre de personnes en demande au SIAO pour 1 000 habitants	4,5	3,3	1,9

sources : SIAO83 2014, INSEE-RP 2011.

Nombre de demandes au SIAO qualifiées en demande d'hébergement	50,0%	65,0%	61,3%
Nombre de demandes au SIAO qualifiées en demande de logement adapté	50,0%	35,0%	38,7%

source : SIAO83 2014.

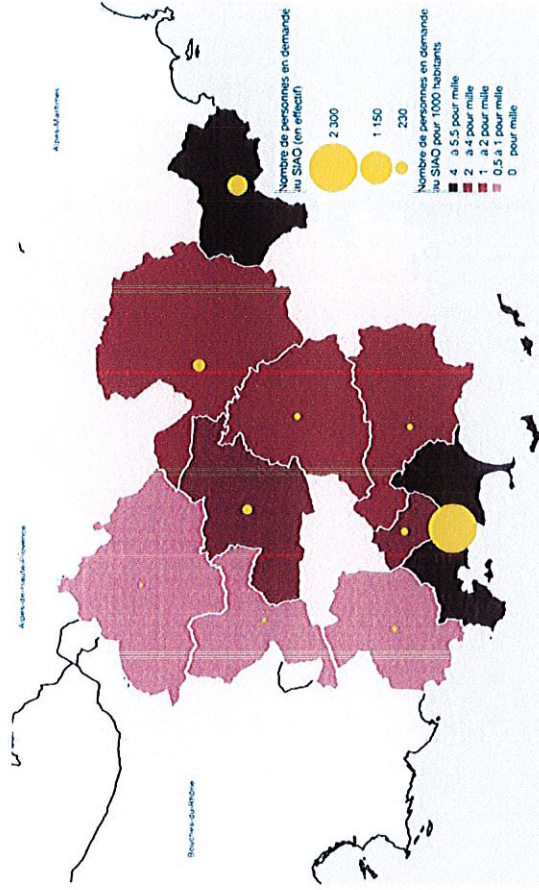
Proportion de demandes d'hébergement n'ayant pas abouti à une entrée en structure	78,5%	68,0%	67,9%
Proportion de demandes de logement adapté n'ayant pas abouti à une entrée en structure	87,7%	80,5%	84,5%

source : SIAO83 2014.

Proportion parmi les personnes en demande			
D'hommes seuls	23,8%	34,9%	33,4%
De femmes seules	10,4%	14,8%	11,4%
De personnes vivant au sein d'un couple avec enfant(s)	21,8%	12,8%	13,9%
De familles monoparentales	36,5%	30,6%	34,3%
De personnes vivant au sein d'un autre type de ménage	7,5%	6,9%	7,0%

source : SIAO83 2014.

Nombre de personnes en demande au SIAO pour 1 000 habitants en 2014



sources : SIAO83 2014, INSEE-RP 2011.

Principales caractéristiques :

- Demande au SIAO assez élevé ;
- Proportion importante de demandes n'ayant pas abouti à une entrée ;
- Surreprésentation des couples avec enfant(s).

Les publics spécifiques

	CA Var Estérel Méditerranée	Var	Var hors TPM
Nombre de victimes de violence parmi les personnes en demande au SIAO et 115	53	349	149
Proportion de victimes de violence parmi les personnes en demande au SIAO et 115	6,0%	5,1%	7,0%
Proportion de victimes de violence parmi les femmes seules sans enfant en demande au SIAO et 115	12,1%	9,0%	11,4%
Proportion de victimes de violence parmi les femmes seules avec enfant(s) en demande au SIAO et 115	14,8%	16,3%	20,8%
Proportion de réponses négatives apportées aux demandes de personnes victimes de violence	62,5%	75,5%	73,6%

source : SIAO83 2014.

Nombre de demandeurs d'asile parmi les personnes en demande au SIAO et 115	7	45	9
Proportion de demandeurs d'asile parmi les personnes en demande au SIAO et 115	0,8%	0,7%	0,4%
Proportion de réponses négatives apportées aux demandes de personnes en demande d'asile	77,8%	61,0%	75,0%

source : SIAO83 2014.

Nombre de sortants d'hôpitaux parmi les personnes en demande au SIAO et 115	8	126	53
Proportion de sortants d'hôpitaux parmi les personnes en demande au SIAO et 115	0,9%	1,8%	2,5%
Proportion de sortants d'hôpitaux généraux parmi les personnes en demande au SIAO et 115	0,8%	1,1%	1,5%
Proportion de sortants d'hôpitaux psychiatriques parmi les personnes en demande au SIAO et 115	0,1%	0,8%	1,0%
Proportion de réponses négatives apportées aux demandes de sortants d'hôpitaux	76,9%	74,2%	80,9%

source : SIAO83 2014.

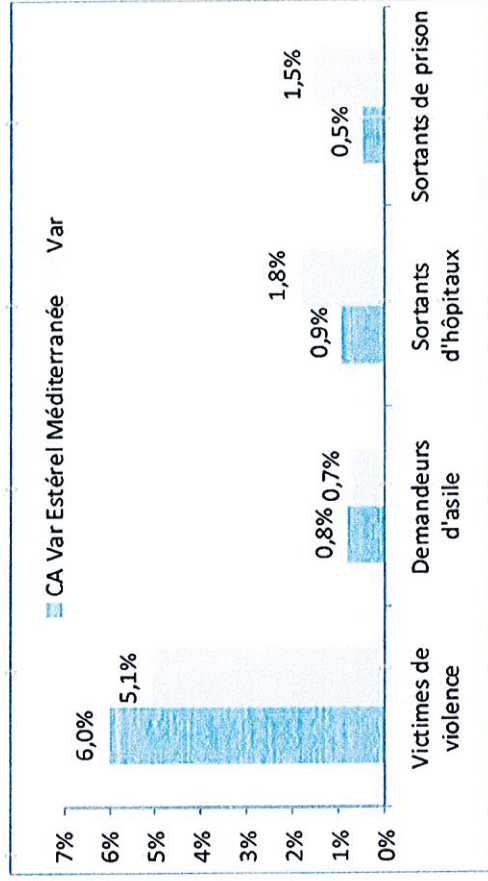
Nombre de sortants de prison parmi les personnes en demande au SIAO et 115	4	103	32
Proportion de sortants de prison parmi les personnes en demande au SIAO et 115	0,5%	1,5%	1,5%
Proportion de réponses négatives apportées aux demandes de sortants de prison	100,0%	75,8%	78,4%

source : SIAO83 2014.

Nombre de mises à l'abri	6	566	38
Proportion de mises à l'abri parmi l'ensemble des entrées en structure	3,5%	16,0%	7,9%

source : SIAO83 2014.

Poids des publics spécifiques parmi les demandeurs au SIAO et 115 en 2014



source : SIAO83 2014.

Principales caractéristiques :

- Surreprésentation des victimes de violence parmi les demandeurs et notamment parmi les femmes seules ;
- Autres publics spécifiques assez peu représentés.

Synthèse

Données de cadrage :

- Surreprésentation des 60 ans et plus ;
- Proportion importante de non-salariés ;
- Poids élevé des résidences secondaires dans le parc de logements ;
- Taux de pauvreté inférieur à la moyenne départementale.

Le logement des personnes défavorisées :

- Demande de logement social importante, notamment entre 25 et 59 ans et les ménages avec enfant(s) ;
- Sollicitation de la CAF pour impayés de loyer assez forte pour les couples avec enfant(s) et les moins de 25 ans ;
- Faible proportion de la population résidant dans le PPPI ;
- Utilisation importante de l'électricité comme combustible principal ;
- Faible recours au FSL et au FSE ;
- Poids important des personnes vivant dans une construction provisoire.

Les dispositifs d'hébergement et de logement adapté :

- Nombre important de places en logement adapté ;
- Demande au 115 dans la moyenne départementale mais demande au SIAO assez importante ;
- Proportions élevées de demandes non-abouties au 115 comme au SIAO ;
- Surreprésentation des victimes de violence parmi les usagers des dispositifs et notamment parmi les femmes seules en demande.

Lexique

Actifs : regroupent la population active occupée (appelée aussi « population en emploi ») et les chômeurs. La proportion de chômeurs telle qu'elle est calculée dans les documents rapporte donc les effectifs de chômeurs au 1^{er} janvier à l'effectif des actifs à la même date.

Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) : a pour but, dans une logique d'insertion et non d'urgence, d'améliorer les conditions d'accès et de maintien dans un logement pérenne des ménages qui en étaient jusqu'alors durablement ou momentanément exclus. Quatre types de mesures peuvent être mis en œuvre, portant sur l'accès au logement, le maintien, l'insertion ou l'accompagnement social du ménage.

Allocataires à bas-revenus : selon la CAF, sont considérés comme « allocataires à bas-revenus » les allocataires de la branche Famille dont le revenu par unité de consommation (RUC) est inférieur à 60% du revenu par unité de consommation médian en France métropolitaine. En 2013, ce seuil était de 1 021 € par mois.

Allocation Adulte Handicapé (AAH) : permet d'assurer un revenu minimum à un adulte en situation de handicap. Elle peut être complétée par le complément de ressources ou la majoration pour la vie autonome. Le complément de ressources est destiné à compenser l'absence durable de revenu d'activité d'une personne dans l'incapacité quasi absolue de travailler.

Bâtiment à usage autre qu'habitation : immeuble collectif à usage autre que d'habitation (usines, bureaux, commerces, bâtiments publics, etc.).

Catégories cadastrales : elles sont issues d'une classification établie par la Direction générale des finances publiques, qui vise à évaluer la qualité globale des logements, à partir de critères ayant trait à leur architecture, à la qualité de construction et aux équipements. Il existe huit catégories, allant de la première « Grand luxe » à la dernière « Très médiocre ». Les catégories concernées par le PPPI sont les 6, 7 et 8, « ordinaire », « médiocre » et « très médiocre ».

Construction provisoire : installation servant de logement, mais n'étant pas prévue pour une occupation à l'année (cabane, caravane, mobile home).

Contrat précaire : concerne les emplois à durée limitée (stages, apprentissage, emplois en CDD ou en intérim, etc.)

DEFM de longue durée : demandes d'emploi en fin de mois datant d'un an ou plus.

Fonds de solidarité Energie (FSE) : volet du FSL (voir plus bas) qui a pour objectif d'apporter une aide financière aux ménages occupant régulièrement leur logement et en situation de précarité, afin de les aider à solder leur impayé de facture d'énergie et de préserver ou de garantir leur accès à l'énergie dans le logement.

Fonds de Solidarité Logement (FSL) : « le Département accorde des aides financières et des mesures d'accompagnement social aux personnes éprouvant des difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement adapté par l'intermédiaire du FSL » (Définition Conseil Départemental du Var).

Inactifs : selon la définition de l'Insee, « On définit conventionnellement les inactifs comme les personnes qui ne sont ni en emploi (BIT) ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler... ». Les « autres inactifs » excluent les jeunes de moins de 15 ans, les étudiants et les retraités.

Indice de vieillissement : rapport de la population des 60 ans et plus à celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

Médiane : la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. Ainsi, pour le revenu disponible par unité de consommation, 50 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur.

Ménage : « De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. » (Définition Insee)

Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) : Le PPPI regroupe les résidences principales privées de catégorie cadastrale 6 (« ordinaire ») occupées par un ménage dont le revenu est inférieur ou égal à 70% du seuil de pauvreté Filocom (PPPI-B1), et les résidences principales privées de catégories cadastrale 7 et 8 (« médiocre » et « très médiocre ») occupées par un ménage dont le revenu est inférieur ou égal à 150% du seuil de pauvreté Filocom (PPPI-B2).

Population couverte : regroupe les titulaires d'une allocation, ainsi que leur éventuel conjoint et ayant-droits.

Lexique (suite)

Premier décile : pour le revenu disponible, 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur.

Revenu de Solidarité Active (RSA) : assure aux personnes sans ressources ou disposant de faibles ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans et aux personnes âgées de 18 à 24 ans si elles sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

Revenu disponible : « Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont généralement pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les contributions sociales généralisées (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS). » (Définition Insee).

Sans emploi : les effectifs de 15-64 ans sans emploi regroupent les chômeurs et les inactifs. On calcule leur proportion parmi les 15-64 ans en rapportant leur effectif à l'effectif d'actifs et d'inactifs hors-retraités et étudiants.

Seuil de pauvreté Filocom : correspond à la demi-médiane du revenu net par unité de consommation pour la France métropolitaine, soit 8 489 € pour 2013.

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) : définis par la circulaire du 8 avril 2010, les SIAO doivent assurer l'égalité face aux services rendus en matière d'hébergement et de logement adapté, ainsi que l'adaptabilité des prestations aux besoins des personnes. Le SIAO intègre le 115. Néanmoins, dans ce document nous considérerons les demandes adressées au SIAO comme les sollicitations du service par les travailleurs sociaux via une fiche de demande d'hébergement et de logement adapté, par opposition aux demandes 115 qui sont faites par le ménage lui-même par le biais du numéro d'urgence.

Sur-occupation lourde/légère : définie par Filocom comme le fait de disposer d'une superficie habitable de moins de 9 m² par personne (sur-occupation lourde). La sur-occupation légère correspond à une superficie habitable de moins de 16 m² pour la première personne et de moins de 11 m² pour les personnes suivantes.

Taux de pauvreté : « correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros) (...). Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60% du niveau de vie médian. » (Définition Insee)

Travailleur : « un adulte est considéré comme travailleur lorsqu'il a été actif (en emploi ou au chômage) au moins six mois dans l'année, dont un mois ou plus en emploi effectif. » (définition Insee).

Unité de Consommation (UC) : « Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC) (...) L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. » (Définition Insee)



Directeur d'études : Marc Esponda
Chefs de projet : Nathalie Droulez, Christophe Zaepfel et Valérie Fayolle
Equipe projet : Elodie Le Moal, Alexandra Philip, Natacha Serre

Références législatives

Dans un souci de cohérence des réponses en matière de logement et d'hébergement, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit que le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) institué par la loi du 31 mai 1990, fusionne avec le Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI) créé par la loi du 25 mars 2009. Il devient le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Extrait de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014

« I. — Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées prévu à l'[article 2 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990](#) visant à la mise en œuvre du droit au logement définit, de manière territorialisée, les mesures destinées à répondre aux besoins en logement et en hébergement des personnes prises en charge par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement. »

II. — Le 1° du IV de l'article L. 543-1 du même code est abrogé.

III. — La loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement est ainsi modifiée :

1° Après l'article 1er, il est inséré un article 1er-1 ainsi rédigé :

« Art. 1er-1.-Constituent un habitat indigne les locaux ou les installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.

« Sont constitutifs d'un habitat informel les locaux ou les installations à usage d'habitation édifiés majoritairement sans droit ni titre sur le terrain d'assiette, dénués d'alimentation en eau potable ou de réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales, ou de voiries ou d'équipements collectifs propres à en assurer la desserte, la salubrité et la sécurité dans des conditions satisfaisantes.

« Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. » ;

2° A l'intitulé du chapitre Ier, après le mot : « logement », sont insérés les mots : « et l'hébergement » ;

3° Les articles 2 à 4 sont ainsi rédigés :

« Art. 2.-Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées comprend les mesures destinées à permettre aux personnes et aux familles mentionnées au [II de l'article L. 301-1 du code de la construction et de l'habitation](#) d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques, ainsi que de pouvoir bénéficier, le temps nécessaire, si elles le souhaitent, d'un accompagnement correspondant à leurs besoins.

« Ce plan inclut les mesures complémentaires destinées à répondre aux besoins en hébergement des personnes et familles relevant du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement, conformément aux articles [L. 312-5-3](#), [L. 345-2-2](#) et [L. 345-2-3](#) du code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'aux besoins des personnes et familles prises en charge dans les établissements ou par les services relevant du schéma d'organisation sociale et médico-sociale prévu à l'article L. 312-4 du même code. A cette fin, il couvre le dispositif de veille sociale mentionné à l'article L. 345-2 du même code.

« Ce plan inclut une annexe, transmise par le représentant de l'Etat dans le département, comportant le schéma de répartition des dispositifs d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile ainsi que les modalités de suivi de ces dispositifs.

« Il comprend les mesures destinées à répondre aux besoins d'accompagnement social, d'actions d'adaptation à la vie active et d'insertion professionnelle des personnes et familles mentionnées au premier alinéa du présent article.

« Il comprend également des mesures destinées à lutter contre la précarité énergétique.

« Il inclut une annexe, arrêtée par le représentant de l'État dans le département, comportant le schéma de couverture de l'offre de domiciliation ainsi que les modalités de son suivi et de coordination des acteurs.

« Une commission du comité régional de l'habitat et de l'hébergement prévu à l'[article L. 364-1 du code de la construction et de l'habitation](#) est chargée d'assurer la coordination des plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées ainsi que leur évaluation, y compris à mi-parcours. Sa composition est fixée par décret en Conseil d'État.

« Art. 3.-Le plan départemental est élaboré et mis en œuvre par l'État et le département. Ils constituent à cette fin un comité responsable du plan, coprésidé par le représentant de l'État dans le département et le président du conseil général, qui en nomment conjointement les membres.

« Le comité responsable du plan associe à l'élaboration du plan des représentants des communes ou de leurs groupements et des autres personnes morales concernées, notamment les associations dont l'un des objets est la lutte contre les exclusions, l'insertion ou le logement des personnes défavorisées et les associations de défense des personnes

en situation d'exclusion par le logement, les organismes qui exercent des activités de maîtrise d'ouvrage, des activités d'ingénierie sociale, financière et technique et des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale disposant des agréments définis aux [articles L. 365-2 à L. 365-4 du code de la construction et de l'habitation](#), les caisses d'allocations familiales, les caisses de mutualité sociale agricole, les distributeurs d'eau et les fournisseurs d'énergie, les opérateurs de services téléphoniques, les bailleurs publics ou privés, les collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction, ainsi que des personnes mentionnées au premier alinéa de l'article 2 de la présente loi. Il peut également les associer à la mise en œuvre du plan et confier pour partie celle-ci à des instances locales, en tenant compte du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'habitat.

« Le comité responsable du plan dispose de tous les éléments d'information relatifs aux demandes enregistrées dans le système national d'enregistrement prévu à l'article L. 441-2-1 du même code.

« Les autorités publiques compétentes et les organismes payeurs des aides personnelles au logement transmettent au comité responsable du plan les mesures de police arrêtées et les constats de non-décence effectués ainsi que l'identification des logements, installations et locaux repérés comme indignes et non décents.

« Le comité responsable du plan met en place un observatoire des logements indignes et des locaux impropres à l'habitation, des logements considérés comme non décents à la suite d'un contrôle des organismes payeurs des aides personnelles au logement ainsi que des terrains supportant un habitat informel et des secteurs d'habitat informel, notamment en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte et à La Réunion, afin d'élaborer les actions de résorption correspondantes. Y figurent les noms des propriétaires tels qu'ils figurent au fichier immobilier ou au livre foncier.

« Afin de mettre en œuvre la politique de lutte contre l'habitat indigne, les comités transmettent chaque année au ministre chargé du logement et, pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion, au ministre chargé de l'outre-mer les données statistiques agrégées relatives au stock de locaux, installations ou logements figurant dans l'observatoire ainsi que le nombre de situations traitées au cours de l'année.

« Le comité responsable du plan émet un avis sur les accords prévus aux articles [L. 441-1-1](#) et [L. 441-1-2](#) du code de la construction et de l'habitation.

« Art. 4.-I. — Le plan départemental est établi pour une durée maximale de six ans. Il est révisé selon les modalités prévues pour son élaboration.

« II. — Le plan départemental est fondé sur une évaluation des besoins des personnes mentionnées à l'article 2 de la présente loi dépourvues de logement ou mal logées, quelle que soit la forme de leur habitat, notamment celles, énumérées aux a à e de l'article [L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation](#), auxquelles priorité doit être donnée pour l'attribution de logements. Il évalue également les besoins des personnes dont la difficulté d'accès ou de maintien dans un logement provient de difficultés financières ou du cumul de difficultés financières et de difficultés d'insertion sociale. Il prend également en compte les besoins des personnes victimes de violences au sein de leur couple ou de leur famille, menacées de mariage forcé ou contraintes de quitter leur logement après des menaces de violence ou des violences effectivement subies. Ces situations sont prises en compte sans que la circonstance que les personnes concernées bénéficient d'un contrat de location au titre du logement occupé par le couple ou qu'elles en soient propriétaires puisse y faire obstacle.

« Cette évaluation est territorialisée et tient notamment compte du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'habitat.

« Sont en outre identifiés les terrains supportant un habitat informel et les secteurs d'habitat informel.

« III. — Le plan établit les priorités au niveau départemental à accorder aux personnes et familles sans aucun logement, menacées d'expulsion sans relogement, hébergées ou logées temporairement ou exposées à des situations d'habitat indigne, ainsi qu'à celles qui sont confrontées à un cumul de difficultés, en incluant les personnes reconnues prioritaires en application des I et II de l'article L. 441-2-3-1 et du [II de l'article L. 521-3-1 du code de la construction et de l'habitation](#) et en tenant compte des critères mentionnés à l'article L. 441-1 du même code.

« IV. — Le plan fixe, de manière territorialisée, en tenant compte des programmes locaux de l'habitat et des bassins d'habitat, les objectifs à atteindre pour assurer aux personnes et familles concernées par le plan la mise à disposition durable d'un logement et pour garantir la mixité sociale des villes et des quartiers, ainsi que les objectifs à atteindre en matière d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile. A cette fin, il définit les mesures adaptées concernant :

« 1° Le suivi des demandes de logement et d'hébergement des personnes et familles concernées par le plan ;

« 2° La création ou la mobilisation d'une offre adaptée de logement et d'hébergement ;

« 3° Les principes propres à améliorer la coordination des attributions prioritaires de logements ;

« 4° La prévention des expulsions locatives, l'organisation des acteurs qui y contribuent ainsi que les actions d'enquête, de diagnostic et d'accompagnement social correspondantes ;

« 5° La contribution des fonds de solidarité pour le logement à la réalisation des objectifs du plan ;

« 6° Le repérage et la résorption des logements indignes, des logements non décents, des locaux impropres à l'habitation et, s'il y a lieu, des terrains supportant un habitat informel et des secteurs d'habitat informel ainsi que les actions de diagnostic, d'accompagnement social, d'hébergement temporaire ou de relogement adapté correspondantes ;

« 7° La mobilisation de logements dans le parc privé, selon des modalités concertées et cohérentes, comprenant notamment le recours aux actions d'intermédiation locative ;

« 8° Les objectifs de développement ou d'évolution de l'offre existante relevant du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement vers l'insertion et le logement ;

« 9° L'offre globale de services d'accompagnement vers et dans le logement et de diagnostics sociaux ainsi que les modalités de répartition, entre les partenaires du plan, de leur réalisation et de leur financement. Il précise également le cadre de la coopération et de la coordination entre ces partenaires ;

« 10° La lutte contre la précarité énergétique.

« Le plan départemental précise, pour chacun de ces points, la ou les collectivités ou leurs groupements chargés de leur mise en œuvre dans le respect de leurs compétences respectives, telles que définies par le [code général des collectivités territoriales](#). » ;

4° Après l'article 4, sont insérés des articles 4-1 et 4-2 ainsi rédigés :

« Art. 4-1.-Le plan départemental est adopté conjointement par le président du conseil général et le représentant de l'État dans le département, après avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement et, dans les départements d'outre-mer, des conseils départementaux de l'habitat et de l'hébergement prévus à l'[article L. 364-1 du code de la construction et de l'habitation](#) ainsi que du conseil départemental d'insertion. Il est rendu public.

« Les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'habitat, auxquels le représentant de l'État dans le département et le maire délèguent leurs pouvoirs de police dans les conditions prévues à l'article L. 301-5-1-1 du code de la construction et de l'habitation, sont chargés de la coordination des mesures mentionnées au 6° du IV de l'article 4 de la présente loi, pour les territoires qui les concernent.

« Art. 4-2.-Le président du conseil général présente annuellement au comité responsable du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées le bilan d'activité du fonds de solidarité pour le logement ainsi que la contribution des services sociaux du conseil général à l'accompagnement social lié au logement, aux enquêtes sociales et aux diagnostics sociaux. »

IV. — Le premier plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées entre en vigueur à la date à laquelle prend fin le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées en cours à la date de publication de la présente loi ou, si elle est plus proche, celle à laquelle prend fin le plan d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile et, au plus tard, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la promulgation de la présente loi.

V. — Le code de la construction et de l'habitation est ainsi modifié :

1° A la première phrase du quatrième alinéa de l'article L. 302-7, après la première occurrence du mot : « sociaux », sont insérés les mots : «, du financement des dépenses engagées pour financer des dispositifs d'intermédiation locative dans le parc privé répondant aux conditions prévues à l'article L. 321-10 dans la limite d'un plafond fixé, selon la localisation de la commune et sans pouvoir être supérieur à 5 000 € par logement et par an, par décret en Conseil d'État » ;

2° L'article L. 302-9-1 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Lorsqu'il a constaté la carence d'une commune en application du présent article, le préfet peut, après avoir recueilli l'avis de la commune, conclure une convention avec un ou plusieurs organismes bénéficiant de l'agrément mentionné à l'article L. 365-4 afin de mettre en œuvre sur le territoire de la commune, au sein du parc privé, un dispositif d'intermédiation locative dans les conditions prévues à l'article L. 321-10. Cette convention prévoit, dans la limite du plafond mentionné au quatrième alinéa de l'article L. 302-7, une contribution financière de la commune, qui est déduite du prélèvement défini au même article L. 302-7. »

Glossaire

ADIL	Agence départementale d'information sur le logement
AHI	Accueil hébergement insertion
AIVS	Agence immobilière à vocation sociale
ALUR	Accès au logement et urbanisme rénové (loi)
ANAH	Agence nationale de l'habitat
APIE	Accompagnement prévention des impayés d'énergie
APIL	Accompagnement prévention des impayés de loyer
APL	Aide personnelle au logement
ARS	Agence régionale de santé
ASLL	Accompagnement social lié au logement
AVDL	Accompagnement vers et dans le logement
CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAL	Commission d'attribution des logements
CCAPEX	Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
CCAS	Centre communal d'action sociale
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CIL	Comité interprofessionnel du logement
CIL	Conférence intercommunale du logement
CLE	Contrat local d'engagement
DALO	Droit au logement opposable
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EMPP	Équipe mobile précarité psychiatrie
EMPS	Équipe mobile précarité santé
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
FSE	Fonds de solidarité énergie
FSL	Fonds de solidarité pour le logement
IML	Intermédiation locative
MAJ	Mesure d'accompagnement judiciaire
MASP	Mesure d'accompagnement social personnalisé
MOUS	Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
ORTHI	Outil de repérage et de traitement de l'habitat indigne et non décent
PDAHI	Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion
PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
PDLHI	Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne
PIG	Programme d'intérêt général
PLH	Programme local de l'habitat
PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration
PLI	Prêt locatif intermédiaire
PLUS	Prêt locatif à usage social
PLS	Prêt locatif social
PPGDSID	Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs
SCHS	Service communal d'hygiène et de santé
SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
SRU	Solidarité et renouvellement urbains (loi)
TPM	Toulon Provence Méditerranée